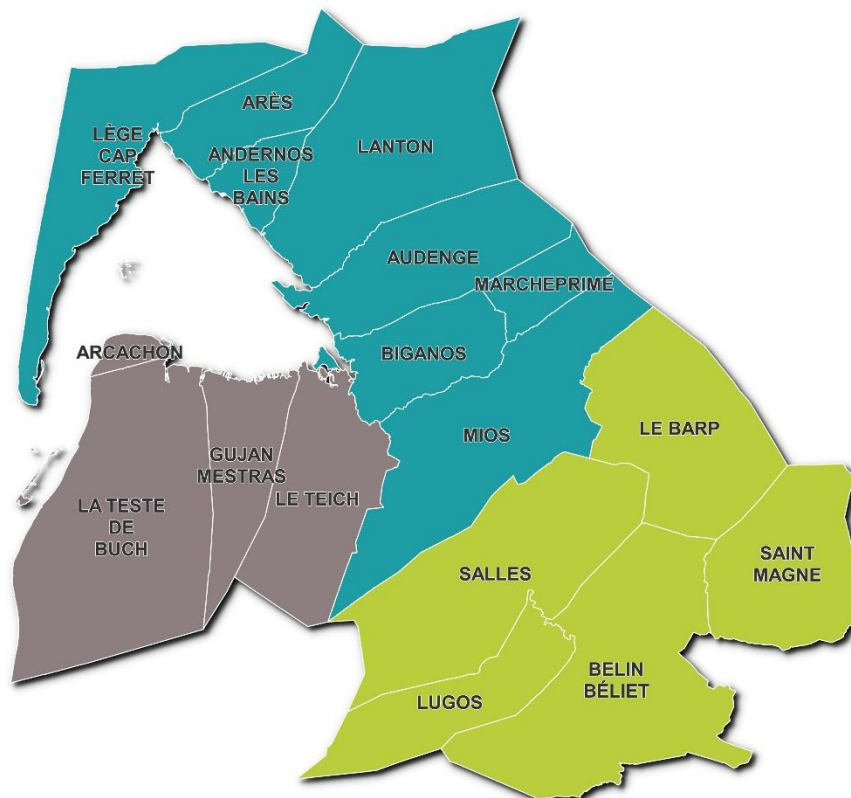




Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre

Schéma de Cohérence Territoriale

BILAN DE LA CONCERTATION



Arrêt du SCOT - 25 mai 2023

Table des matières

1.	Contexte de la concertation	4
1.1	Rappel règlementaire	4
1.2	Calendrier d'élaboration du SCOT.....	5
2.	Modalités de concertation.....	7
2.1	Les registres papier.....	7
2.2	Le site Internet du SYBARVAL.....	9
2.3	La page Facebook « Sybarval Officiel »	10
2.4	Les insertions presse et les articles dans les journaux locaux	10
2.5	Les affiches et les panneaux lumineux dans les communes.....	14
2.6	Les invitations par courrier et par mail	16
2.7	La publication de la « Lettre du SCOT »	16
3.	Mobilisation des élus autour de réunions thématiques	17
3.1	Elaboration des diagnostics : recueillir des connaissances pour identifier les enjeux du territoire	17
3.2	Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : débattre des orientations politiques du SCOT	18
3.3	Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : rédiger les règles de demain.....	21
4.	Association et consultation des Personnes Publiques Associées (PPA).....	24
4.1	Associer les acteurs et les partenaires du territoire	24
4.2	Elaborer un SCOT partagé et concerté	25
4.3	Mobiliser l'expertise des services de l'Etat	35
4.4	L'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine.....	36
4.5	L'accompagnement du Département de la Gironde.....	36
4.6	Travailler en coopération avec les membres du Conseil de Développement	36
4.7	Mobiliser les partenaires autour d'études approfondies sur les enjeux du territoire	37
5.	Concertation et association large des habitants par différents biais.....	40
5.1	Constituer un panel citoyen tiré au sort	41
5.2	Recueillir la parole des habitants à l'occasion d'ateliers thématiques	45
6.	Organisation de plusieurs réunions publiques avec les partenaires et les habitants	46
6.1	Présenter le portrait du territoire : les trois réunions publiques en phase de diagnostic	46
6.2	Offrir une vision et un projet de territoire commun : les trois réunions publiques sur le PAS.....	49
6.3	Construire ensemble le territoire de demain : les trois réunions publiques sur le DOO	52
7.	Les autres temps de sensibilisation et d'échanges	56



7.1	La conférence publique AcclimaTerra	56
7.2	Les échanges écrits avec les habitants et les associations	57
7.3	La publication des lettres du SCOT	62
7.4	La presse parle du SCoT.....	81

1. Contexte de la concertation

Par délibération du 9 juillet 2018, les élus du Conseil syndical ont prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. Il doit permettre de construire le projet du territoire à l'échéance 2040, dans une vision cohérente d'ensemble, autour des questions d'habitat, de développement économique, d'environnement, de mobilités, etc.

Le SYBARVAL (Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre) a deux compétences, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre de 2 schémas stratégiques d'aménagement du territoire :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- le Plan Climat Air Energie (PCAET)

Tout au long des trois phases d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (Diagnostics, Projet d'Aménagement Stratégique et Document d'Orientation et d'Objectifs), le SYBARVAL a associé l'ensemble des partenaires acteurs du territoire : l'Etat, les collectivités, les chambres consulaires, les habitants, les associations locales, et toute structure ou organisation intéressée par le projet.

1.1 Rappel règlementaire

Les modalités de cette concertation ont été définies par une délibération du Comité syndical du 9 juillet 2018.

Les objectifs fixés à cette concertation étaient exprimés en ces termes :

« Conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale fait l'objet d'une concertation associant les personnes publiques associées visée à l'article L.132-7 et L.132-8 du code de l'urbanisme, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les habitants, les associations agréées et toutes les personnes concernées.

Les finalités de la concertation sont les suivantes :

- *Donner au public une information claire tout au long de la concertation,*
- *Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet,*
- *Permettre au public de formuler des observations et propositions qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document.*
- *La concertation se déroulera de la prescription du SCoT jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT. Pendant toute la durée de la concertation, sont mises en place les modalités de concertation suivantes :*
- *Un dossier de concertation sera mis à disposition du public au siège du SYBARVAL et au siège de la Communauté d'agglomération du Bassin Sud (COBAS), de la Communauté d'agglomération du Bassin Nord (COBAN) et de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier se composera de documents d'information relatifs à la procédure, mis à jour au fil de son avancée, et d'un registre destiné à recevoir les observations des particuliers ou de toute autre personne intéressée.*

- *Le site Internet du SYBARVAL www.sybarval.fr informera le public sur la procédure et son avancement.*
- *L'organisation de deux cycles de trois réunions publiques : l'un avant le débat sur les orientations du PADD et l'autre avant l'arrêt du projet de SCOT. Les réunions de chaque cycle se tiendront en des points différents du territoire de manière à le couvrir le plus largement possible. Leur tenue sera annoncée dans un journal local.*

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations et contributions tout au long de la concertation, selon les modalités suivantes :

- *en les consignant dans les registres susmentionnés ;*
- *en les adressant par écrit à : Madame la Présidente du SYBARVAL CONCERTATION SUR LE SCOT Domaine des Colonies 46 avenue des Colonies 33510 ANDERNOS LES BAINS*
- *en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : contact@sybarval.fr*
- *en les formulant lors des réunions publiques dont il sera dressé un compte-rendu »*

Cette concertation autour de l'élaboration du SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre a pour objectif de permettre aux habitants et aux principaux acteurs du territoire de débattre autour des thématiques et des enjeux du territoire, afin de participer à la co-construction des principales orientations et des principales différentes pièces réglementaires qui composent le nouveau SCoT.

1.2 Calendrier d'élaboration du SCOT

- ✓ 9 juillet 2018 : Prescription de l'élaboration du SCOT fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation

Phase 1 – Diagnostic socio-économique du territoire et Etat initial de l'environnement

- ✓ 15 janvier 2019 : Lancement de l'élaboration du SCOT, en Bureau syndical : présentation de l'équipe de bureaux d'études avec méthode et calendrier
- ✓ 2 juillet 2019 : Réunion des Personnes Publiques Associées et Concertées sur l'Etat Initial de l'Environnement
- ✓ 3 juillet 2019 : Réunion des Personnes Publiques Associées et Concertées sur le diagnostic du SCOT
- ✓ 24 septembre 2019 : Réunion publique de présentation du diagnostic du territoire et lancement de la concertation autour du projet de territoire – Salle des fêtes de SALLES
- ✓ 25 septembre 2019 : Réunion publique de présentation du diagnostic du territoire et lancement de la concertation autour du projet de territoire – Théâtre Cravey La TESTE de BUCH
- ✓ 26 septembre 2019 : Réunion publique de présentation du diagnostic du territoire et lancement de la concertation autour du projet de territoire – Salle Brémontier ARES
- ✓ Février 2022 : Mise à jour du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Phase 2 – Projet de territoire à 2040 – Projet d’Aménagement Stratégique (PAS)

- ✓ 14 octobre 2019 : Présentation aux élus du cadre règlementaire du PADD
- ✓ 21 octobre 2019 : Atelier de concertation « Habitat-Mobilité » - Salle des fêtes de GUJAN-MESTRAS
- ✓ 24 octobre 2019 : Atelier de concertation « Habitat-Mobilité » - Salle des fêtes de MIOS
- ✓ 4 novembre 2019 : Installation du panel citoyen (présentation de l’outil SCOT ; échanges sur les grandes dynamiques du territoire).
- ✓ 13 novembre 2019 : Atelier de concertation « Environnement - Economie » - Salle du Val de l’Eyre du BARP
- ✓ 14 novembre 2019 : Atelier de concertation « Environnement - Economie » - Centre d’animation de LANTON
- ✓ 19 novembre 2019 : Réunion du panel citoyen (atelier sur les enjeux thématiques)
- ✓ 9 décembre 2019 : Présentation aux élus du bilan de la concertation et débat sur les orientations du projet de territoire (PADD)
- ✓ 2020-2021 : Réunions de travail en Bureau des Maires.
- ✓ 18 janvier 2022 : Réunion publique de présentation du Projet d’Aménagement Stratégique – Palais des Congrès d’ARCACHON
- ✓ 27 janvier 2022 : Réunion publique de présentation du Projet d’Aménagement Stratégique – Salle du Bateau-Lyre du BARP
- ✓ 3 février 2022 : Réunion publique de présentation du Projet d’Aménagement Stratégique – Salle socio-culturelle de BIGANOS
- ✓ 3 mars 2022 : Réunion des Personnes Publiques Associées sur le Projet d’Aménagement Stratégique
- ✓ 17 novembre 2022 : Débat règlementaire sur le Projet d’Aménagement Stratégique (PAS)

Phase 3 – Fascicule des règles – Document d’Orientation et d’objectifs (DOO)

- ✓ Mars-Avril 2022 : Réunions de travail techniques thématiques avec les partenaires institutionnels
- ✓ 14 avril 2022 : Atelier de concertation « Habitat-Mobilité » - Salle des fêtes de SALLES
- ✓ 15 avril 2022 : Atelier de concertation « Développement économique-Environnement » - Centre d’Animation de LANTON
- ✓ 26 avril 2022 : Atelier de concertation « Développement économique-Environnement » - Salle des fêtes de BIGANOS
- ✓ 27 avril 2022 : Atelier de concertation « Habitat-Mobilité » - Salle du Broustic d’ANDERNOS
- ✓ 14 mai 2022 : Installation du panel citoyen (présentation de l’outil SCoT ; échanges sur les grands enjeux du territoire)
- ✓ 1^{er} juin 2022 : Atelier participatif du panel citoyen
- ✓ 2 juin 2022 : Atelier participatif du panel citoyen
- ✓ 23 juin 2022 : Remise de l’avis du panel citoyen aux Maires
- ✓ Septembre-Décembre 2022 : Compilation des contributions et réunions de travail en Bureau des Maires sur le contenu du DOO
- ✓ Janvier-Mars 2023 : Rédaction du Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO)

Phase 4 – Rapport de présentation et Evaluation Environnementale

- ✓ Janvier-Mars 2023 : Rédaction du Rapport de présentation et Evaluation Environnementale
- ✓ Avril 2023 : Constitution du dossier complet du SCoT
- ✓ 27 avril 2023 : Réunion des Personnes Publiques Associées
- ✓ 9 mai 2023 : Réunion publique de présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs - Salle socio-culturelle de Biganos
- ✓ 10 mai 2023 : Réunion publique de présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs - Théâtre Cravey à La Teste-de-Buch
- ✓ 15 mai 2023 : Réunion publique de présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs - Salle des fêtes de Salles
- ✓ 25 mai 2023 : Conseil Syndical d'arrêt du SCoT

Phase 5 – De l'arrêt à l'approbation du SCOT (calendrier prévisionnel)

- ✓ Juillet-Juillet-Août 2023 : Trois mois réglementaires d'avis des PPA
- ✓ Septembre 2023 : Réunion d'échanges avec les services de l'Etat et Bureau syndical d'analyse des avis PPA (1/3)
- ✓ Octobre 2023 : Un mois réglementaire d'enquête publique et Bureau syndical d'analyse des avis PPA (2/3)
- ✓ Novembre 2023 : Un mois réglementaire pour la remise du rapport d'enquête publique et Bureau syndical d'analyse des avis PPA (3/3)
- ✓ Décembre 2023 : Bureau syndical : analyse du rapport d'enquête publique
- ✓ Janvier 2024 : Modifications des documents et approbation du SCOT

2. Modalités de concertation

Tout au long du processus d'élaboration du SCOT, des outils ou modalités de concertation sont mis en œuvre, parmi lesquels :

2.1 Les registres papier



Des registres papier sont disposés aux sièges de chacune des intercommunalités (COBAS à Arcachon ; COBAN à Andernos ; Val de l'Eyre à Belin-Beliet).

Les différents documents constitutifs du SCoT ou produits tout au long de la démarche d'élaboration sont régulièrement mis à disposition du public au format papier (délibérations, porter à connaissance de l'Etat, lettres d'informations...).

Documents mis à disposition – Septembre 2018 :

- Arrêté préfectoral du 31 décembre 2005 portant création du Syndicat mixte pour la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (SYBARVAL)
- Délibération du 9 juillet prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation

- Note d'informations générales sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Version 1 – Septembre 2018

Documents mis à disposition – Mai 2019 :

- Porter à connaissance de l'Etat avec ses annexes
- Lettre du SCOT n°1 – Mars 2019
- Note d'informations générales sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Version 2 – Mai 2019

Documents mis à disposition – Octobre 2019 :

- Lettre du SCOT n°2 – Mai 2019
- Lettre du SCOT n°3 – Juillet 2019
- Lettre du SCOT n°4 – Octobre 2019
- Diagnostic provisoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Version 1 – Octobre 2019
- Etat Initial de l'Environnement provisoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Version 1 – Octobre 2019
- Note d'informations générales sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Version 3 – Octobre 2019

Documents mis à disposition – Décembre 2019 :

- Note d'enjeux de l'Etat – Août 2019
- Diaporama projeté lors des 3 réunions publiques – Septembre 2019
- Compte-rendu de la réunion publique du 24 septembre 2019 – SALLES
- Compte-rendu de la réunion publique du 25 septembre 2019 – La TESTE de BUCH
- Compte-rendu de la réunion publique du 26 septembre 2019 – ARES
- Bilan de la concertation du 2^{ème} semestre 2019 – Décembre 2019
- Délibération du 9 décembre 2019 actant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Décembre 2019
- Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Décembre 2019
- Restitution du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Décembre 2019

Documents mis à disposition – Mars 2022 :

- Lettre du SCOT n°5 – Janvier 2020
- Lettre du SCOT n°6 – Janvier 2021
- Lettre du SCOT n°7 – Novembre 2021
- Diaporama projeté lors des réunions publiques de présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (Janvier-Février 2022)
- Délibération du 21 février 2022 actant la prise en compte de la loi ELAN
- Note d'informations générales sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Version 4 – Mars 2022

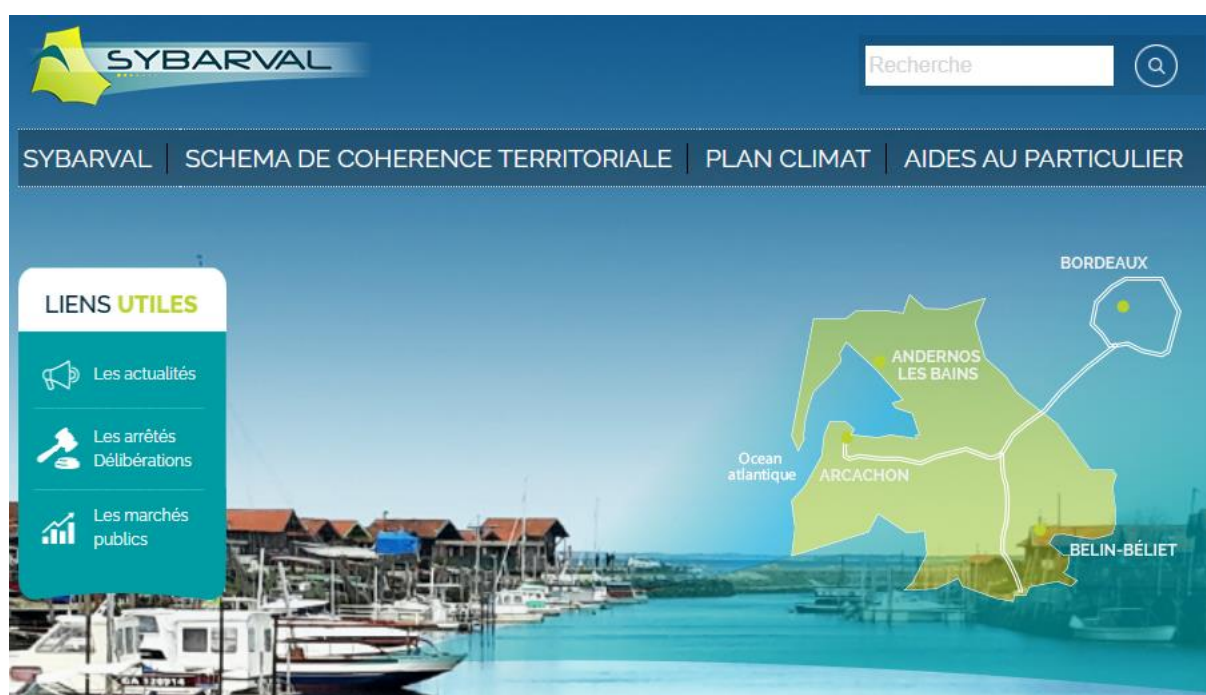
Documents mis à disposition – Décembre 2022 :

- Synthèse du diagnostic du territoire – Avril 2022
- Synthèse des ateliers de concertation grand public – Juin 2022
- Avis du panel citoyen – Juin 2022
- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) – 17 novembre 2022
- Délibération actant le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) – 17 novembre 2022
- Compte-rendu du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) – 17 novembre 2022
- Lettre du SCOT n°8 – Avril 2022
- Lettre du SCOT n°9 – Septembre 2022
- Lettre du SCOT n°10 – Décembre 2022
- Note d'informations générales sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre – Version 5 – Décembre 2022

2.2 Le site Internet du SYBARVAL

Le site Internet du SYBARVAL est le vecteur principal de communication autour du SCoT. Tous les documents y sont accessibles directement en téléchargement : <https://www.sybarval.fr/le-SCoT/>

Les différentes rubriques orientent les utilisateurs vers les informations essentielles (territoire, fonctionnement, équipe, contact), les documents majeurs (différentes pièces constitutives du SCOT, études thématiques...) ainsi que tous les documents qui retracent les actualités du SYBARVAL. Le site Internet est mis à jour régulièrement.



2.3 La page Facebook « Sybarval Officiel »

Afin de multiplier les possibilités d'informer les habitants du territoire, le SYBARVAL a créé une page Facebook relayant toutes les informations du Syndicat.



Chaque réunion publique et atelier a fait l'objet d'un évènement relayé par les communes et acteurs du territoire.

Chaque publication a permis de toucher, selon les statistiques fournies par Facebook, entre 1200 et 2100 personnes.

2.4 Les insertions presse et les articles dans les journaux locaux



Conformément à la délibération du 9 juillet 2018 fixant les modalités de concertation, chaque étape de l'élaboration a donné lieu à une série de réunions publiques organisées sur l'ensemble du territoire. **Ces réunions ont été annoncées par insertion presse dans Sud-Ouest Bassin d'Arcachon et la Dépêche du Bassin :**

Présentation du diagnostic :

- Insertion presse – Sud-Ouest – 19 septembre 2019
- Insertion presse – La Dépêche du Bassin – semaine du 19 septembre 2019

Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) :

- Insertion presse – Sud-Ouest – 15 janvier 2022
- Insertion presse – Sud-Ouest – 22 janvier 2022
- Insertion presse – Sud-Ouest – 29 janvier 2022
- Insertion presse – La Dépêche du Bassin – semaine du 13 janvier 2022
- Insertion presse – La Dépêche du Bassin – semaine du 20 janvier 2022

- Insertion presse – La Dépêche du Bassin – semaine du 27 janvier 2022

Présentation du projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) :

- Insertion presse – Sud-Ouest – 6 mai 2023
- Insertion presse – Sud-Ouest – 9 mai 2023
- Insertion presse – La Dépêche du Bassin – semaine du 27 avril 2023
- Insertion presse – La Dépêche du Bassin – semaine du 4 avril 2023



Des articles sur le SCoT (disponibles en partie 7.4) ont également ponctué toutes les phases de l'élaboration du document :

- « Les élus effacent (presque) tout et recommencent » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 5 novembre 2018
- « Les élus relancent les études du SCOT » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 5 novembre 2018
- « L'urbanisme va habiter la campagne électorale » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 9 janvier 2019
- « Urbanisation : le préfet ouvre un peu la porte » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 24 janvier 2019
- « Imaginer le territoire en 2040 » - La Dépêche du Bassin – Du 26 septembre au 2 octobre 2019
- « Réunions publiques pour le SCOT » – Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 11 septembre 2019
- « Le SCoT, en route vers 2040 » - La Dépêche du Bassin – Du 12 au 18 septembre 2019
- « Parlons du SCOT à Salles » - La Dépêche du Bassin – Du 19 au 25 septembre 2019
- « Comment sera le Bassin à l'horizon 2040 ? » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 25 septembre 2019
- « Pourquoi le SCOT va dessiner le Bassin de 2040 ? » - Sud-Ouest Gironde – 25 septembre 2019
- « L'avenir du Bassin se prépare aujourd'hui » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 27 septembre 2019
- « Un état des lieux de l'urbanisme » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 27 septembre 2019
- « Le SCoT joue la carte de la transparence » - La Dépêche du Bassin – Du 31 octobre au 6 novembre 2019
- « Le Bassin de demain ne se fera pas avant 2022 » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 20 décembre 2019

- « Quel Bassin et quel Val de l'Eyre se dessinent en 2040 ? » - La Dépêche du Bassin – Du 26 décembre au 8 janvier 2020
- « 3000 divisions parcellaires en dix ans sur le territoire ! » - La Dépêche du Bassin – Du 16 au 22 janvier 2020
- « L'urbanisation doit changer » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 16 janvier 2020
- « L'agriculture, le (tout) petit poucet du Bassin et de l'Eyre » - La Dépêche du Bassin – Du 3 au 9 septembre 2020
- « Marie Larrue, présidente du SYBARVAL » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 22 septembre 2020
- « Quelles communes ont le plus construit en dix ans ? » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 29 janvier 2021
- « A mon avis, il ne va pas rester grand-chose » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 9 février 2021
- « L'élaboration du SCOT suit son cours » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 22 mars 2021
- « La préfecture somme les élus d'avancer sur le SCOT » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 06 juillet 2021
- « Dix-sept communes espèrent s'entendre d'ici 2023 » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 26 octobre 2021
- « Des réunions prévues pour le Schéma de Cohérence Territoriale » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 30 décembre 2021
- « Le Schéma de Cohérence Territoriale présenté au public » - La Dépêche du Bassin – Du 6 au 12 janvier 2022
- « Réunion publique de concertation pour le SCOT » - InfoBassin – 17 janvier 2022
- « 20 000 logements de plus construits dans vingt ans » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 24 janvier 2022
- « Ici, on aime diviser des terrains pour les vendre » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 1^{er} février 2022
- « Quel sera le visage du Bassin d'Arcachon en 2040 ? » - La Dépêche du Bassin – Du 10 au 16 février 2022
- « Des ateliers ouverts à tous pour définir les futures règles d'urbanisme » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 05 avril 2022
- « Des élus veulent peser sur le futur Schéma Territorial » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 05 juillet 2022
- « Urbanisme, des élus appellent à former un collectif pour veiller au grain » - La Dépêche du Bassin – Du 14 au 20 juillet 2022
- « Pour nous, cette concertation n'est qu'une façade ! » - La Dépêche du Bassin – Du 10 au 16 novembre 2022
- « Les maires du Bassin et du Val de l'Eyre font un pas de géant vers leur SCOT » - La Dépêche du Bassin – Du 24 au 30 novembre 2022
- « 40 000 habitants de plus dans vingt ans » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 24 novembre 2022

- « Le projet d'aménagement du territoire validé » - Courrier de Gironde – 19 décembre 2022
- « Jusqu'à 30 000 logements de plus d'ici à 2040 » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 12 mai 2023
- « Le futur SCoT se dévoile au public » - La Dépêche du Bassin – Du 11 au 17 mai 2023



Les journaux municipaux et les journaux associatifs se sont également emparés du sujet :

- « Mais en fait, le SCOT, c'est quoi ? » - La Teste Mag' – Décembre 2019
- « SCOT...mais encore ? » - Audenge Mag' – Janvier 2022
- « Mise en œuvre du SCOT/PCAET Bassin d'Arcachon » - Magasine Municipal de Lège-Cap-Ferret - Février 2022
- « Le point sur le SCoT en préparation » - CODEPPI (Lège-Cap-Ferret) – 21 juillet 2022
- « Val de l'Eyre : ce qu'il faut comprendre autour du PLUi-H et du SCoT » - Le Belinétinois – Décembre 2022
- « Commission Terre : Etat des lieux fin 2022 et enjeux pour la presqu'île » - Bulletin de l'association « Protection Aménagement Lège Cap-Ferret » - Janvier 2023



Les émissions de radio :

Le podcast radio « Le SCOT et vous » réalisé par Plage FM explique de manière pédagogique les grandes étapes et pièces constitutives du SCOT sous la forme de courtes interviews données par Madame la Présidente et le directeur du SYBARVAL.

Quatre émissions de dix minutes environ sont disponibles sur le site internet de Plage FM :

- Le SCOT & Vous avec le SYBARVAL – diffusé le 16 mars 2022
- Le SCOT & Vous avec le SYBARVAL – diffusé le 01 avril 2022
- Le PAS plan d'aménagement stratégique, avec le SYBARVAL – diffusé le 08 décembre 2022
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs avec le SYBARVAL – diffusé le 12 janvier 2023

2.5 Les affiches et les panneaux lumineux dans les communes

Les communes du territoire sont les relais privilégiés des événements du SYBARVAL. Des affiches ont été distribuées dans chacune des communes et l'information des réunions publiques et ateliers de concertation a été diffusée auprès des habitants.





RÉUNION DE CONCERTATION **Jeudi 27 janvier 2022**
à 18h30, à la salle du Bateau Lyre, Le BARP et en direct sur www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél : 05.57.76.2636



RÉUNION DE CONCERTATION **Mardi 18 janvier 2022**
à 18h30 au Palais des Congrès d'Arcachon et en direct sur www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél : 05.57.76.2636



RÉUNION DE PRÉSENTATION DU PROJET DE SCOT **Mardi 9 mai 2023**
à 18h30 au Centre culturel Lucien Mounaix de BIGANOS
www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél : 05.57.76.2636

2.6 Les invitations par courrier et par mail

Grâce au travail partenarial mis en place au travers de ses différentes missions, le SYBARVAL possède un fichier de contacts institutionnels des organismes et structures du territoire. Plusieurs centaines de courriers d'invitation aux différents temps d'échanges ont été envoyés aux partenaires du territoire.

Par ailleurs, au gré des évènements, les personnes qui le souhaitent ont pu laisser leurs coordonnées mail afin de recevoir les informations relatives à la démarche d'élaboration du SCoT et ainsi d'être invitées aux ateliers participatifs. A ce jour, ce sont près de 700 adresses mail informées de l'élaboration du SCOT.

2.7 La publication de la « Lettre du SCOT »

L'élaboration du SCOT est une démarche complexe mais qui se nourrit de nombreux échanges. Le SYBARVAL a souhaité publier régulièrement une lettre d'informations, courte et synthétique. A chaque édition, les différentes étapes sont rappelées et un partenaire est mis en avant.

- Lettre du SCoT n°1 – Mars 2019
- Lettre du SCoT n°2 – Mai 2019
- Lettre du SCoT n°3 – Juillet 2019
- Lettre du SCoT n°4 – Octobre 2019
- Lettre du SCoT n°5 – Janvier 2020
- Lettre du SCoT n°6 – Janvier 2021
- Lettre du SCoT n°7 – Novembre 2021
- Lettre du SCoT n°8 – Avril 2022
- Lettre du SCoT n°9 – Septembre 2022
- Lettre du SCoT n°10 – Décembre 2022



Toutes les lettres du SCOT sont disponibles sur le site internet du SYBARVAL ainsi qu'en partie 7.3 de ce document.

3. Mobilisation des élus autour de réunions thématiques

En vue de faciliter l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux du SCoT, plusieurs réunions thématiques ont été organisées à chaque grande étape de son élaboration.

Un premier COPIL de lancement a été organisé le 15 janvier 2019 afin d'engager le dialogue entre les élus des différents territoires.

3.1 Elaboration des diagnostics : recueillir des connaissances pour identifier les enjeux du territoire

Pour faire suite à la première session d'information portant sur l'élaboration du SCoT, **trois ateliers de travail destinés aux élus ont été organisés le 18 mars 2019 au SYBARVAL** en présence des bureaux d'études afin de mesurer leurs attentes et leurs appréhensions des sujets de l'habitat, du développement économique et commercial et de l'environnement.

Ces groupes de travail se sont appuyés sur les constats et les enjeux mentionnés au diagnostic du SCoT annulé et actualisés par les bureaux d'études et les partenaires. Les différents ateliers ont permis aux élus de se projeter, au-delà du mandat, sur l'avenir du territoire.

Afin de recueillir des données précises et individualisés sur la consommation d'espaces et les projets d'urbanisation à 2030/2040 concernant le développement économique, le SYBARVAL a également organisé des **rendez-vous avec chaque commune du territoire entre le 24 et le 30 avril 2019**.

Rendez-vous avec les communes sur la base du SCOT annulé :

Mercredi 24 avril 2019 à Andernos (SYBARVAL) :

- 8h30-10h30 : Lège-Cap-Ferret
- 10h30-12h30 : Arès
- 13h30-15h30 : Andernos-les-Bains
- 15h30-17h30 : Lanton

Jeudi 25 avril 2019 à Biganos (Mairie) :

- 10h30-12h30 : Biganos
- 13h30-15h30 : Mios
- 15h30-17h30 : Marcheprime

Vendredi 26 avril 2019 à La Teste-de-Buch (Mairie) :

- 8h30-10h30 : La Teste-de-Buch
- 10h30-12h30 : Arcachon
- 13h30-15h30 : Gujan Mestras

Lundi 29 avril 2019 à Belin-Béliet (CDC) :

- 8h30-10h00 : Belin-Béliet

- 10h00-11h00 : Lugos
- 13h30-15h00 : Salles
- 15h00-16h30 : Le Barp
- 16h30-17h30 : Saint Magne

Mardi 30 avril 2019 :

- 13h30-15h30 : Le Teich (Mairie)
- 16h00-18h00 : Audenge (Marie)

Grâce aux informations recueillies lors de ces temps de travail, **les diagnostics du territoire ont été présentés aux élus en Conseil Syndical le 27 mai 2019**, aux partenaires publics associés en juillet 2019 (voir 4.2) puis au grand public lors de trois réunions en septembre 2019 (voir 6.1).

3.2 Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : débattre des orientations politiques du SCOT

Suite à la réalisation du diagnostic du territoire, un certain nombre d'enjeux ont été identifiés collectivement. Ces axes de réflexion ont **lancé le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**.

Une réunion de présentation et d'échanges autour des enjeux du territoire a été organisée à l'attention des **élus le 30 septembre 2019**.

Dans la même dynamique que celle engagée pour l'élaboration des diagnostics, **les élus ont été conviés à des ateliers de travail le 23 novembre 2019** afin de débattre des orientations à donner en matière de préservation des trames vertes et bleues, d'encadrement de la consommation d'espaces et d'application de la Loi Littoral.



Conseil syndical du 09 décembre 2019

Des échanges réguliers avec les communes et les EPCI ont permis de présenter un premier document de travail qui fut le **support de débats organisés le 9 décembre 2019 sous la forme d'un conseil syndical afin d'acter les grands axes du projet.**

En raison des élections municipales et de la crise sanitaire les débats autour du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) n'ont pu reprendre qu'à partir de septembre 2020.



Conseil syndical d'installation organisé 21 septembre 2020

Le président, les vice-présidents, les membres du Bureau syndical ainsi que les représentants du SYBARVAL aux différentes instances du territoire ont été élus lors d'un Conseil syndical d'installation organisées le **21 septembre 2020**.

A partir de janvier 2021, le Bureau syndical s'est régulièrement réuni afin de fixer les grandes orientations à inscrire dans le projet politique. **Le 25 novembre 2021**, le cabinet d'avocats ADALTYS a présenté aux élus la loi ELAN, les ordonnances du 17 juin 2020 et la loi Climat & Résilience et leurs impacts sur le nouveau contenu et la portée du SCoT. Ce document de travail a été soumis aux remarques du grand public au cours de **trois réunions publiques organisées en janvier et février 2022** (voir 6.2).

Le document ainsi rédigé a également fait l'objet d'une analyse juridique et d'une réunion spécifique avec les services de l'Etat (7 mars 2022) afin d'échanger sur les enjeux définis pour le territoire.

Le document a ensuite été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) en mars 2022 (voir 4.2).

Enfin, le document finalisé a été présenté à l'ensemble des **conseillers municipaux du territoire le 22 juin 2022 à Marcheprime.**



Présentation du PAS aux conseillers municipaux, 22 juin 2022 à Marcheprime

Au cours de cette présentation, 18 conseillers municipaux ont exprimés le besoin de revoir certaines orientations politiques inscrites dans le document. **Leur contribution fut remise au SYBARVAL et étudiée en Bureau syndical le 15 septembre 2022.**

Le 17 novembre 2022, le Conseil Syndical a débattu puis validé le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) se structure autour de trois axes :

- Axe 1 : Préserver
- Axe 2 : Accueillir
- Axe 3 : Conforter

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) décline ensuite douze objectifs :

- Objectif 1 : Préserver le socle structurant des écosystèmes
- Objectif 2 : Garantir en qualité et en quantité la ressource en eau
- Objectif 3 : Favoriser les économies d'énergie

- Objectif 4 : Prévenir les risques pour protéger les populations
- Objectif 5 : Atténuer les effets du changement climatique et adapter le territoire à ses conséquences
- Objectif 6 : Organiser l'armature urbaine et encadrer l'accueil de nouveaux habitants
- Objectif 7 : Garantir un accueil qualitatif des visiteurs en toutes saisons
- Objectif 8 : Améliorer et diversifier les mobilités
- Objectif 9 : Renforcer l'économie productive du territoire
- Objectif 10 : Consolider les filières existantes et émergentes du territoire
- Objectif 11 : Valoriser les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire
- Objectif 12 : Optimiser l'accessibilité numérique et les usages associés

3.3 Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : rédiger les règles de demain

En parallèle de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique, les élus du territoire ont travaillé sur différentes thématiques afin de donner une portée opérationnelle à leur projet politique.

Celle-ci prend la forme d'un ensemble de règles et de cartographies réglementaires compilées au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs. Des versions successives de prescriptions et de recommandations ont été présentées aux élus qui les ont discutées et amendées au fur et à mesure des temps de travail.

- **28 janvier 2021** : groupe de travail élus « Démographie et armature territoriale »
- **04 mars 2021** : groupe de travail élus « Calcul de la consommation d'espaces et scénario de besoins fonciers à 2030 »
- **16 septembre 2021** : groupe de travail élus « Analyse de la consommation d'espaces et besoins fonciers par usage et par EPCI à 2030 »
- **04 novembre 2021** : groupe de travail élus « Gestion et mobilisation foncière »
- **09 décembre 2021** : groupe de travail élus « Loi littoral »
- **27 janvier 2022** : groupe de travail élus « Densités urbaines »

Le premier semestre de l'année 2022 fut dédiée à l'organisation de onze ateliers de travail techniques avec les partenaires institutionnels : Eau, Economie, Mobilités, Changement climatique, Energie (2), Habitat, Corridors écologiques, Agriculture, Tourisme, Maritime... (voir 4.2)

Le résultat de ces temps de travail ont été présentés aux élus du Bureau lors d'une **journée de séminaire organisée le 28 avril 2022**. Ce séminaire de travail avait pour objet principal la définition d'une stratégie foncière (consommation d'espaces, répartition maximale à 2030, mobilisation des gisements fonciers, densités urbaines...) dans le respect de l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Certaines thématiques qui reposent sur l'élaboration de cartographies règlementaires (atlas communal de la trame verte et bleue et atlas communal d'application de la Loi Littoral) ont nécessité l'organisation de **rendez-vous individuels auprès de chaque commune** afin de travailler directement sur plans avec les élus et leurs services.

- Lundi 30 mai 2022 à 9h30 : Lège-Cap-Ferret (TVB et Littoral)
- Vendredi 3 juin 2022 toute la journée : Salles, Le Barp, Belin-Béliet, Lugos, Saint Magne (TVB)
- Mardi 7 juin 2022 à 9h30 : Arcachon (TVB et Littoral)
- Jeudi 9 juin 2022 à 10h00 : Le Teich (TVB et Littoral)
- Mardi 21 juin 2022 à 10h30 : Marcheprime (TVB)
- Mardi 21 juin à 15h00 : Andernos (TVB et Littoral)
- Mercredi 22 juin 2022 à 9h30 : Lanton (TVB et Littoral)
- Vendredi 24 juin 2022 à 11h00 : Gujan-Mestras (TVB et Littoral)
- Vendredi 24 juin 2022 à 14h30 : La Teste-de-Buch (TVB et Littoral)
- Vendredi 24 juin 2022 à 16h00 : Biganos (TVB et Littoral)
- Jeudi 7 juillet 2022 à 10h00 : Arès (TVB et Littoral)
- Vendredi 8 juillet 2022 à 10h00 : Audenge (TVB et Littoral)
- Lundi 11 juillet 2022 à 9h00 : Mios (TVB)

Le **15 septembre 2022**, les débats autour de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ont repris afin de finaliser le volet foncier du SCoT, sur la base des projections démographiques et économiques à 2030 et 2040.

Le **20 octobre 2022**, un nouvel atelier technique a été organisé à destination des élus en présence des bureaux d'études afin de présenter les volets du DOO relatifs à l'aménagement commercial (DAACL) et à la transition écologique et énergétique.

Le **17 novembre 2022**, ces deux volets ont été une nouvelle fois débattus en Bureau syndical.

Le **23 janvier 2023**, quatre grands volets du Document d'Orientation et d'Objectifs ont été débattus par les élus :

- Volet « Littoral » : déclinaison cartographique et règlementaire de la loi Littoral
- Volet « Maritime » : aménagement et gestion des espaces maritimes et littoraux
- Volet « Transition écologique et énergétique » : adaptation au changement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, risques naturels, développement des énergies renouvelables...
- Volet « DAACL » : Aménagement artisanal, commercial et logistique

Le **02 février 2023**, les derniers débats autour des perspectives à 2030 et 2040 ont été organisés afin de valider les résultats affichés dans le DOO et les justifications du rapport de présentation et de l'évaluation environnementale.

Le **02 mars 2023**, un temps de travail a été organisé en présence des bureaux d'études et du cabinet d'avocat missionné pour étudier la légalité des prescriptions et des recommandations proposées pour l'ensemble des thématiques du DOO. Les modifications proposées par l'analyse juridique ont été validées lors du Bureau du **23 mars 2023**.



Bureau syndical en présence des bureaux d'études et du cabinet d'avocats, 02 mars 2023

Le **06 avril 2023**, les élus du territoire ont débattu des dernières modifications relatives aux prescriptions et recommandations inscrites dans le volet littoral et le volet maritime du SCoT.

Ce long cycle de travail entre élus s'est achevé le **20 avril 2023**. Ce temps de travail a permis de parcourir le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) dans son ensemble afin de formuler les derniers points de modifications et d'améliorations à apporter avant l'arrêt du projet.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs se décline autour des trois axes qui composent le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) dans le respect des trois blocs thématiques imposés par l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCOT.

Le territoire étant soumis à la Loi Littoral, un axe spécifique est dédié à l'application de cette loi. De la même manière, le SCoT inclut un volet "Maritime" permettant d'encadrer et de concilier les différents usages du territoire maritime.

L'ensemble des documents du SCOT (diagnostics, Projet d'Aménagement Stratégique, Document d'Orientation et d'Objectifs, justifications des choix, évaluation environnementale) ont été mis en forme en prévision de l'arrêt en Conseil Syndical le 25 mai 2023.

4. Association et consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

4.1 Associer les acteurs et les partenaires du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a été élaboré dans un souci constant de concertation avec les personnes publiques associées :

- Préfecture de la Gironde
- Préfecture Maritime de l'Atlantique
- Sous-préfecture d'Arcachon
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Gironde
- Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Départemental de la Gironde
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- Parc Naturel Marin Bassin d'Arcachon
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde
- Chambre d'Agriculture de la Gironde
- Comité Régional de la Conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine
- Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- SNCF Réseau – Direction Nouvelle-Aquitaine
- Institut National de l'Origine et de la Qualité
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
- Communauté de Communes du Val de l'Eyre (CCVE)
- Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (SYSDAU)
- Syndicat Mixte pour l'Elaboration la Gestion la Révision Du Schéma de Cohérence Territoriale En Médoc (SMERSCOT)
- Syndicat Mixte du Sud Gironde
- Syndicat Mixte du SCOT du Born
- Pôle D'Équilibre Territorial Et Rural Haute Lande
- Communes d'Andernos-les-Bains, d'Arcachon, d'Arès, d'Audenge, de Belin Beliet, de Biganos, de Gujan Mestras, de La Teste-de-Buch, de Lanton, du Barp, du Teich, de Lège- Cap-Ferret, de Lugos, de Marcheprime, de Mios, de Saint Magne et de Salles.

De plus, conformément à l'article L132-12 du Code de l'Urbanisme : « Sont consultées à leur demande pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale : 1° Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat ; 2° Les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du

code de l'environnement ; 3° La commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers, mentionnée à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime :

- Bassin Arcachon Ecologie ;
- SEPANSO Gironde ;
- Coordination Environnement Bassin d'Arcachon (CEBA).
- Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Au-delà des partenaires réglementaires, le SYBARVAL a souhaité proposer à d'autres partenaires privilégiés d'être associés à la démarche. En fonction de la thématique des réunions organisées, les partenaires ont été invités à participer aux temps de travail et à contribuer, au fur et à mesure, aux documents de travail constitutifs du Schéma de cohérence territoriale :

- Office National des Forêts
- Syndicat mixte de la Dune du Pilat
- Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
- Conservatoire du Littoral
- GIP Littoral
- CAUE Gironde
- Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG)
- Commission Locale de l'Eau Born et Buch
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)
- Commission Locale de l'Eau LEYRE
- Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG)
- Conseil de Développement du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre
- Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre
- Agence Régionale de la Biodiversité
- Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)
- Agence de développement économique sur le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (BA2E)
- Association Protection et Aménagement Lège-Cap Ferret (PALCF)

Au total, ce sont plusieurs centaines de participants qui ont assisté aux différents temps d'échanges et de travail organisés tout au long de l'élaboration du SCoT.

4.2 Elaborer un SCOT partagé et concerté

A chaque phase de l'élaboration du SCoT, les Personnes Publiques Associées (PPA) et les partenaires acteurs du territoire ont pu apporter leurs contributions qui ont permis d'enrichir au fur et à mesure le document.

En phase de diagnostic :

Dès le lancement des études de diagnostic, les élus ont souhaité associer les partenaires afin de construire un document partagé et concerté.

Le 19 mars 2019, un premier groupe de travail technique (20 participants) s'est réuni afin de recenser les sources et les données utiles pour élaborer l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), sur la base du SCoT annulé.

A la suite de cette réunion collective, des **rendez-vous individuels** ont été organisés avec les partenaires présents et d'autres acteurs afin d'échanger plus spécifiquement sur leurs domaines d'expertise :

- 25 janvier 2019 : CD33 (démarche Aménag'eau)
- 28 janvier 2019 : GIP ATGeri
- 01 février 2019 : SAGE Nappes Profondes
- 12 février 2019 : Parc Naturel Marin et Agence des Aires Marines Protégées
- 15 février 2019 : SIBA
- 19 février 2019 : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et SAGE Val de l'Eyre
- 21 février 2019 : SAGE Born et Buch et SAGE Lacs Médocains
- 28 février 2019 : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- 01 mars 2019 : GIP Littoral
- 05 mars 2019 : CAUE de la Gironde
- 07 mars 2019 : Conservatoire du Littoral
- 11 mars 2019 : CD33 (Environnement)
- 22 mars 2019 : DREAL (Aménagement et environnement)
- Echanges multiples mois de Mars : DREAL (Mer et Littoral + PatNat) et BRGM
- 09 avril 2019 : CD33 (infrastructures)
- 11 avril 2019 : Fédération de chasse et Fédération de pêche
- 17 avril 2019 : DDTM (Eau et nature + risques + urbanisme)

Le 6 juin 2019, la première réunion du groupe de travail « **Aménag'eau** » menée avec le Département de la Gironde a eu lieu. Cette démarche collaborative, entamée en phase de diagnostic, s'est poursuivie tout au long de l'élaboration du SCOT.

Ces différents temps de travail ont permis de consolider le diagnostics socio-économique du territoire et l'Etat Initial de l'Environnement. Sur la base de ces deux documents, **deux réunions réunissant les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été organisées les 2 et 3 juillet 2019.**

Dans la même volonté de co-construction, un groupe de travail sur le diagnostic des **dynamiques agricoles** du territoire a été organisé le **16 octobre 2019** en présence du bureau d'études en charge des travaux et des acteurs concernés. Un second temps de présentation des résultats obtenus a été organisé le **24 janvier 2020.**

Ces temps de travail ont permis de dégager plusieurs enjeux par thème développé. La synthèse des travaux avec les partenaires autour du diagnostic ont permis d'entamer l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

En phase de détermination des enjeux du territoire (PAS) :

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et de la préparation de la phase 2 « PAS », des rencontres avec chaque EPCI ont été organisées afin d'échanger sur l'exercice des différentes compétences et les projets à venir dans chacun des territoires.

- 15 juillet 2019 : COBAS (à Arcachon)
- 23 juillet 2019 : COBAN (à Andernos-les-Bains)
- 24 juillet 2019 : Val de l'Eyre (à Belin-Béliet)

Le **18 septembre 2019**, les services des trois EPCI (COBAN, COBAS et CDC Val de l'Eyre) ont été réunis en amont du Bureau Syndical de présentation des premiers enjeux identifiés.

Les EPCI ont également été convoquées à l'occasion de saisines thématiques (mobilités, zones d'activités économiques, démographie et logements...) et des échanges réguliers ont ponctué l'élaboration des documents.

A l'issu de cette période de travail, des réunions publiques de présentation du diagnostic et des enjeux identifiés pour le territoire ont été organisées le 24, 25 et 26 septembre 2019 (voir 6.1).

Ces rencontres ont permis de lancer la concertation autour des enjeux du territoire avec **deux séries d'ateliers organisés en octobre et novembre** autour de la rédaction et la co-construction des enjeux du territoire avec les partenaires (PAS) :

Ateliers « Démographie, habitat et équipements » et « Mobilités et transports »

- **21 octobre 2019 à la salle des fêtes de Gujan-Mestras ;**
- **24 octobre 2019 à la salle des fêtes de Mios.**

Ateliers « Environnement et risques » et « Économie et commerces » :

- **13 novembre 2019 à la salle du Val de l'Eyre du Barp ;**
- **14 novembre 2019 au Centre d'animation de Lanton.**

L'objectif de ces deux ateliers d'une durée de 2 heures chacun était de préciser les enjeux qui ont été présentés lors des réunions publiques.

Les participants ont été amenés à reformuler les enjeux pré-identifiés, à proposer des enjeux nouveaux, et des sous enjeux plus précis. Une fois ce travail réalisé, ils se sont livrés à un exercice de hiérarchisation afin de prioriser l'ensemble de ces enjeux.



Atelier « Mobilités et transports » organisé à Mios le 24 octobre 2019



Atelier « Economie et commerce » organisé à Lanton le 24 novembre 2019

Déroulé de l'atelier :

- 10min : introduction de l'atelier et rappel du contexte (Sybarval) ;
- 05min : présentation des consignes de travail (Neorama) ;
- 60min : travail en tables rondes ;
- 05 min : hiérarchisation des enjeux par un système de vote gommette.

Focus sur l'organisation du travail en table ronde :

Chaque participant s'est vu remettre sur table quelques post-it, ainsi que 5 gommettes autocollantes. Les participants ont été alors divisés en deux groupes thématiques (par exemple table 1 : démographie, habitat et équipements, table 2 : environnement et risques).

Sur la base des enjeux présentés en réunion publique (qui ont été affichés en grand format), les participants ont été amenés à proposer :

- Reformulations d'enjeux pré-identifiés
- Autres enjeux en prendre en compte
- Sous enjeux à prendre en compte

Ce temps a été animé par un consultant de l'agence Neorama. Pendant 25 minutes, ce dernier a récupéré les post-it au fur et à mesure et les a positionnés sur le tableau des enjeux, en accord avec les participants.

A la fin des 25 minutes, les quatre groupes se sont vu présenter une autre thématique ou ont pu changer de table et ont été amenés à reproduire le même travail sur la seconde thématique (25min).

A la fin de la réflexion amenée sur les différentes thématiques, les participants ont été amenés à « voter » à l'aide des gommettes pour les enjeux qu'ils considèrent prioritaires (durée 05min).

L'objectif de ces ateliers était de préciser les enjeux qui ont été présentés lors des réunions publiques. Les participants ont concrètement été amenés à reformuler les enjeux pré-identifiés, à proposer des enjeux nouveaux, et des sous enjeux plus précis. Une fois ce travail réalisé, ils se sont livrés à un exercice de hiérarchisation afin de prioriser l'ensemble de ces enjeux.

Bilan des ateliers participatifs :

Près de **250 personnes ont participé aux ateliers de concertation** dont 70 personnes le 21 octobre à Gujan-Mestras, 50 personnes le 24 octobre à Mios, 45 personnes le 13 novembre au Barp et près de 70 personnes le 14 novembre à Lanton.

Près de **700 contributions** ont été recueillies au cours des quatre des ateliers. Celles-ci sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr/le-SCoT/concertation/ateliers/>

La concertation autour du PAS a repris le 03 mars 2022 après la levée des restrictions sanitaires avec une réunion réunissant les Personnes Publiques Associées. Chaque axe du PAS, envoyé à tous les participants en amont de la réunion, a ainsi pu être présenté et débattu.



Réunion des Personnes Publiques Associées organisée à Lanton le 03 mars 2022

En phase d'élaboration des règles du DOO :

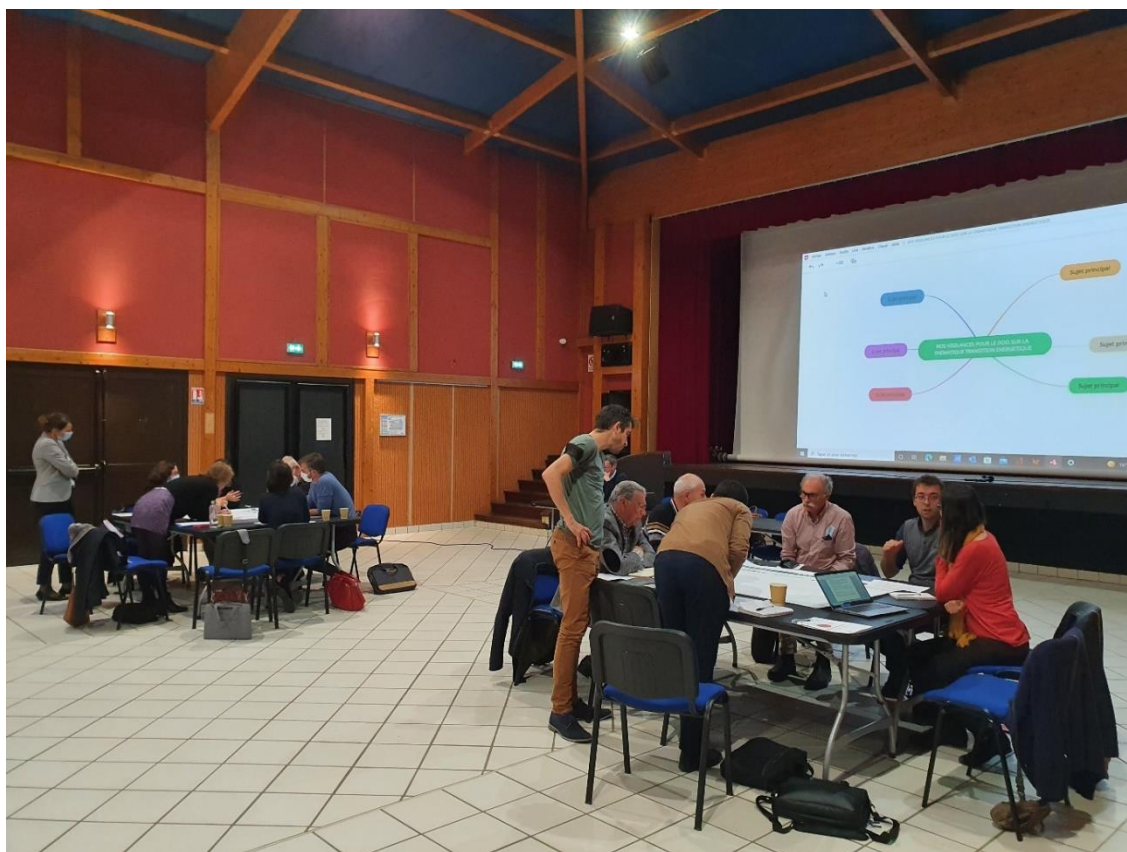
Suite à la concertation autour des enjeux du SCoT, les élus du SYBARVAL ont souhaité organiser de nouveaux ateliers de travail thématiques sur les sujets à approfondir, sur la base des prescriptions et recommandations rédigées dans les groupes de travail des élus (voir 3.3).

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont donc été invitées à 8 ateliers thématiques organisés entre le 10 et le 29 mars 2022.

- 10 mars 2022 à Mios : Atelier « Eau »
- 11 mars 2022 à Salles : Atelier « Agriculture et alimentation »
- 17 mars 2022 au Teich : Atelier « Habitat et services »
- 17 mars 2022 à Biganos : Atelier « Zones d'activités et commerce »
- 24 mars 2022 à Lanton : Atelier « Transition énergétique »
- 25 mars 2022 à Belin-Béliet : Atelier « Changement climatique »
- 29 mars 2022 à Gujan-Mestras : Atelier « Mobilités »
- 29 mars 2022 à Gujan-Mestras : Atelier « Corridors écologiques »



Atelier « Agriculture et alimentation » organisé à Salles le 11 mars 2022



Atelier « Transition énergétique » organisé à Lanton le 24 mars 2022

Déroulé de l'atelier :

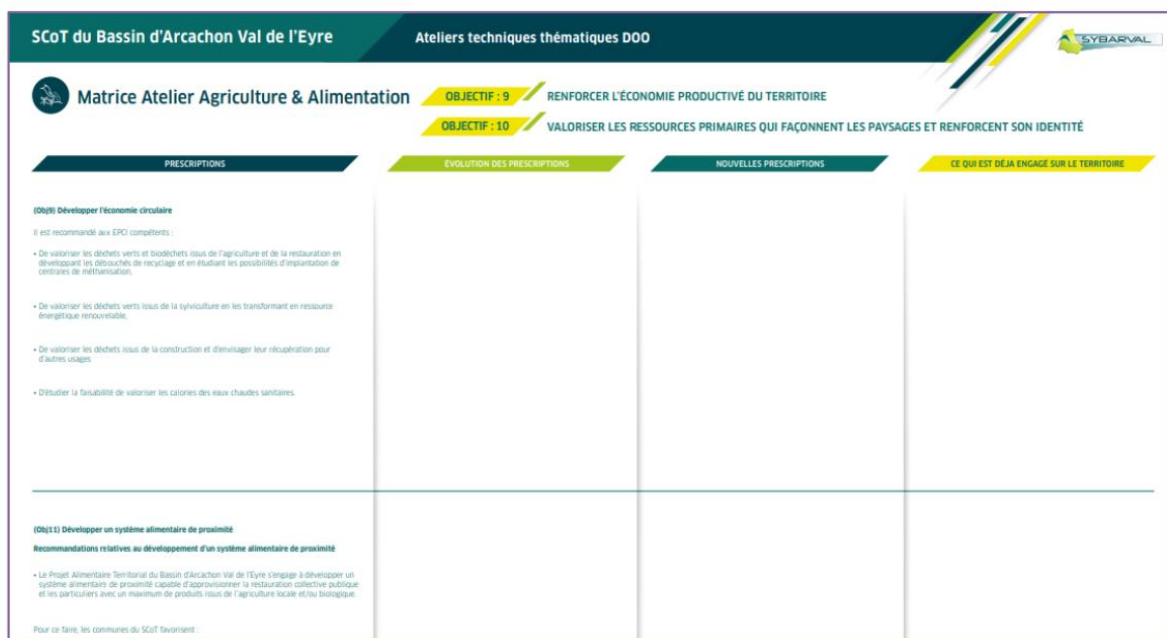
- 10min : introduction de l'atelier et rappel du contexte (Sybarval) ;
- 05min : présentation des consignes de travail (Aire Publique) ;
- 10min : temps de partage synthétique des éléments de diagnostic sur la thématique, les axes et objectifs du PAS en plénière
- 80min : travail en tables rondes ;
- 20min : temps de synthèse collective par un ambassadeur de table et prise de note en mind map des points saillants et des réactions des participants.
- 5 min : mot de clôture et invitation sur les prochains temps de concertation

Focus sur l'organisation du travail en table ronde :

Les groupes de travail de chaque table débutent avec un temps d'interconnaissance afin que chacun puisse se présenter.

S'en suit un temps de réflexion en format « world café » (travail d'itération aux tables) pour faire émerger des actions opérationnelles sur chaque déclinaison des objectifs du PAS se rapportant à la thématique travaillée.

Ensuite, chaque groupe travaille autour des objectifs et des orientations du PAS avec une matrice à chaque table qui reprend des grands éléments de constats (à compléter éventuellement par les participants), les actions qui pourraient en découler et ce qui est, à leur connaissance, déjà engagé sur le territoire.



PRESCRIPTIONS	EVOLUTION DES PRESCRIPTIONS	NOUVELLES PRESCRIPTIONS	CE QUI EST DÉJÀ ENGAGÉ SUR LE TERRITOIRE
<p>OBJECTIF : 9 RENFORCER L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE DU TERRITOIRE</p> <p>OBJECTIF : 10 VALORISER LES RESSOURCES PRIMAIRES QUI FAÇONNENT LES PAYSAGES ET RENFORCENT SON IDENTITÉ</p> <p>Obj9) Développer l'économie circulaire Il est recommandé aux EPCI compétents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De valoriser les déchets verts et biodéchets issus de l'agriculture et de la restauration en développant les débouchés de recyclage et en étudiant les possibilités d'implantation de centres de méthanisation. • De valoriser les déchets verts issus de la sylviculture en les transformant en ressource énergétique renouvelable. • De valoriser les déchets issus de la construction et d'envisager leur récupération pour d'autres usages. • D'étudier la faisabilité de valoriser les calories des eaux chaudes sanitaires. 			
<p>Obj11) Développer un système alimentaire de proximité Recommandations relatives au développement d'un système alimentaire de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Projet Alimentaire Territorial du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre s'engage à développer un système alimentaire de proximité capable d'approvisionner la restauration collective publique et les particuliers avec un maximum de produits issus de l'agriculture locale et/ou biologique. <p><small>Pour ce faire, les communes du SCoT travailleront :</small></p>			

Matrice de travail à compléter par les participants aux ateliers sur le DOO

Afin que chacun puisse contribuer aux différentes thématiques, trois rotations sont organisées toutes les demi-heures.

Bilan des ateliers participatifs :

Près de **180 personnes ont participé aux ateliers de concertation** sur le DOO qui ont réuni un public très variés (DDTM, Département, Région, PPA, PNR, Elus des communes, Codev...).

Les matrices complétées par les participants ont été recueillies à l'issue de chaque atelier. Celles-ci sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr/le-SCoT/concertation/ateliers/>

Suite donnée aux ateliers participatifs :

Les informations collectées lors de ces ateliers ont été intégrées au document de travail sur lequel se sont appuyées **plusieurs groupes de travail thématiques** organisés à partir du second trimestre 2022 :

- 25 mars 2023 : groupe de travail « Maritime »
- 22 avril 2022 : groupe de travail « Tourisme »
- 23 juin 2022 : groupe de travail « Transition énergétique »
- 31 août 2022 : groupe de travail « Zones humides »
- 07 octobre 2022 : groupe de travail « Maritime »
- 12 décembre 2022 : groupe de travail « Aménageau »
- 12 avril : groupe de travail « Projet Alimentaire Territorial » avec le Pays BARVAL
- 13 avril 2023 : groupe de travail « DAACL » avec les professionnels du commerce
- 20 avril 2023 : groupe de travail « Forêt »

Par ailleurs, des **comités techniques** ont été organisés tout au long de l'élaboration du SCoT avec les services des communes et des intercommunalités afin d'échanger sur l'avancement du projet.

- 14 mars 2019
- 15 novembre 2019
- 7 décembre 2020
- 06 décembre 2021
- 29 juin 2022
- 14 avril 2023

La concertation des Personnes Publiques Associées autour du DOO s'est conclue le **27 avril 2023** avec une réunion organisée à Lanton.



Réunion des Personnes Publiques Associées organisée à Lanton le 27 avril 2023

4.3 Mobiliser l'expertise des services de l'Etat

Le rôle de l'Etat est majeur dans l'élaboration du SCoT, sa contribution revêt plusieurs formes au titre :

- Du Porter à Connaissance (PAC) : qui rassemble tous les éléments de procédures, les normes réglementaires, ainsi que les informations pertinentes pour le Syndicat dans l'élaboration de son projet,
- De ses positions en tant que partenaire associé : qui permet de maintenir un dialogue constant avec le Syndicat pour enrichir sa démarche tout au long de l'élaboration du SCoT.

Tout au long du processus d'élaboration, le SYBARVAL a sollicité les services de la DDTM lors de réunions thématiques.

- **Le 16 décembre 2019** : Méthode de calcul de la consommation d'espaces, déclinaison de la Loi Littoral, modalités de gestion des dérogations pour l'ouverture à l'urbanisation
- **Le 12 mars 2020** : Déclinaison de la Loi Littoral (agglomérations et villages, bande des 100 mètres, les espaces proches du rivages, les espaces littoraux remarquables, les coupures d'urbanisation et les risques littoraux)
- **Le 24 juin 2021** : Définition des objectifs de production de logements locatifs sociaux
- **Le 08 novembre 2021** : Méthode de calcul de la consommation d'espaces, déclinaison de la Loi Littoral
- **Le 18 février 2022** : Etude des enjeux du PAS
- **Le 22 juin 2022** : Hiérarchisation des zones humides, encadrement des divisions parcellaires, cartographies des aléas connus, intégration de la Loi Climat et Résilience
- **Le 24 novembre 2022** : Etude des prescriptions et recommandations sur les risques
- **Le 14 décembre 2022** : Identification des zones humides et application de la Loi Littoral
- **Le 20 mars 2023** : Identification des zones humides et application de la Loi Littoral

Les services de l'Etat constituent un partenaire majeur du SCoT, en veillant à la fois à l'intégration des politiques nationales et à la mise en cohérence du projet local avec ceux des autres collectivités.

Trois réunions entre le Secrétaire Général de la Préfecture et les élus du territoire ont ponctué ces réunions techniques, **le 4 octobre 2021, le 7 mars 2022 et le 27 mars 2023**. Ces échanges ont permis de présenter l'avancée des travaux sur le SCoT et de pointer les sujets importants à travailler ensemble.

4.4 L'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le statut « intégrateur » du SCoT le positionne de fait à l'interface entre les politiques régionales et leur mise en œuvre opérationnelle à l'échelle locale. Ainsi, de très nombreux échanges ascendants et descendants avec la Région Nouvelle-Aquitaine ont ponctué l'élaboration du SCoT.

Dès 2019, les représentants de la Région Nouvelle Aquitaine ont été associés à un **groupe de travail** afin d'échanger sur les méthodes, les définitions et les analyses de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

La Région Nouvelle Aquitaine a également été représentée lors des **ateliers thématiques** organisés lors de l'élaboration du PAS en 2019 puis du en 2022.

Parallèlement, le SYBARVAL a activement participé à la **Conférence Régionale des SCOT**, associée à l'élaboration de la modification du SRADDET, et à la rédaction de la contribution au Conseil Régional remise le 20 octobre 2022.

4.5 L'accompagnement du Département de la Gironde

Dans la même optique, le Département de la Gironde a accompagné le Syndicat tout au long de l'élaboration du SCoT en participant aux différents **ateliers thématiques** organisés pour le PAS en 2019 et le DOO en 2022 (thématiques « Eau », « Habitat et services », « ZAE, ZACOM », « Transition Energétique », « Changement Climatique », « Mobilités » et « Corridors écologiques »).

Le Syndicat bénéficie également de l'ingénierie du Département sur la thématique de l'eau, grâce à l'appui méthodologique de la mission « **Aménageau** ». Cette démarche vise à traiter le sujet de l'eau dans sa globalité au sein des documents d'urbanisme (quantité et qualité de la ressource ; différents risques liés à l'eau ; capacité d'accueil ; assainissement).

Grâce à l'appui du Département, une concertation large avec les acteurs de l'eau a été organisée (EPCI, DDTM, SIBA, SAGE, SDAGE, PNRLG, PNM, Département...) et plusieurs réunions techniques se sont tenues : 6 juin 2019 (diagnostic) ; 20 janvier 2022 (enjeux) ; 31 août 2022 (zones humides) ; 12 décembre 2022 (DOO).

Des échanges particuliers ont été organisés de manière informelle tout au long de la démarche d'élaboration. Par exemple, un point d'étapes a été réalisé le 4 août 2020 et un temps de travail et d'échange s'est tenu autour du PDH le 21 avril 2022.

4.6 Travailler en coopération avec les membres du Conseil de Développement

Dès le lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Conseil de Développement du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre est apparu comme un partenaire privilégié pour le SYBARVAL.

Suite à la prescription de l'élaboration du SCoT, le SYBARVAL a saisi officiellement le CODEV pour qu'il soit étroitement associé à chaque étape de la procédure. Par ailleurs, il lui a proposé de travailler sur tout enjeu ou thématique qui lui semblerait important à traiter afin d'apporter son point de vue et ses propositions de prescription.

En 2019, le CODEV a émis un avis sur la première version du diagnostic du SCoT et s'est saisi de la question de la mobilité à l'échelle du Pays. Une contribution est ainsi venue enrichir les travaux.

En 2021, le SYBARVAL a présenté le suivi de ces travaux au CODEV lors **d'une plénière organisée le 30 novembre 2021** au Teich.

En 2022, les membres du Conseil de Développement ont été destinataires du Projet d'Aménagement Stratégique et un avis a été adopté pour apporter des compléments au document soumis à concertation. En partenariat avec le CAUE, **un atelier s'est tenu le 16 mai 2022** sur le sujet des densités et des formes urbaines.



Plénière du Conseil de Développement du Pays BARVAL organisée au Teich le 30 novembre 2021

Tout au long de la démarche, les membres du CODEV se sont mobilisés pour participer aux différents temps de concertation organisés.

4.7 Mobiliser les partenaires autour d'études approfondies sur les enjeux du territoire

En parallèle de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, les élus ont souhaité approfondir certaines thématiques en engageant des études spécifiques sur les dynamiques agricoles, les dynamiques de divisions parcellaires, le potentiel foncier autour des gares, les formes urbaines, le recensement des friches et les zones préférentielles de renaturation.

Toutes ces études sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SYBARVAL <https://www.sybarval.fr/le-SCoT/etudes-thematiques-SCoT/> ou sont à retrouver au sein des diagnostics également disponibles en téléchargement.

Le diagnostic des dynamiques agricoles – 2020 :

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du Département de la Gironde « accompagnement de la traduction des projets agricoles et alimentaires locaux », le SYBARVAL a reçu l'appui financier et technique du Département pour lancer l'élaboration d'un diagnostic agricole sur son territoire dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

De juin à octobre 2019, la première étape de cette mission a consisté à recenser les activités agricoles sur le territoire et à échanger avec les différents partenaires (Etat, Département, Chambre d'agriculture, Communes, IRSTEA, SAFER, Animateurs de SAGE, Collectif Alimententerre...).

A l'appui du diagnostic, les enjeux du PAS ont été complétés entre novembre et janvier 2020, et des pistes de prescriptions ont été listées en vue de la rédaction du DOO.

Objectifs :

- Mettre à jour l'état des lieux réalisé en 2010 afin de disposer d'une analyse des forces et faiblesses de l'activité agricole,
- Mettre en place une réflexion prospective visant à concilier dans le cadre des futurs documents stratégiques les enjeux agricoles avec les autres enjeux du territoire,
- Aider les élus locaux à formaliser l'ambition stratégique sur le territoire pour les prochaines années en matière de développement équilibré de l'urbanisation et de l'activité agricole et impliquer les différentes parties prenantes.

Ce diagnostic a permis de donner une vision précise à la fois de la progression spatiale des terres agricoles sur le territoire mais également des dynamiques économiques que connaît ce type d'activité (moyens humains, types de production, distribution, agriculture biologique...).

Les dynamiques de divisions parcellaires – 2009-2018, mise à jour en 2021 :

Le SYBARVAL a fait appel au CAUE pour recueillir les données spécifiques au processus de division parcellaire à l'œuvre sur les dix-sept communes du territoire, et partager les conclusions de l'étude concernant le rythme des divisions parcellaires observées sur les 12 dernières années (de 2009 à 2018).

En 2021, le Sybarval a de nouveau fait appel au CAUE pour mettre à jour le diagnostic pour les années 2019-2020.

Objectifs :

- Recueillir et partager les données spécifiques au processus de division parcellaire à l'œuvre sur les 17 communes du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre,

- Evaluer et de porter à connaissance du SCoT la proportion et le rythme des divisions parcellaires observées,
- Aider les élus locaux à comprendre et encadrer correctement le phénomène

La dernière mise à jour (2021) de l'étude a permis de mettre en lumière une légère réduction du nombre de lots/logements issus de division parcellaire, mais également une réduction des surfaces aussi bien des parcelles détachées que des parcelles sources.

Le potentiel foncier autour des gares – 2019, mise à jour en 2022 :

Le SYBARVAL a fait appel au CAUE pour identifier le potentiel foncier existant et les secteurs stratégiques d'intervention prioritaire autour des 7 quartiers gare du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

En 2022, le Sybarval a de nouveau fait appel au CAUE pour mettre à jour le diagnostic.

Objectifs :

- Mesurer la capacité d'accueil et de développement urbain dans le périmètre de proximité (500m) et rapproché (1 km) des 7 quartiers gare,
- Identifier et évaluer la ressource foncière brute disponible,
- Hiérarchiser les secteurs d'enjeux SCoT et identifier les secteurs prioritaires d'intervention locale (sites, ilots, emprises foncières stratégiques) au regard des études et projets en cours ou en réflexion sur les communes concernées.

Cette ressource foncière disponible est une opportunité importante du territoire qui nécessite néanmoins d'être maîtrisée pour pouvoir faire de ces sites des exemples de réhabilitation, en s'assurant de la qualité du cadre de vie proposé aux futurs habitants.

Les formes urbaines et les densités – 2020, mise à jour en 2022 :

Par convention triennale 2021-2023 du 28 octobre 2020, le SYBARVAL a souhaité être accompagné par le CAUE pour évaluer et porter à connaissance du SCoT les densités produites par des opérations en cours ou récemment achevées depuis moins de 5 ans. Aussi, en prolongement de l'étude réalisée en 2020 par le SYBARVAL (avec l'appui d'une stagiaire), le CAUE a finalisé l'observation, le recueil et le partage des indicateurs de densités et de formes urbaines à l'oeuvre sur le territoire des 17 communes.

Objectifs :

- Eclairer sur des enjeux de la densification et de porter à connaissance des niveaux où se situent aujourd'hui les densités moyennes des dernières grandes opérations,
- Aider les élus locaux à fixer des objectifs atteignables de densités urbaines.

L'analyse des densités sur les tissus urbains a permis de révéler que les densités des opérations nouvelles sont, pour de nombreuses communes, généralement supérieures aux préconisations du SCOT de 2013. Les situations récentes de densification issues d'opérations

de changement de destination/rénovation de bâtiments patrimoniaux existants peuvent répondre aux besoins de production de logements tout en limitant la consommation d'espace.

Le recensement des friches du territoire – 2022 :

En 2022, l'ensemble des communes du SYBARVAL ont été sollicitées afin de déterminer l'ampleur des friches agricoles, industrielles, commerciales et d'habitat qui se trouvent sur le territoire et de les classer selon diverses caractéristiques.

Objectifs :

- Obtenir une vision claire du phénomène d'enfrichement sur le territoire,
- Evaluer les possibilités de rénovation et/ou de réhabilitation de ces sites pour accueillir à nouveau des activités ou des logements.

L'analyse des densités sur les tissus urbains a permis de révéler un potentiel foncier à valoriser dans un objectif de réduction de la consommation d'espaces.

Les capacités d'accueil – 2022 :

Avec l'aide du GIP Littoral, le SYBARVAL s'est appuyé sur les indicateurs proposés par les services de l'Etat afin de compléter le volet Littoral du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT, avec un chapitre dédié à la capacité d'accueil.

Le volet Littoral du DOO comprend ainsi un chapitre détaillant les 13 thématiques et les indicateurs associés qui ont été proposés par les services de l'Etat, sous la forme d'un tableau et de développements thématiques. Le SYBARVAL a procédé à une hiérarchisation des indicateurs sur les questions de la capacité d'accueil, selon les marges de manœuvre et leviers du SCoT permettant d'influencer la trajectoire d'un sujet (forte, indirecte, nulle).

Un retour d'expérience a ensuite été transmis par le SYBARVAL au GIP Littoral afin d'affiner les indicateurs proposés et de co-construire une grille d'analyse mobilisable par l'ensemble des territoires littoraux.

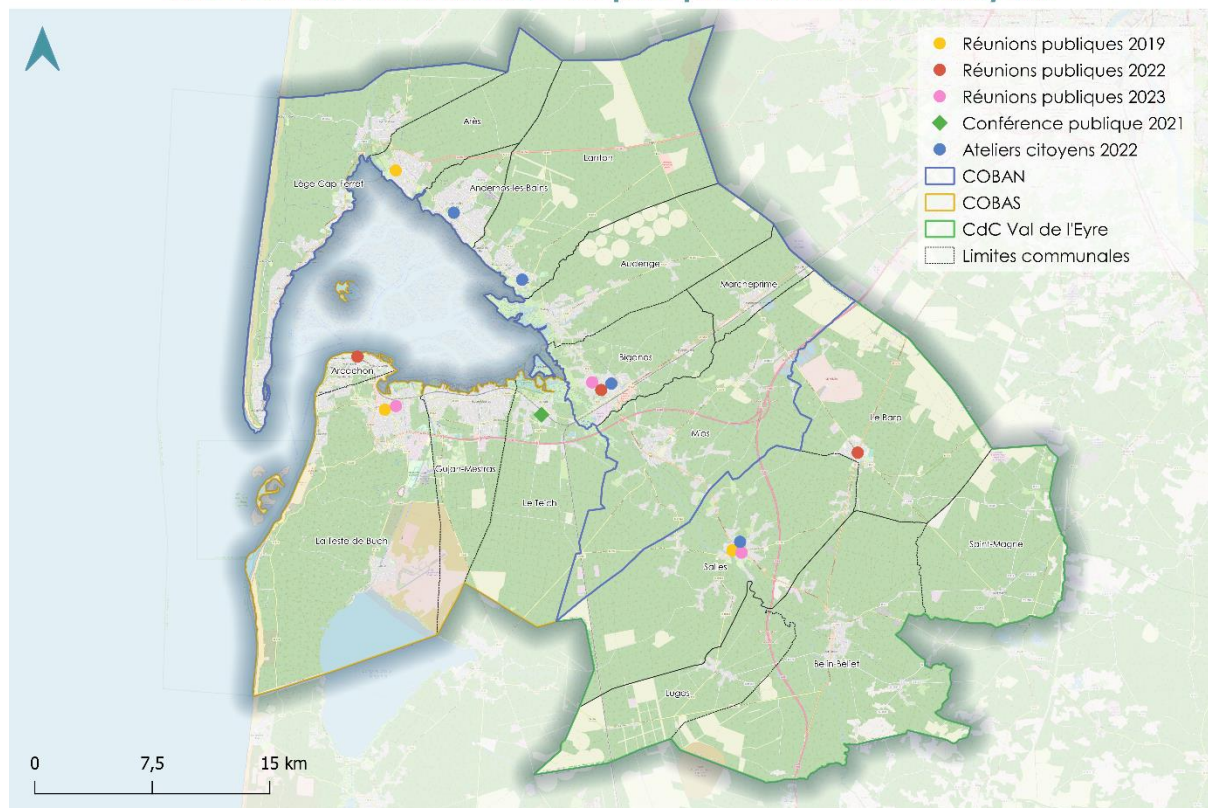
5. Concertation et association large des habitants par différents biais

Les citoyens sont les premiers concernés par l'aménagement de leur territoire et disposent d'une expertise locale inestimable. Leur participation active dans l'élaboration du SCoT permet d'assurer une meilleure prise en compte de leurs aspirations et d'obtenir un projet territorial plus en adéquation avec les réalités et les enjeux locaux.

Pour favoriser une appropriation optimale du SCoT par la population locale, le SYBARVAL a pris l'initiative d'offrir des espaces de débats dédiés aux habitants, en organisant des ateliers thématiques et en réunissant deux panels de citoyens tirés au sort à partir des listes électorales en 2019 puis en 2022.

Chaque évènement a été organisé de manière à mobiliser le plus d'habitants possible et ce, sur l'ensemble du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

Une concertation menée au plus près de tous les citoyens



5.1 Constituer un panel citoyen tiré au sort

Dans le cadre de l'élaboration du PAS en 2019 puis du DOO en 2022 de la stratégie, il a ainsi été décidé de constituer un « panel citoyen » chargé d'exprimer des enjeux jugés prioritaires localement.

A chaque fois, les participants ont été tirés au sort parmi les listes électorales sous le contrôle d'un huissier de justice.

Le premier panel citoyen a été réuni en novembre 2019 à l'occasion de l'ouverture des débats sur le PAS :

- Première réunion du panel citoyen : le 04 novembre 2019 au Teich
- Deuxième réunion du panel citoyen : le 19 novembre 2019 à Biganos

Ces deux réunions, d'une durée de 2 heures chacune, ont permis d'échanger sur le diagnostic et les enjeux du futur Plan d'aménagement et de développement durables du SCoT.

A la suite d'une présentation suivie d'échanges avec les participants sur les thématiques du diagnostic, chaque participant s'est vu remettre 4 gommettes autocollantes dans le but de pouvoir hiérarchiser et identifier les enjeux prioritaires.



Premier panel citoyen, réunion organisée le 04 novembre 2019 au Teich

A l'occasion de ces deux réunions, 15 citoyens ont pu exprimer leur avis au sujet de la croissance démographique, des besoins en logements, en équipements et en infrastructures, et de la protection des paysages et de l'environnement.

Les contributions de ce panel sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr/le-SCoT/concertation/panel-citoyen/>

Suite au succès rencontré lors du premier panel citoyen, le SYBARVAL a décidé de former un nouveau panel lors de la phase d'élaboration du DOO. De nouveaux participants ont donc été tirés au sort parmi les listes électorales sous le contrôle d'un huissier de justice.



Tirage au sort du second panel citoyen en présence d'un huissier de justice, organisé le 15 avril 2022 au SYBARVAL

Le second panel citoyen a été réuni en mai puis en juin 2022 à l'occasion de l'élaboration des règles du DOO :

- Première réunion du panel citoyen : le 14 mai 2022 à Lanton
- Deuxième réunion du panel citoyen : le 1^{er} juin 2022 à Biganos



Second panel citoyen, réunion organisée le 15 mai 2022 à Lanton

Déroulé de la première journée :

- Séquence 1 : Accueil et constitution du collectif
- Séquence 2 : Revenir sur le contexte et initier un cadre de travail
- Pause : Déjeuner et poursuite de l'interconnaissance
- Séquence 3 : Etat des lieux partagé
- Séquence 4 : Définition du cadre de travail
- Remerciements, conclusion et évaluation participante

Déroulé de la seconde journée :

- Séquence 1 : Accueil et constitution du collectif
- Séquence 2 : Capitaliser sur le premier atelier et initier une réflexion sur la vision du territoire (temps créatif, utopique)
- Séquence 3 : Comprendre les réalités du territoire et enrichir le document d'orientation et d'objectifs (atterrissage)
- Remerciements, conclusion et évaluation participante
- Moment de convivialité

Bilan des deux journées :

14 personnes ont participé aux deux journées organisées pour le panel citoyen de 2022. Leurs contributions ont été compilées au sein d'un avis citoyens, et **présentées en Bureau Syndical le 23 juin 2022** en présence d'une des participantes.



Présentation de l'avis du panel citoyen en Bureau syndical, réunion organisée le 23 juin 2022



Extrait de l'avis citoyen

Les contributions de ce panel sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr/le-SCoT/concertation/panel-citoyen/>

5.2 Recueillir la parole des habitants à l'occasion d'ateliers thématiques

Lors de la phase d'élaboration du DOO, et suite aux ateliers thématiques ouverts aux Personnes Publiques Associées (PPA), une série de quatre ateliers destinés aux habitants du territoire ont été organisés en avril 2022.

Au cours de ces ateliers, quatre thématiques transversales ont été abordées : mobilités, habitat, environnement et développement économique.

- **14 avril 2022 à 18h30** à la salle des fêtes de Salles
- **15 avril 2022 à 18h30** au Centre d'Animation de Lanton
- **26 avril 2022 à 18h30** à la salle des fêtes de Biganos
- **27 avril 2022 à 18h30** à la salle du Broustic à Andernos-les-Bains



Atelier citoyen organisé à Lanton le 15 avril 2022

Déroulé de l'atelier :

Chaque table travaille sur la première thématique indiquée.

- 05min : pour se présenter à chaque table et désigner un scribe

- 10min : en binôme pour réfléchir aux contributions par thématique
- 40min : pour investir collectivement les fiches A3 (Quelles actions/orientations mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé ? Quels secteurs du territoire les plus concernés ? Quelles recommandations ou vigilances en lien ? Quel niveau de priorité pour le territoire ? Quelles inspirations locales ou extérieures ?)
- 05min : Ensemble, priorisation des contributions, grâce à un baromètre

Chaque table travaille désormais sur la seconde thématique, non investie. Les groupes de travail restent les mêmes et changent de table.

- 15min : de prise de connaissance des contributions précédentes avec 1 lecteur
- 30 min : de compléments tous ensemble et/ou nouvelle fiche A3 investie

Bilan des ateliers citoyens :

Ces quatre ateliers ont réuni **plus de 90 participants** qui ont pu transmettre leurs contributions sur les quatre grandes thématiques abordées.

La synthèse de ces échanges est disponible en téléchargement sur le site internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr/le-SCoT/concertation/ateliers/>

6. Organisation de plusieurs réunions publiques avec les partenaires et les habitants

Au total, six réunions publiques ont été organisées entre 2019 et 2023 pour informer les habitants et les acteurs du territoire de l'avancement du projet de SCOT. Les réunions publiques de 2022 sur le PAS ont été filmées et leur visionnage est possible sur la chaîne YouTube du SYBARVAL : <https://www.youtube.com/@sybarval996>

6.1 Présenter le portrait du territoire : les trois réunions publiques en phase de diagnostic

Après différents échanges techniques avec les élus, les services des collectivités et les organismes partenaires, une première version de l'état des lieux et des dynamiques du territoire a été présentée lors de **trois réunions publiques organisées en septembre 2019**. Près de 500 personnes se sont déplacées sur les 3 jours et plusieurs dizaines d'interventions ont ponctué les débats.

- **Mardi 24 septembre 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de Salles**
- **Mercredi 25 septembre 2019 à 18h30 au Théâtre Cravey de La Teste-de-Buch**
- **Judi 26 septembre 2019 à 18h30 à la salle Brémontier d'Arès**

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le



ID : 033-200001634-20230525-2_03_2023-AU



**RÉUNION
PUBLIQUE**

24 SEPTEMBRE 2019
18h30, salle des fêtes de SALLES

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 79 26 86 - contact@sybarval.fr



**RÉUNION
PUBLIQUE**

25 SEPTEMBRE 2019
18h30, Théâtre Gravez,
La TESTE de BUCH

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 79 26 86 - contact@sybarval.fr



**RÉUNION
PUBLIQUE**

26 SEPTEMBRE 2019
18h30, Salle Brémontier, ARES

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 79 26 86 - contact@sybarval.fr

Le compte-rendu exhaustif des échanges est accessible en téléchargement sur le site Internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr/le-scot/concertation/les-reunions-publiques/>



Réunion publique du 24 septembre 2019 à Salles



Réunion publique du 25 septembre 2019 à La Teste-de-Buch



Réunion publique du 26 septembre 2019 à Arès

6.2 Offrir une vision et un projet de territoire commun : les trois réunions publiques sur le PAS

A l'issue des différents temps d'échanges techniques permettant d'identifier les enjeux majeurs du territoire, **trois réunions publiques ont été organisées en janvier 2022** afin de poser les premiers jalons de la démarche et de recueillir les questions des habitants et habitantes sur le PAS.

- **Mardi 18 janvier 2022** à 18h30 au Palais des congrès d'Arcachon
- **Jeu­di 27 janvier 2022** à 18h30 à la Salle du Bateau-Lyre au Barp
- **Jeu­di 03 février 2022** à 18h30 à la Salle des fêtes de Biganos

Ces trois réunions ont accueilli près de 250 personnes au total sur les 3 intercommunalités, tout en étant accessibles par le Facebook Live organisé sur la page du SYBARVAL lors de la 1ère et de la dernière réunion publique.

De nombreux participants et participantes, habitant le territoire, ont pris la parole afin de faire entendre leur position et expertise du territoire, mais également faire valoir la position d'associations en matière d'environnement, d'aménagement du territoire ou encore de mobilités. Certains élus ont également pris la parole afin de traiter des questions relatives aux autres éléments de planification (ex. SRADDET, PLUi, PCAET, etc.).

SYBARVAL

**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT**

**RÉUNION DE
CONCERTATION** **Mardi 18 janvier 2022**
à 18h30 au Palais des Congrès
d'Arcachon et en direct sur
www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Donnée des coordonnées :
46 avenue des côtes - 33510 Arcachon-les Bains
Tél. 05 57 76 2636

SYBARVAL

**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT**

**RÉUNION DE
CONCERTATION** **Jeudi 27 janvier 2022**
à 18h30, à la salle du Bateau
Lyre, Le BARP et en direct sur
www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Donnée des coordonnées :
46 avenue des côtes - 33510 Arcachon-les Bains
Tél. 05 57 76 2636

SYBARVAL

**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT**

**RÉUNION DE
CONCERTATION** **Jeudi 3 février 2022**
à 18h30, à la salle des fêtes
de BIGANOS et en direct sur
www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Donnée des coordonnées :
46 avenue des côtes - 33510 Arcachon-les Bains
Tél. 05 57 76 2636

Le compte-rendu exhaustif des échanges est accessible en téléchargement sur le site Internet du SYBARVAL. : <https://www.sybarval.fr/le-scot/concertation/les-reunions-publiques/>



Réunion publique du 18 janvier 2022 à Arcachon



Réunion publique du 27 janvier 2022 au Barp



Réunion publique du 03 février 2022 à Biganos

Ces réunions publiques ont aussi été l'occasion d'évoquer les prochaines étapes de concertation sur le DOO.

6.3 Construire ensemble le territoire de demain : les trois réunions publiques sur le DOO

A l'issue des différents temps d'échanges techniques permettant de finaliser le DOO, **trois réunions publiques ont été organisées en mai 2023** afin de présenter le document et de recueillir les dernières contributions.

Ces trois réunions ont accueilli près de 300 personnes sur les 3 intercommunalités, permettant à tous de poser des questions sur la méthode utilisée et sur les futures règles applicables.

- **Mardi 9 mai 2023** à 18h30 : Salle socio-culturelle de Biganos
- **Mercredi 10 mai 2023** à 18h30 : Théâtre Cravey à La Teste-de-Buch
- **Lundi 15 mai 2023** à 18h30 : Salle des fêtes de Salles

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le



ID : 033-200001634-20230525-2_03_2023-AU

SYBARVAL

**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCAÇON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT**

**RÉUNION DE
PRÉSENTATION
DU PROJET
DE SCOT**

Mardi 9 mai 2023
à 18h30 au Centre culturel
Lucien Mounaix de BIGANOS
www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Domaine des cotons
46 avenue des cotons - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05.57.76.26.86

SYBARVAL

**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCAÇON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT**

**RÉUNION DE
PRÉSENTATION
DU PROJET
DE SCOT**

Mercredi 10 mai 2023
à 18h30 au Théâtre Cravey à
La TESTE de BUCH
www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Domaine des cotons
46 avenue des cotons - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05.57.76.26.86

SYBARVAL

**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCAÇON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT**

**RÉUNION DE
PRÉSENTATION
DU PROJET
DE SCOT**

Lundi 15 mai 2023
à 18h30 à la Salle des fêtes
de SALLES
www.sybarval.fr

www.sybarval.fr

Domaine des cotons
46 avenue des cotons - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05.57.76.26.86

Le compte-rendu exhaustif des échanges est accessible en téléchargement sur le site Internet du SYBARVAL. : <https://www.sybarval.fr/le-scot/concertation/les-reunions-publiques/>



Réunion publique du 9 mai 2023 à Biganos



Réunion publique du 10 mai 2023 à La Teste-de-Buch



Réunion publique du 15 mai 2023 à Salles

7. Les autres temps de sensibilisation et d'échanges

7.1 La conférence publique AcclimaTerra

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le Sybarval a souhaité faire appel à AcclimaTerra, le comité néo-aquitain de scientifiques sur le changement climatique, pour intervenir sur la thématique de l'adaptation des villes et du territoire face à cet enjeu grandissant.

Daniel Compagnon, Professeur à Sciences Po Bordeaux et Vice-Président d'AcclimaTerra, est intervenu le 19 novembre 2021 pour partager ses connaissances scientifiques sur le sujet et interpeler le public sur les éléments à prendre dans la construction du projet de territoire.



Conférence Acclimaterra organisée le 19 novembre 2021 au Teich

Cet évènement, qui a réuni plus d'une centaine de personnes à la salle publique du Teich, a permis de croiser les préoccupations formulées par les habitants et les associations du territoire à l'expertise scientifique du spécialiste du climat. Plusieurs enjeux du PAS ont ainsi été réévalués au regard des débats qui se sont tenus lors de la conférence.

7.2 Les échanges écrits avec les habitants et les associations

Tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT, les personnes qui le souhaitent ont pu solliciter le SYBARVAL par mail afin d'échanger directement sur le document et les étapes de son élaboration.

- **11 mai 2019** : Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) : demande de rendez-vous en présence du président, du vice-président et du directeur.
Réponse apportée en date du 16 mai 2019 : Rendez-vous fixé le 13 juin 2019 à 15h en Mairie de La Teste-de-Buch.
- **30 juillet 2019** : Réunion en mairie de La Teste de Buch entre le Président du SYBARVAL et MM. Guy Etchessahar (Secrétaire du COBARTEC) et le Professeur Ivan Lavallée : présentation du projet de Tram-Train porté par l'association.
- **30 septembre 2019** : Mr Philippe Gaubert, conseiller municipal à Gujan-Mestras : demande d'éléments de diagnostic complémentaires.
Réponse apportée en date du 14 octobre 2019 : renvoi vers les diagnostics mis à jour et publiés sur le site internet du SYBARVAL.
- **23 octobre 2019** : BAE/SEPANSO : sollicitation afin d'être officiellement associés à l'élaboration du SCoT.
Réponse apportée en date du 5 novembre 2019 : ajout des associations à la liste des Personnes Publiques Associées.
- **29 octobre 2020** : Mr Jacky Heloury : Demande de précisions sur la méthode utilisée pour l'identification des enjeux présentés lors de deux ateliers de concertation.
Réponse apportée en date du 29 octobre 2019 : Explication point par point de la méthode utilisée et de la construction du document imposée par le Code de l'Urbanisme.
- **16 septembre 2020** : Société d'Exploitation de Sables et Minéraux (SAMIN) à Marcheprime : envoi d'une note sur l'artificialisation des sols et demande de prise en compte de l'activité extractive dans le SCoT.
Réponse apportée en date du 5 novembre 2019 : précisions apportées quant au positionnement du SCoT au sujet de l'artificialisation des sols et de l'engagement du SYBARVAL au sein des groupes de travail de la Fédération Nationale des SCoT sur le sujet.

- **16 septembre 2020** : Mr Lionel Variste : demande d'information sur une parcelle située au Teich.
Réponse apportée en date du 18 septembre 2020 : Renvoi vers la commune concernée et compétente en matière de plan local d'urbanisme.
- **3 octobre 2020** : Mr Alain Deveze : Demande d'information sur l'évolution des PLU après l'arrêt du SCOT.
Réponse apportée en date du 5 octobre 2020 : information sur l'évolution du calendrier d'élaboration en raison de la crise sanitaire. Rappel que les PLU ne seront révisés qu'une fois le SCOT approuvé.
- **13 août 2020** : Association Protection et Aménagement de Lège-Cap-Ferret (PALCF) : sollicitation d'un rendez-vous afin de présenter la nouvelle équipe élue.
Réponse apportée en date du 1^{er} octobre 2020 : association de la PACLF aux groupes de travail à venir.
- **26 août 2020** : Mme Béatrice Lafarge : Demande d'information sur des parcelles situées au Teich.
Réponse apportée en date du 3 septembre 2020 : Rappel de la procédure et du calendrier du SCOT. Renvoi vers la commune concernée et compétente en matière de plan local d'urbanisme.
- **2 décembre 2021** : Collectif du Bassin d'Arcachon pour un Réseau de Transports En Commun (COBARTEC) : envoi du compte rendu de l'entretien organisé entre COBARTEC et SNCF réseau le 23 novembre 2021.
- **4 décembre 2020** : Bassin d'Arcachon Ecologie : envoi d'un dossier contribuant à l'identification des continuités écologiques des communes littorales du Bassin d'Arcachon.
Réponse apportée en date du 7 décembre 2021 : confirmation de la bonne prise en compte de cette étude dans la méthode d'élaboration des trames verte et bleue du SCOT en cours de construction.
- **16 février 2021** : Mr Denys Dartigues : alerte sur la différence des chiffres de la population totale et la population municipale de chaque EPCI publiés dans deux articles du journal Sud-Ouest.
Réponse apportée en date du 16 février 2021 : confirmation de la même lecture différenciée entre population totale et population municipale. Rappel de l'utilisation de

la population totale pour la méthode de calcul des participations financières de chaque EPCI, conformément à la délibération annexée à cette réponse.

- **28 août 2021** : Mr Alain Deveze : Demande d'informations sur l'avancement du SCOT.
Réponse apportée en date du 30 août 2021 : renvoi vers le site internet du SYBARVAL et les lettres du SCOT.
- **12 novembre 2021** : Mr Jean Charles Perucho : demande de communication du Schéma Directeur Immobilier et du Plan de Mobilité Collectivités.
Réponse apportée en date du 15 novembre 2021 : renvoi vers les onglets du site internet dédiés à ces deux documents et explications sur les modalités de leur production.
- **30 novembre 2021** : Mme Virginie Castel : demande de communication du PADD débattu en 2019 et du calendrier de la concertation prévue en 2022.
Réponse apportée en date du 30 novembre 2021 : renvoi vers le lien de téléchargement du PADD disponible sur le site internet. Rappel de l'organisation de trois réunions publiques au cours desquelles seront annoncées les modalités de la concertation.
- **19 octobre 2021** : Mr Patrick du Fau de Lamothe : demande d'informations sur les statuts du SYBARVAL et les délibérations qui n'apparaissent pas sur le site internet.
Réponse apportée en date du 20 octobre 2021 : renvoi vers les liens de téléchargement pour les différents éléments demandés.
- **11 janvier 2022** : Mr Philippe Gaubert : demande de diffusion de la version de travail du PAS.
Réponse apportée en date du 12 janvier 2022 : rappel de l'évolution à venir du PAS, enrichi des contributions réceptionnées pendant les différentes étapes de concertation auxquelles le destinataire est convié.
- **18 janvier 2022** : Collectif du Bassin d'Arcachon pour un Réseau de Transports En Commun (COBARTEC) : sollicitation d'une subvention pour la réalisation d'une pré-étude de faisabilité du projet de Tram-Train sur le Nord Bassin et le Val de l'Eyre.
Réponse apportée en date du 07 février 2022 : rappel de l'impossibilité du SYBARVAL de fournir des subventions en raison de son statut et renvoi vers la Région

Nouvelle Aquitaine. Mention du Plan de Mobilité Simplifié de la COBAN en cours d'élaboration.

- **07 février 2022** : Mr Joël Cabardos, Président de l'Association « Bien vivre à Lugos Gare » : demande d'informations sur l'intégration du projet de la réouverture de la gare de Lugos.

Réponse apportée en date du 08 février 2022 : prise en compte de la demande pour examen lors des débats sur le Projet d'Aménagement Stratégique.

- **15 février 2022** : Mr Yves Jacquin Depeyre : Présentation du projet photovoltaïque Mios 5 et demande de précisions sur le projet de territoire en matière de production d'énergies renouvelables.

Réponse apportée en date du 16 février 2022 : rappel de l'objectif de déclinaison des objectifs du PCAET dans le SCOT. Proposition de rencontre plus tard dans l'année lorsque le scénario énergétique du territoire sera finalisé.

- **25 février 2022** : Mr Christophe Cazauvieilh : demande d'éléments complémentaires sur le PAS et le DOO afin de préciser la vocation de plusieurs terrains.

Réponse apportée en date du 25 février 2022 : rappel du travail de répartition de l'enveloppe foncière pour 2030 à l'échelle communale tous usages confondus et renvoi vers l'enquête publique organisée en 2023.

- **16 mars 2022** : Mr Patrick du Fau de Lamothe : Demande des résultats obtenus par la méthode de calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Réponse apportée en date du 18 mars 2022 : explication du choix de la méthode de calcul, renvoi vers les données en libre accès du portail national de l'artificialisation.

- **04 avril 2022** : Association Betey Environnement : contribution au Projet d'Aménagement Stratégique.

Réponse apportée en date du 29 avril 2022 : réponse point par point au sujet des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique, renvoi vers les diagnostics mis à jour et information sur l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs.

- **05 juillet 2022** : Mr Henry de Lestang : demande d'éléments complémentaires sur le PAS et le DOO afin de préciser la vocation d'un terrain.

Réponse apportée en date du 05 juillet 2022 : renvoi vers le site internet et la chaîne YouTube du SYBARVAL pour prendre connaissance des réunions publiques organisées sur le PAS.

- **10 juillet 2022** : Mr Jean-François Dentraygues : demande d'information sur le PAS et le DOO.

Réponse apportée en date du 11 juillet 2022 : rappel de l'avancement du PAS et de sa publication prévue en novembre 2022. Renvoi vers le site internet du SYBARVAL aux sujets des contributions des ateliers thématiques et du panel citoyen.

- **21 décembre 2022** : Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) : demande de consultation de documents.

Réponse apportée en date du 30 janvier 2023 : rappel du statut de l'association et de ses droits en qualité de Personne Publique Associée (envoi des documents adoptés au fur et à mesure). Informations concernant les documents encore en cours de rédaction et engagement donné sur leur envoi dès leur adoption.

- **28 décembre 2022** : Mme Catalyn Langlois : demande d'information sur l'application de la loi Littoral.

Réponse apportée en date du 2 janvier 2023 : renvoi vers le PAS adopté en novembre 2022. Information sur le calendrier prévisionnel de rédaction du DOO, comprenant le volet Littoral.

- **16 janvier 2023** : Mr Antoine Rechagneux : questions sur les enjeux du Projet d'Aménagement Stratégique et contributions au Document d'Orientations et d'Objectifs.

Réponse apportée en date du 30 janvier 2023 : réponse point par point au sujet des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique.

- **3 avril 2023** : Mr Nicolas Milharoux : demande de rendez-vous pour échanger sur la question des mobilités et de l'ancienne gare de Lugos.

Réponse apportée en date du 6 avril 2023 : accord pour un rendez-vous de présentation du projet et échanges sur le volet mobilités du SCoT.

- **10 mai 2023** : Bétey Environnement : transmission d'un document émis par la DDTM au sujet de la définition des bras du ruisseau du Bétey.

Prise en compte de l'information et modifications apportées aux cartographies correspondantes.

7.3 La publication des lettres du SCOT

Dix « Lettres du SCOT » ont été conçues entre mars 2019 et décembre 2022 puis diffusées à l'ensemble des partenaires au fur et à mesure des étapes d'élaboration du SCOT. Elles sont également toutes disponibles pour les habitants sur le site Internet du SYBARVAL.

Ces Lettres ont permis, d'une part, de sensibiliser les élus sur les grands enjeux actuels et futurs du territoire et, d'autre part, de tenir informer les partenaires et les habitants de l'état d'avancée des travaux et des réflexions. Chaque lettre s'est construite autour de la présentation d'une thématique ou d'un partenaire.

- **Lettre du SCOT n°1 – Mars 2019**

N°1 MARS 2019

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE





17 COMMUNES
3 INTER-COMMUNALITÉS
153 000 HABITANTS
1 500 KM²
1 TERRITOIRE



**ARRIVÉE
DU CHARGÉ D'ÉTUDES
"OBSERVATOIRE
DU TERRITOIRE"**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SYBARVAL accueille **Nicolas DUROU**, géomaticien qui sera en charge de récolter les données du territoire et de les analyser pour observer les grandes tendances que connaît le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre : dynamiques démographiques, flux de mobilités, installations d'entreprises...

LANCEMENT DU SCOT

Le 15 janvier 2019, les 17 maires se sont réunis pour lancer officiellement l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Les cabinets retenus lors de l'appel d'offres se sont présentés :

- CITADIA Conseil (Bordeaux), en charge de la rédaction du SCOT
- OXAO (Bordeaux), responsable du volet environnement
- ADAMAS (Bordeaux), cabinet d'avocats recruté pour assurer la sécurité juridique de la procédure.

Les élus présents ont pu consolider la méthode multi-partenariale (voir page 2) et définir les temps d'échanges du premier trimestre.

UN SCOT PARTENARIAL

Suite à la délibération de prescription du SCOT, un appel d'offres a été lancé pour recruter les bureaux d'études chargés d'accompagner le territoire dans l'élaboration du SCOT.

Les élus ont souhaité adopter une approche multipartenariale en faisant appel aux acteurs du territoire et en leur confiant une part de l'état des lieux du territoire.

Le premier engagement est relatif au volet "eau" du SCOT avec le partenariat noué avec le Département de la Gironde visant à traduire les orientations et prescriptions des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) dans le SCOT.

Le Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement (CAUE) est un autre partenaire avec qui le SYBARVAL a conventionné autour de plusieurs axes (voir ci-contre).

Enfin, le SYBARVAL a conventionné avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour élaborer le diagnostic économique et commercial du territoire.



UN PREMIER TEMPS D'ÉCHANGE

Lors du Conseil syndical du 11 février 2019, le CAUE est intervenu pour présenter le nouveau contexte juridique et territorial. En effet, depuis l'approbation du SCOT précédent en 2013, de nouvelles lois s'imposent comme la loi ALUR ou plus récemment la loi ELAN.

Par ailleurs, les communes et intercommunalités ont élaboré de nombreux documents stratégiques (PLU, PLH, PDU, PCAET) qu'il faut prendre en compte dans la construction du projet de territoire à 2040.

Dans un deuxième temps, le CAUE a approfondi les deux missions qui lui ont été confiées : l'analyse des dynamiques de la division parcellaire sur les 17 communes et l'étude du gisement foncier autour des gares.

M. BOUTIER - 05 57 76 26 86

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT se poursuit avec les premiers ateliers d'élus qui se tiendront le 18 mars 2019 et l'organisation de temps techniques thématiques autour de la méthode de calcul de la consommation d'espaces ou du diagnostic environnemental.



www.sybarval.fr



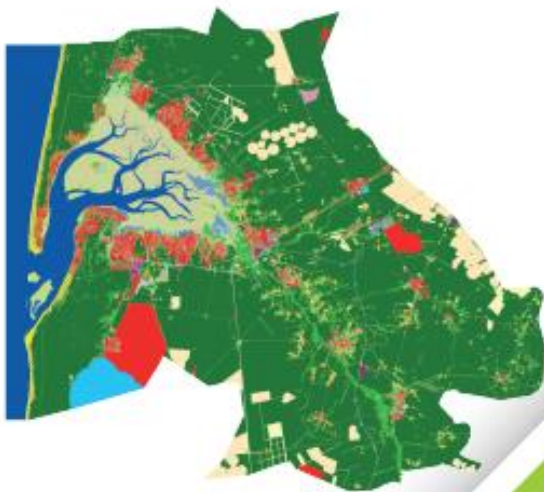
Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 76 26 86

- Lettre du SCoT n°2 – Mai 2019

N°2 - MAI 2019

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



Carte d'occupation du sol 2015
(Source: GIP Littoral Aquitain)



Arrivée du chargé de mission « énergie-climat »

Depuis le 1er avril 2019, le SYBARVAL accueille Olivier PARRENS, énergéticien chargé de mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Climat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre approuvé le 20 décembre 2018. Ce plan d'actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sera déroulé pendant les trois années qui viennent afin d'œuvrer pour un territoire à énergie positive.

L'ELABORATION DU SCOT AVANCE

Suite au recrutement des bureaux d'études (Lettre du SCOT n°1), les élus ont travaillé en mars au cours d'ateliers thématiques permettant de mettre à jour l'état des lieux des dynamiques du territoire (croissance démographique, production de logements, créations d'entreprises...). Les contributions des élus, croisés aux éléments issus des différents diagnostics réalisés par les prestataires, permettront de construire le diagnostic présenté aux personnes publiques associées en juillet 2019.

LES PARTENAIRES AU TRAVAIL

Le SYBARVAL mobilise tous les partenaires institutionnels pour consolider le futur diagnostic du SCOT. C'est pourquoi différentes réunions techniques se sont tenues aux mois de mars et avril.

Un groupe de travail s'est constitué avec l'Etat (DDTM), la Région, le GIP littoral, le GIP ATGeRi et le CEREMA afin de partager les différentes méthodes de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de construire une méthode partagée pour le SCOT.

Une première réunion des partenaires de l'environnement s'est également tenue le 19 mars pour partager toutes les données existantes sur les différents sujets à traiter. Chacun s'est engagé à fournir les éléments au SYBARVAL afin de consolider l'état initial de l'environnement qui sera présenté aux personnes publiques associées en juillet.

Le Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement (CAUE) a commencé en avril son étude sur la division parcellaire en se rendant dans chacune des communes pour consulter les registres d'urbanisme des 10 dernières années afin de mesurer la dynamique du territoire sur le sujet. Le rapport devrait être rendu d'ici l'été.



DES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES COMMUNES

En avril, le SYBARVAL, accompagné du Bureau d'études CITADIA, a rencontré chacune des communes afin d'échanger sur les enjeux et les grands projets du territoire (voir carte page 1). Les communes nous ont ainsi fourni les données récentes relatives à la consommation des espaces, à la production de logements et aux différents projets en cours.

Ces rendez-vous individuels permettent de mobiliser en premier lieu les élus et services des 17 communes pour l'élaboration d'un projet de territoire à 2040.

En parallèle, des cabinets spécialisés dans la concertation ont été sollicités pour réfléchir aux modalités de la concertation à mettre en oeuvre pour la rédaction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le cadre des échanges et les instances à mettre en place au second semestre 2019 va être affiné et présenté d'ici l'été 2019.

Conception : 06 50 70 6 2 38

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT se poursuit avec la production d'une première version du diagnostic du SCOT qui sera présentés aux élus lors du Conseil syndical du 27 mai 2019, puis aux personnes publiques associées début juillet.



www.sybarval.fr



Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 76 26 86

• Lettre du SCoT n°3 – Juillet 2019

LA DYNAMIQUE DE DIVISION PARCELLAIRE

Depuis plus de dix ans, le territoire connaît un phénomène de plus en plus important de division parcellaire.

Comment peut-on le définir ? Il s'agit du détachement d'une ou de plusieurs parcelles destinées à la construction, issues d'une parcelle d'origine déjà bâtie.

Le processus d'intensification des tissus pavillonnaires par divisions parcellaires, nouvelle filière de production de logements, est à l'œuvre sur le territoire. L'intérêt peut être double : pour le propriétaire qui valorise son foncier et pour la commune qui bénéficie de nouveaux logements, sans consommer d'espaces naturels ou agricoles.

Cependant, laisser faire le phénomène peut avoir des conséquences négatives : perte de qualité urbaine, réseaux non adaptés...

Aussi, il est important de connaître plus précisément cette dynamique et d'apporter un conseil aux communes pour adapter les règles d'urbanisme et canaliser ces divisions parcellaires. Retrouvez, dès septembre, sur notre site Internet, les différentes fiches par commune et à l'échelle du territoire

UN PREMIER SEMESTRE DE TRAVAIL CLOTURÉ AVEC LES PARTENAIRES

Le premier semestre 2019 a permis de compiler les différentes données disponibles et de poser l'état des lieux du territoire. Ces éléments ont été présentés aux élus lors du Conseil syndical du 27 mai 2019.

Le travail technique s'est poursuivi, notamment sur les questions de consommation d'espaces, avec la récolte des données actualisées auprès des communes, ou du volet « eau » du projet de territoire.

Par ailleurs, les intercommunalités se sont mobilisées, plus précisément, sur les chapitres relatifs aux mobilités et au développement économique et commercial. L'objectif est de construire une approche globale, à une échelle plus large, en veillant à apporter une cohérence dans les politiques publiques.

Enfin, les partenaires et acteurs du territoire ont été invités à échanger sur les premiers éléments de diagnostic et à ébaucher les grands enjeux du territoire, les 2 et 3 juillet 2019 à Andernos-les-Bains.

Conception : Sybarval 06 50 70 62 38

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT se poursuit avec un second semestre dense. Les premiers temps forts seront organisés fin septembre avec trois réunions publiques, le 24 septembre à SALLES, le 25 septembre à La TESTE de BUCH et le 26 septembre à ARES. Ces rencontres permettront de présenter les principaux éléments de l'état des lieux et d'ouvrir le débat sur les enjeux du territoire.

Ces réunions publiques ouvriront une période de concertation avec les élus, les acteurs et les habitants du territoire pour construire le projet de territoire.



- Lettre du SCoT n°4 – Octobre 2019

N°4 - OCTOBRE 2019

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



Zoom sur un partenaire : le Département

Le SYBARVAL a choisi de s'inscrire dans la démarche « Aménag'EAU » du Département de la Gironde.

En effet, la question de l'eau est un enjeu fort pour le territoire du SCoT avec notamment la présence de milieux inféodés à l'eau et d'intérêt écologique majeur. Le projet de territoire intégrera ainsi des dispositions cohérentes pour lier le développement urbain et enjeux liés à l'eau (aléas, imperméabilisation...).

L'enquête publique du SRADDET est en cours

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, une enquête publique est organisée sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour une durée de 33 jours du lundi 16 septembre au vendredi 18 octobre 2019.

Elle a pour objet de permettre au public de prendre connaissance du projet de SRADDET et de recueillir toutes appréciations, suggestions et propositions. Vous pouvez, entre autres, faire remonter vos remarques par mail : sradDET-nouvelle-aquitaine@enquetepublique.net



La concertation est ouverte

L'élaboration du nouveau SCoT s'ouvre avec la volonté forte d'échanger et de construire le projet avec tous les acteurs du territoire.

Plusieurs canaux ont été ouverts pour permettre aux différents acteurs de s'impliquer et d'apporter leur contribution au projet : des registres papier au siège de chaque intercommunalité (COBAS à Arcachon, COBAN à Andernos, CDC Val de l'Eyre à Belin-Beliet) ; des réunions publiques organisées à chaque étape du projet ; le site Internet du SYBARVAL ; la page Facebook « Sybarval Officiel » ou les articles dans les journaux locaux et municipaux.

Le premier temps fort du SCOT : les réunions publiques

Le premier semestre 2019 a permis de compiler différentes données et de poser l'état des lieux du territoire.

Après avoir présenté ces éléments aux partenaires début juillet, trois réunions publiques ont été organisées pour informer les habitants de l'avancée du projet, illustrer les dynamiques du territoire et ouvrir le futur débat sur les enjeux.

En présence de nombreux élus, maires ou conseillers municipaux, d'associations, de divers organismes et des habitants, les bureaux d'études ont exposé les chiffres-clefs thème par thème, permettant aux personnes présentes de s'exprimer. Près de 500 personnes se sont déplacées sur les 3 jours et plusieurs dizaines d'interventions ont ponctué les débats, animés par Néorama, expert en concertation et chargé de mener à bien le processus de co-construction.

Sybarval 70 62 38

Concertation

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT se poursuit sur le second semestre 2019. Les trois réunions publiques organisées fin septembre ont ouvert la période de concertation avec les élus, les acteurs et les habitants du territoire sur le projet de territoire au travers de deux séries d'ateliers le 21 octobre à GUJAN-MESTRAS et le 24 octobre à MIOS, puis le 13 novembre au BARP et le 14 novembre à LANTON.

La première série visera à lister les enjeux par thèmes, puis la seconde aura pour objectif de hiérarchiser ces mêmes enjeux afin de pouvoir enrichir le projet de territoire.



www.sybarval.fr



Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 76 26 86 - contact@sybarval.fr

- Lettre du SCoT n°5 – Janvier 2020

N°5 - FEVRIER 2020

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT

**Zoom sur un partenaire :
le PNR Landes de Gascogne**

De nombreux partenaires agissent pour le territoire. Le SYBARVAL a choisi de poursuivre le partenariat noué avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne en reprenant leur méthode d'identification des réservoirs de biodiversité et de définition des trames verte et bleue.

Cette méthode considère les continuités à la fois comme habitats permettant aux espèces d'effectuer tout ou partie de leur cycle biologique, mais également comme zones de dispersions et d'échanges. En prenant en compte un nombre important d'espèces, le futur SCOT traduira cartographiquement leurs habitats naturels et les corridors qui les relie.

Le SRADDET approuvé !

Suite à l'enquête publique organisée du lundi 16 septembre au vendredi 18 octobre 2019, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été approuvé en séance plénière du Conseil régional le 16 décembre 2019.

Dans un délai de trois mois à compter de la réception du schéma adopté, la préfète de région l'approuve ou notifie à la région les modifications à apporter.

L'approbation aura pour conséquence l'entrée en vigueur du SRADDET qui remplacera les anciens schémas (SRI, SRIT, SRADT, SRCE, SRCAE, PRPGD) dans un souci de simplification. Les documents d'urbanisme et d'aménagement infrarégionaux (et en premier lieu les SCOT) devront dès lors prendre en compte ses objectifs et devront être compatibles avec ses règles générales.



Un bilan de concertation très positif

L'élaboration du nouveau SCoT a été placée sous le signe de la concertation. Le second semestre a permis, tout d'abord, de présenter les principaux chiffres des dynamiques du territoire, puis d'inviter les habitants et partenaires à échanger lors d'ateliers de concertation. En parallèle, un panel citoyen a été installé pour travailler aux enjeux du territoire.

Au total, nous avons rencontré plus de 500 personnes aux réunions publiques et près de 250 présents aux ateliers participatifs et au panel citoyen. Ce sont 738 contributions recueillies durant la concertation qui ont été compilées, analysées et traduites dans le projet de territoire débattu par les élus.

Tous les documents supports du débat et le bilan de la concertation sont accessibles sur le site Internet : www.sybarval.fr

Une étape importante pour le SCOT : le débat PADD

Après trois mois de travail, d'échanges et de concertation, les élus ont débattu d'un premier document, support au débat sur les orientations du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le projet fait de la transition énergétique et écologique l'axe transversal du projet et se décline en trois autres axes (Préserver ; Accueillir ; Conforter) et onze objectifs thématiques (écosystèmes, eau, énergie, risques, armature urbaine, tourisme, mobilités, économie, filières, ressources, numérique).

Il s'agit d'une étape importante dans le travail qu'il reste à réaliser pour construire le projet de territoire à 2040... et les futurs objectifs du SCOT.

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT se poursuit sur le premier semestre 2020. Le débat sur les orientations du PADD a clôturé le travail des élus pour ce mandat. La période des élections et du renouvellement des équipes municipales ne permettra pas d'avoir de réunions de validation.

Cependant, le travail technique continue avec plusieurs études en cours : le diagnostic agricole, le diagnostic territorial de santé (Pays Barval), l'étude urbaine et foncière autour des sept gares du territoire (CAUE), la définition de la trame verte et bleue (PNR Landes de Gascogne), l'état des lieux des filières économiques (BA2E), le bilan de la consommation foncière 2009-2019 et du potentiel foncier du territoire (Sybarval)...

Tous ces éléments permettront de compléter l'état des lieux dont nous disposons et de proposer des orientations pour le futur fascicule des règles du SCOT.



- Lettre du SCoT n°6 – Janvier 2021

N°6 - JANVIER 2020

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Zoom sur un partenaire :
l'Etat**

Premiers partenaires dans l'élaboration du SCoT, les services de l'Etat sont sollicités et présents tout au long de la démarche.

L'évaluation de la consommation d'espaces est un exemple du travail en commun à réaliser. Les ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires ont installé en juillet 2019, des groupes de travail sur la définition nationale de la consommation d'espaces (démarche « OCSGE »). Le territoire du SYBARVAL a été choisi comme territoire-test pour cette méthode.

Plusieurs observatoires de la consommation d'espaces

La consommation d'espaces désigne l'urbanisation de terrains naturels, agricoles et forestiers pour différents usages liés à l'activité humaine (logements, routes, zones économiques ou commerciales, parc photovoltaïque..).

L'Etat propose depuis juillet 2019, un portail de l'artificialisation des sols permettant à tous d'accéder à des données nationales et locales, notamment sur le suivi de la consommation d'espaces :
<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en ligne un observatoire des espaces NAFU (Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbanisés), en partenariat avec l'Etat : <https://observatoire-nafu.fr/>
L'outil permet à chacun d'accéder à un catalogue de données sur le territoire qu'il choisit (commune, intercommunalité, SCOT, département..) et d'illustrer ainsi les dynamiques du territoire (densité de population, prix des maisons et appartements, courbe de population..).



Une méthode de calcul partagée

Le code de l'urbanisme impose au SCoT d'analyser la consommation d'espaces du territoire sur les dix dernières années.

Il existe de nombreuses méthodes (Etat, Région...) et un décalage dans l'acquisition des données (2018 au niveau national, 2015 au niveau régional...).

C'est pour cela que le SYBARVAL, afin de partager une méthode commune, a rassemblé tous les partenaires gestionnaires de données (Etat, Région, GIP Littoral, GIP ATGer, CEREMA) pour valider collectivement la méthode utilisée dans le SCoT.

Au final, le cadastre et les autorisations d'urbanisme seront utilisés pour recenser toutes les parcelles urbanisées. Les données de l'Etat et de la Région permettront de déterminer l'usage des parcelles (habitat, activités, voirie...).

L'installation du nouveau conseil syndical et la reprise des travaux

Après un début d'année marqué par la période électorale et le confinement sanitaire, le conseil syndical du SYBARVAL a été installé le 21 septembre 2020.

Au préalable, chacune des intercommunalités a désigné ses représentants au SYBARVAL (22 membres pour la COBAN - 22 pour la COBAS - 6 pour le Val de l'Eyre). Les 50 conseillers ont été conviés à la salle des fêtes de Biganos pour élire le nouvel exécutif.

A l'issue des élections, Marie LARRUE, Maire de Lanton, a été élue à la présidence, accompagnée de Patrick DAVET (Maire de La Teste de Buch) comme 1er vice-président et Emmanuelle TOSTAIN (Maire de Lugos) 2ème vice-présidente. Ainsi, les 3 intercommunalités sont représentées dans l'exécutif chargé d'animer et de gérer le SYBARVAL.

Le bureau syndical, composé des 17 représentants des communes (maires ou 1ers adjoints), s'est réuni pour réajuster le calendrier d'élaboration et enclencher les premiers travaux thématiques sur le contenu du SCoT.

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT a repris au 2ème semestre 2020 avec les nouveaux élus des 17 communes. Les travaux repartent sur la base des orientations du PADD votées en décembre 2019.

Il s'agit, dans un premier temps, de consolider toute l'analyse technique réalisée au 1er semestre 2020 sur différentes thématiques : diagnostic agricole, étude urbaine et foncière autour des sept gares du territoire (CAUE), définition de la trame verte et bleue (PNR Landes de Gascogne), déclinaison de la loi Littoral (DDTM33)...

Les élus vont s'approprier ces informations et travailler en ce début d'année autour de la Trame verte et bleue, de la loi Littoral et de la consommation d'espaces.



- Lettre du SCoT n°7 – Novembre 2021

N°7 - NOVEMBRE 2021

LA LETTRE DU SCOT DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE DESSINE
AUJOURD'HUI**

**Zoom sur un partenaire :
la Région Nouvelle-Aquitaine**

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), la Région est devenue cheffe de file dans l'aménagement du territoire, au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020 et les SCoT doivent se mettre en compatibilité avec les objectifs et règles régionaux définis.

Tous les sujets de l'aménagement du territoire sont traités dans le schéma régional et doivent trouver une traduction locale dans le schéma de cohérence territoriale. Le calcul de la consommation d'espaces, l'adaptation au changement climatique, les mobilités, la transition énergétique... autant de thématiques qui sont travaillées avec les services de la Région.

Le changement climatique, enjeu transversal de l'aménagement du territoire

Les règles 25 et 26 du SRADDET demandent aux SCoT, notamment littoraux, d'intégrer les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer et les évolutions de la bande côtière afin de réduire les risques côtiers.

Le Sybarval s'est saisi du sujet lors de l'élaboration du Plan climat Air Energie, approuvé en 2018. Il a repris ces travaux en 2021 en listant tous les enjeux liés au changement climatique et leurs impacts sur le territoire. De l'augmentation des risques naturels aux impacts sur les ressources, en passant par la nécessaire adaptation des villes et des filières, l'état initial de l'environnement du SCoT reprend tous les thèmes à traiter.

La deuxième version de ce document mise à jour, a fait l'objet d'un échange avec la Région qui a salué la qualité du paragraphe relatif au changement climatique. Elle sera adressée à l'ensemble des personnes publiques associées au premier trimestre 2022.



Une concertation renforcée avec l'Etat

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les Maires ont croisé toutes les obligations réglementaires s'imposant au territoire. Ils ont interpellé Madame la Préfète sur les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du SCoT.

Le 4 octobre 2021, le Secrétaire général de la Préfecture a invité l'ensemble des Maires afin d'échanger sur les différents obstacles réglementaires.

Les élus ont mis en avant l'indispensable association des services de l'Etat à toutes les étapes de l'élaboration du SCoT. A l'issue de la réunion, il a été convenu d'organiser des temps réguliers de travail et d'échanges entre le Sybarval et l'Etat. Une première rencontre technique a été fixée afin d'aborder l'évaluation de la dynamique de consommation d'espaces et la déclinaison de la loi Littoral.

Le Bureau des Maires au travail pour finaliser le PADD

Depuis l'installation du conseil syndical en septembre 2020, le Bureau syndical, composé des 17 représentants de commune (Maire ou 1er adjoint), s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter chaque thématique du SCoT et appréhender l'ensemble des enjeux à décliner dans le projet de territoire.

Les communes et intercommunalités ont été fortement mobilisées pour fournir les données nécessaires à la construction de l'état des lieux, des cartographies et l'analyse des spécificités de chacune. Le Bureau s'est ainsi saisi de nombreux sujets tout au long de l'année 2021 : prospective démographique, production de logements, consommation des espaces, armature urbaine, aménagement commercial, développement économique, mobilité.

Suite au Bureau syndical du 16 septembre 2021, la rédaction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été lancée.

SUITE DE LA DEMARCHE

Le PADD est en cours de validation par les communes et intercommunalités. Il fera l'objet d'une présentation et d'une discussion avec les services de l'Etat, avant d'être soumis à la concertation lors de trois réunions publiques organisées début 2022. Les personnes publiques associées seront également destinataires de ce projet pour apporter leurs remarques. Le débat en Conseil syndical sera organisé après ces différents temps de concertation.

Le Bureau syndical du 14 octobre 2021 a souhaité lancer l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO) dès le mois de novembre. Les élus vont ainsi travailler aux prescriptions et recommandations à inscrire dans le SCoT. Dans un deuxième temps, les partenaires institutionnels seront invités à s'exprimer. Enfin, le projet de DOO sera soumis à la concertation, lors d'ateliers thématiques, au printemps 2022.



- Lettre du SCoT n°8 – Avril 2022

N°8 - AVRIL 2022

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



**Zoom sur un partenaire :
Aire Publique**

Les élus du SYBARVAL ont souhaité mettre en œuvre une large concertation pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Après un appel d'offres, le cabinet Aire Publique a été retenu pour construire les différents échanges entre les élus, les acteurs du territoire et les habitants.

Ils ont ainsi animé les trois réunions publiques de présentation du Projet d'Aménagement Stratégique à Arcachon, Le Barp et Biganos. Ils ont ensuite accompagné les partenaires institutionnels dans la rédaction, par thématique, des prescriptions réglementaires.

Ils ont conduit les ateliers de concertation avec les habitants, en leur apportant les éléments de diagnostic et les enjeux pour les aider à lister les futures règles du SCOT. Enfin, Aire Publique a guidé le SYBARVAL pour la création du panel citoyens chargé d'apporter un regard extérieur aux travaux menés.

Les dernières étapes de rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été présenté en réunion publique le 18 janvier à Arcachon, le 27 janvier au Barp et le 3 février 2022 à Biganos. Ces différentes réunions ont été diffusées en direct sur Facebook et enregistrées pour permettre au plus grand nombre de suivre ces temps forts.

Le compte-rendu complet des réunions, reprenant l'ensemble des interventions, est en ligne sur le site Internet du SYBARVAL. Vous pouvez également visionner les enregistrements des trois soirées.

La réunion des Personnes Publiques Associées du 3 mars 2022 a permis de récolter les nombreuses contributions des partenaires.

L'avant-dernière étape consiste à intégrer tous les compléments proposés par les acteurs du territoire et à le présenter d'ici l'été aux conseillers municipaux des 17 communes, avant l'organisation du débat réglementaire au 2ème semestre 2022.



Le panel citoyens une initiative inédite

Les élus du SYBARVAL ont souhaité ouvrir la concertation au plus grand nombre, en proposant divers canaux de participation : les registres au siège des intercommunalités, le site Internet www.sybarval.fr, la page Facebook du Sybarval, les réunions publiques, les ateliers de concertation...

Afin d'apporter un regard extérieur à l'élaboration du SCOT, le SYBARVAL a décidé de constituer un panel de citoyens tirés au sort. Sous couvert d'un huissier de justice, 4 personnes (2 hommes et 2 femmes) ont été choisis dans les listes électorales de chacune des 17 communes. Ces 68 habitants vont être invités à participer à 4 temps de formation, d'échanges et de travail sur le projet de territoire aux mois de mai et de juin.

L'objectif est de rédiger, à terme, une contribution partagée au projet. Ce document sera ensuite remis officiellement aux élus du SYBARVAL.

Les partenaires et habitants appelés à contribuer au projet !

Sans attendre la validation finale du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), la phase de rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) s'est ouverte au mois de mars 2022.

Dans un premier temps, les partenaires institutionnels ont été invités à participer à des groupes de travail thématiques permettant de recueillir les propositions de prescriptions. Les acteurs du territoire ont ainsi pu phosphorer sur les thèmes de l'eau, l'agriculture, l'habitat, le développement économique, l'énergie, le changement climatique, les mobilités, les corridors écologiques.

Le deuxième temps fort de la concertation autour du DOO se déroule ce mois-ci avec 4 ateliers ouverts au grand public. Il s'agit de proposer aux habitants, thème par thème, de lister les actions ou règles à mettre en place pour répondre aux enjeux exposés en début d'année.

Toutes ces données et propositions seront consolidées et mises en cohérence pour intégrer le futur Document d'Orientation et d'Objectifs.

Concertation : 05 50 70 62 38

SUITE DE LA DEMARCHE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) va être complété avec l'ensemble des contributions reçues par le SYBARVAL. Il sera ensuite partagé avec les partenaires et les élus du territoire, avant la validation définitive qui devrait intervenir au 2ème semestre 2022.

Grâce aux différents apports de la concertation, la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) va débuter afin de disposer, d'ici à l'été, d'une première version de travail. Ce document permettra de lister les chapitres manquants et devant être travaillés, ainsi que les points d'arbitrage que les élus seront appelés à faire.



www.sybarval.fr



Domaine des Colonies
45 avenue des Colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 76 26 86 - contact@sybarval.fr

- Lettre du SCoT n°9 – Septembre 2022

N°9 - SEPTEMBRE 2022

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



Zoom sur un partenaire : le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

Instance consultative de démocratie participative, institué par la Loi, le Conseil de Développement (CODEV) est une assemblée composée de bénévoles issus de la société civile et impliqués dans la vie locale.

Créé à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui regroupe la COBAN, la COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre, le CODEV, renouvelé en octobre 2021, est présidé par Bernard LERAT.

Composé de 98 membres, dont 26 issus du collège « Habitants », Le Conseil de développement est organisé autour de 6 commissions thématiques (Développement économique du territoire, Vie des entreprises, Habitat et vie sociale, Environnement, Jeunesse et sport, Culture) et est appelé à émettre un avis sur les principaux projets d'aménagement du territoire, dont le SCoT.

Une démarche d'échanges et de contribution au SCoT animée par le Conseil de Développement

Dès le lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre est apparu comme un partenaire privilégié pour le SYBARVAL.

Suite à la prescription de l'élaboration du SCoT, le SYBARVAL a saisi officiellement le CODEV pour qu'il soit étroitement associé à chaque étape de la procédure. Par ailleurs, il lui a proposé de travailler sur tout enjeu ou thématique qui lui semblerait important à traiter afin d'apporter son point de vue et ses propositions de prescription.

En 2019, le CODEV a émis un avis sur la première version du diagnostic du SCoT et s'est saisi de la question de la mobilité à l'échelle du Pays. Une contribution est ainsi venue enrichir les travaux du SCoT.

En 2022, les membres du Conseil de Développement ont été destinataires du Projet d'Aménagement Stratégique et un avis a été adopté pour apporter des compléments au document soumis à concertation. En partenariat avec le CAUE, un atelier s'est tenu au mois de mai 2022 sur le sujet des densités et des formes urbaines.

1



Les contributions des associations et des citoyens en ligne !

Les élus du SYBARVAL ont souhaité être totalement transparents sur les travaux du SYBARVAL.

Le site Internet du syndicat www.sybarval.fr, est la plateforme où vous trouverez tous les documents du SCOT à jour, les supports de présentation et les synthèses des concertations.

Une fois arrivés sur la page d'accueil du site, cliquez sur « SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ». Dans le menu déroulant, l'article sur les modalités de concertation regroupe les différents canaux proposés aux habitants et acteurs du territoire : la Lettre du SCOT ; les réunions publiques ; les ateliers de concertation ; le panel citoyen ; les conférences publiques.

Un semestre de concertation pour contribuer au projet !

La concertation autour du DOO a débuté avec la réunion de l'ensemble des partenaires institutionnels pour travailler aux différentes prescriptions thématiques qui intégreront le SCOT.

Au mois d'avril 2022, les habitants et les associations ont été invités à participer à 4 ateliers de concertation grand public. Il leur a été proposé de lister, thème par thème, les actions ou règles à mettre en place pour répondre aux enjeux exposés en début d'année. Une synthèse des travaux est en ligne sur le site Internet du SYBARVAL.

Le panel de citoyens tirés au sort sur les listes électorales des 17 communes, a échangé et travaillé sur le projet de territoire. Ses travaux ont fait l'objet d'un document de 16 pages listant ses propositions sur les trois enjeux prioritaires qu'il a mis en avant : la mobilité, l'eau, la pollution lumineuse. Leur avis a été présenté aux 17 maires le 23 juin 2022 et mis en ligne (voir

SUITE DE LA DEMARCHE

Après réception des diverses contributions, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été complété. Le débat réglementaire est prévu le 17 novembre 2022 en conseil syndical, ouvert au public.

Grâce aux différents apports de la concertation, la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) se poursuivra tout au long du 2ème semestre 2022. Plusieurs thématiques nécessitent des réunions de travail avec l'Etat et les partenaires, notamment les volets « Littoral » et « Maritime ». D'autres sujets seront travaillés comme le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique. Il s'agit d'un document spécifique obligatoire depuis la loi ELAN.



- Lettre du SCoT n°10 – Décembre 2022

N°10 - DECEMBRE 2022

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



**Zoom sur un partenaire :
le PNR Landes de Gascogne**

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne est l'un des nombreux partenaires du SYBARVAL. Il couvre 11 des 17 communes du SYBARVAL et en fait un interlocuteur privilégié.

Au-delà des travaux menés conjointement sur la Trame Verte et Bleue, le SYBARVAL et le PNRLG se sont associés pour élargir l'état des lieux de la pollution nocturne à l'échelle du SCOT et mettre en place un plan d'actions permettant la restauration des continuités nocturnes.

Le projet de label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)

L'objectif est de faire reconnaître l'exceptionnelle qualité du ciel étoilé présente au cœur du Parc Naturel Régional, d'en assurer la préservation ainsi que celle de la biodiversité nocturne par une diminution de la pollution lumineuse, mais aussi de conforter l'écotourisme.

Ce projet porté par le Parc Naturel Régional a été retenu dans le Plan Climat du SYBARVAL, en 2018 et a permis de lancer un travail partenarial. Ainsi, un diagnostic de l'ensemble du parc d'éclairage a été conduit pour évaluer la pollution lumineuse des matériels existants et, en 2020, des mesures ont été proposées pour les améliorer.

A ce titre, Karine DESMDULIN, Vice-Présidente du Parc à la Transition Énergétique, rencontre les municipalités pour présenter le projet et convaincre de son intérêt. À ce jour, à l'échelle du SCOT, 10 sur 17 communes membres ont délibéré pour adhérer au projet de labellisation RICE. L'objectif est de pouvoir candidater avant la fin de l'année 2022, avec l'ensemble des collectivités qui se seront engagées.





Vers une stratégie d'actions pour la Trame Noire et la biodiversité nocturne

En parallèle de la candidature au label RICE et dans le cadre du PCAET, le PNR des Landes de Gascogne et le SYBARVAL ont sollicité la LPO pour répondre en 2021 à un appel à projet de la Région. Cette démarche vise à hiérarchiser les points lumineux de l'éclairage public en fonction de leur localisation au vu des enjeux de biodiversité du territoire et des continuités écologiques favorables à la faune nocturne (trame noire).

Suite à la réalisation d'un diagnostic et à la tenue de plusieurs ateliers de réflexion conduits avec les communes et les EPCI, la rédaction d'une stratégie d'actions est en cours. Celle-ci sera présentée aux élus du territoire en décembre 2022.



Le Projet d'Aménagement Stratégique adopté !

Au terme de plusieurs mois de concertation et d'échanges, et après la réception de nombreuses contributions, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) présenté en réunions publiques aux mois de janvier et février 2022, a été complété.

Le débat réglementaire s'est tenu le 17 novembre 2022 en conseil syndical, ouvert au public. Les élus ont félicité les services et les partenaires pour le travail accompli et ont légèrement amendé le document.

La délibération, le compte-rendu des débats et le Projet d'Aménagement Stratégique ont été notifiés aux Personnes Publiques Associées, conformément au Code de l'Urbanisme. Ces éléments sont disponibles sur le site Internet du SYBARVAL : www.sybarval.fr

SUITE DE LA DEMARCHE

Avec l'adoption du PAS, la deuxième étape du SCOT a été franchie. Les élus du SYBARVAL vont maintenant travailler au contenu du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Ce document est le fascicule des règles du SCOT. Les prescriptions et recommandations du DOO devront répondre aux enjeux définis dans le PAS, thème par thème. Il comprendra également trois volets spécifiques : le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), le volet «Littoral» et le volet «Maritime».



7.4 La presse parle du SCoT

- Sud-Ouest – 3 novembre 2018



14

Gironde

Samedi 3 novembre 2018 SUDOUEST

Campings du Pilat, le bras de fer continue

BASSIN D'ARCACHON Le préfet veut supprimer une partie des mobil homes, pendant que La Teste bloque les permis d'aménagement réclamés par les campings

DENIS LHERM
dlherm@sudouest.fr

La franche rigolade en maillot moulant popularisée par le film « Camping », c'est du cinéma. Dans la réalité, on ne rigole pas, en ce moment, au camping des Flots bleus et dans deux autres établissements installés comme lui au pied de la dune du Pilat : la Forêt et Pyla camping. L'été dernier, le préfet Didier Lallemand avait mis en demeure ces trois campings de vider plusieurs dizaines de mobil homes installés sous les pins. Hier, c'est le tribunal administratif de Bordeaux qui s'intéressait au cas de ces trois campings. Ils attendaient devant la justice administrative la mairie de La Teste qui bloque systématiquement leurs dossiers de permis d'aménagement. Et si le tribunal suit l'avis du rapporteur public, ce qu'il fait dans la majorité des cas, ils n'obtiendront pas satisfaction.

Le classement de 1994
Bordurés par le préfet d'un côté, les campings du Pilat voient leurs projets une nouvelle fois contés par la commune de La Teste, de l'autre. C'est le dernier épisode d'un vieux feuilleton. À mesure que la dune se déplace vers l'est (vers l'intérieur des terres),

elle grignote la pinède où les campings sont installés. Ils cherchent donc à s'étendre comme ils le peuvent et à réorganiser leurs parcelles pour tenir compte de l'ensoleillement. Mais depuis le classement du Pilat en site classé, en 1994, tout est plus compliqué. Les demandes d'aménagement sont obligatoirement visées par le ministre de l'Environnement. En cas d'avis défavorable, le maire ne peut pas signer les permis.

Les mobil homes ciblés

C'est exactement ce qui s'est passé pour les Flots bleus, la Forêt et Pilat camping. Leurs demandes de permis d'aménagement déposées en 2016 ont été repoussées par le maire de La Teste, qui n'a fait que suivre l'avis défavorable du ministre de la Transition écologique, daté de 2017.

Les campings ont saisi le tribunal administratif de Bordeaux pour faire annuler le refus communal. Ils contestent vivement le rapport produit en 2012 par l'ingénieur des Ponts, des eaux et des forêts Denis Clément, sur lequel le ministère appuie son avis défavorable.

Que dit le rapport Clément ? En substance que les campings ont un impact visuel négatif au cœur du site naturel classé, où ils ne sont tolérés au titre de l'activité économique



Le camping des Flots bleus est d'accord pour se réaménager en gardant 80 mobil homes, mais ne veut pas descendre aux 35 préconisés par le rapport Clément. PHOTO ARCHIVES FRANCK PERRODIN

et après une réduction drastique du nombre de mobil homes. Chaque établissement se voit fixer un quota de 35 mobil homes, pas un de plus. Or, les Flots bleus en compte plus de 100 ! L'établissement est d'accord pour se réaménager en gardant 80 mobil homes, mais ne veut pas descendre aux 35 du rapport Clément. Pilat Camping a déposé une demande de permis d'aménagement dans laquelle il renonce à une quarantaine de mobil homes, sur

un total de 103. Lui aussi est loin des 35 préconisés par le rapport.

Avocat de Pilat camping, M^r Rivière estime que le rapport est truffé de vices : il dit que les campings se sont développés sans respect d'aucuns droits, ce qui est faux ! Ils étaient là avant le classement de 1994 et bénéficient d'autorisations tout à fait légales. En 2008, une première volée de demandes d'aménagement avait été rejetée par la mairie de La Teste. L'affaire avait été jus-

qu'en cour administrative d'appel, devant laquelle les campings avaient été déboutés. Pour les mêmes raisons que celles invoquées aujourd'hui : l'impact visuel trop marqué. Le 10 août dernier, le préfet avait rappelé aux campings l'obligation de réduire le nombre de mobil homes. Menacés par le sable, pris en tenaille entre la préfecture et la mairie, les campings ne sont pas à la fête. Le tribunal administratif rendra sa décision dans quelques semaines.

Ces PLU qui ont déjà été retoqués par le préfet

BASSIN Ils ne laissent rien passer aux élus sur le Bassin. Les extensions d'urbanisation sont quasiment toutes retoquées par les services de l'État

Depuis son arrivée en Gironde le 22 novembre 2017, le préfet de Gironde Didier Lallemand et les services de l'État ne laissent (presque) rien passer dans l'arrondissement d'Arcachon. Les demandes d'urbanisation formulées par les communes du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre sont quasi systématiquement retoquées par arrêté.

Il faut dire que ce territoire ne dispose actuellement pas de Schéma de cohérence territoriale (Scot), un document censé dessiner l'avenir urbanistique du territoire. Celui qui avait été rédigé et voté par les élus a été annulé dans sa totalité par la justice administrative (en juin 2015 par le tribunal administratif et en décembre 2017 par la cour d'appel). Tant et si bien que les élus reprennent aujourd'hui leur copie pour écrire un nouveau Scot.

Or, l'absence de ce document, les communes, pour une demande d'extension de l'urbanisation, doivent obtenir une dérogation vali-

dée par arrêté préfectoral. Fin 2017, le Barp a voulu déclasser sur sept secteurs 84 hectares de zone naturelle, agricole ou forestière pour les rendre constructibles : refus.

« Que va-t-on faire ? »

Le 18 avril dernier, le préfet a aussi refusé des dérogations de même nature à la commune de Lanton, notamment pour 17 hectares au Mouchon à Cassy pour un secteur à vocation d'équipements, d'activités de sports, loisirs et touristiques.

Même chose pour Belin-Béliet qui s'est vu refuser l'ouverture à l'urbanisation de 14 hectares.

L'exemple de Lège-Cap-Ferret a fait le plus de bruit. La commune avait demandé l'urbanisation de plus de 43 hectares pour des zones d'activités et d'artisanat sur Lège, de l'habitat social à Clouney et au Cap-Ferret et des secteurs « à vocation pavillonnaire ». Refusé.

Michel Sammarcelli, le maire divers droite, avait pourtant décidé

de passer outre et avait quand même fait valider par son conseil municipal la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) avec les 43 hectares d'urbanisation supplémentaires. Le préfet avait alors suspendu ce PLU. Finalement, en septembre, le Conseil municipal avait annulé son PLU voté début juillet.

Et les élus de l'arrondissement commencent à s'agacer. Onze des 17 communes du Bassin et du Val de l'Eyre élaborent ou révisent actuellement leur PLU.

Ainsi, début septembre, Marie-Christine Lemonnier, maire divers droite de Belin-Béliet et présidente de l'intercommunalité du Val de l'Eyre, avait, lors du conseil, déploré la situation : « Que va-t-on faire de la population qui va arriver dans les prochaines années ? En l'absence de Scot, le préfet ne veut pas ouvrir des zones à l'urbanisation. Il y a là une méconnaissance des réalités du territoire. »

David Patsouris



Le préfet de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde Didier Lallemand. PHOTO CLAUDE BONVALLO

LA PRÉFECTURE CIBLE AUSSI LE MÉDOC

LE PLU DE MONTALIVET RETOQUÉ
Le préfet Didier Lallemand ne cible pas que les puissants, comme le maire du Cap-Ferret. La plus modeste commune de Vendays-Montalivet, dans le Médoc, est aussi dans son viseur. Didier Lallemand a en effet saisi le tribunal administratif pour faire an-

nuler le Plan local d'urbanisme de la commune. Motifs : « consommation d'espaces naturels et agricoles non justifiée, risque de feu de forêt non pris en compte », loi Littoral trop négligée... L'an dernier, le préfet avait aussi poussé à la suppression de la course de moto Gulp TT, à Grayan.

Bassin d'Arcachon

Les élus effacent (presque) tout et recommencent

URBANISME Les élus du Sybarval ont lancé un appel d'offres pour l'élaboration d'un nouveau schéma de cohérence territoriale, le premier ayant été annulé par la justice

DAVID PATSOURIS
 d.patsouris@sudouest.fr

Après le tribunal administratif en juin 2015, le 27 décembre 2017, la cour d'appel de Bordeaux a annulé le schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre dans sa totalité. Il s'agit d'un document qui dessine l'urbanisme du territoire pour les vingt ans à venir, combien de logements neufs, combien de nouveaux habitants, quelles zones commerciales à développer, etc.

Bref, il faut tout reprendre à zéro, ou presque. Parce que sans ce fameux Scot, une par une, toutes les communes de l'arrondissement qui révisent leur plan local d'urbanisme (PLU) ou proposent de nouvelles zones à urbaniser sont retournées par le préfet de Gironde. En effet, les PLU doivent se soumettre aux prescriptions du Scot. Enfin, puisqu'il n'y a pas de Scot, aucune ligne directrice ne dirige l'urbanisme sur le territoire.

Le Sybarval, le syndicat qui regroupe toutes les collectivités locales du Bassin et du Val de l'Eyre, et qui a été créé pour élaborer le Scot, a donc lancé un appel d'offres qui sera clos le 14 novembre.

« Sécurité juridique »

Ce travail ne repart tout de même pas de zéro. Plus d'un million d'euros avait été dépensé en études pour l'élaboration du Scot annulé. Et cinq ou six années de travail (et de négociation) avaient été nécessaires. Mais les chiffres doivent être actualisés et les points qui avaient été revus (lire ci-contre). Le prochain texte doit donc rectifier le tir. L'appel d'offres est découpé en quatre lots : élaboration du schéma de cohérence territoriale ; environnement ; animation de la démarche et concertation ; et enfin sécurité juridique de la démarche et du document.

Les élus se fixent plusieurs objectifs. Par exemple « engager la transition énergétique vers un territoire à énergie positive, améliorer la vie quotidienne des habitants actuels et futurs au travers de l'offre en transports et en services, soutenir les filières historiques et locales et renforcer les filières innovantes, et respecter le patrimoine paysager et



La consommation d'espaces naturels au profit de l'urbanisation avait conduit la justice administrative à annuler la première version du schéma de cohérence territoriale. ARCH. FRANCIS FERROGONI



Le directeur du Sybarval, Anthony Douet, le président Jean-Jacques Enoles, et le vice-président, Cédric Pain. ARCH. S. SOU

Les élus semblent vouloir se prémunir contre tout ce qui a conduit la première version du Scot à son annulation...

permettant de préserver les espaces naturels les plus sensibles tout en continuant de développer les territoires par l'accueil de nouveaux habitants et activités économiques.

Pour cela, le Sybarval réclame aux entreprises intéressées par l'appel d'offres non pas « une réponse classique d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (diagnostic - projet - règlement), mais une démarche coordonnée autour des

POURQUOI LES JUGES ONT ANNULÉ LE SCOT

MOTIFS Pourquoi le schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre a-t-il été annulé dans sa totalité par le tribunal administratif en juin 2015 et ensuite par la cour d'appel de Bordeaux en décembre 2017 ? D'abord pour une urbanisation prévue excessive et donc une trop grande consommation d'espaces naturels. Ce Scot fixait les besoins fonciers supplémentaires à 4735 hectares pour 73 158 habitants de plus en 2030. Par ailleurs, les coupures d'urbanisation n'étaient selon les juges pas assez préservées, comme dans le secteur Camiacs-Laurey-Plessens et la Pinède de Conteau (La Teste-de-Buch) et au niveau du bois du

Coulin (Andernos). D'autres motifs étaient retenus par les juges : absence de prise en compte d'une approche « densité » (monter les étages en zone urbaine plutôt qu'étendre ces zones), pas de justification suffisante des choix d'objectifs chiffrés de limitation de consommation foncière, etc. Enfin, le Sybarval (le syndicat qui regroupe toutes les collectivités locales du Bassin et du Val de l'Eyre et qui est chargé de l'élaboration du Scot), dans le document d'orientation et d'objectif, instituait une règle non prévue en écrivait qu'il donnerait un accord préalable pour toute ouverture d'une zone d'extension commerciale.

politiques et projets apportés par les partenaires et en premier lieu les communes, les établissements publics et les personnes publiques.

Approbation début 2023

C'est-à-dire ? Le Sybarval semble réclamer une concertation qui permettra, peut-être, d'éviter les conflits (entre élus, avec les associations, etc) qui avaient émaillé l'élaboration du premier Scot.

Ainsi, les juges avaient écrit qu'il prévoyait une consommation d'espaces naturels trop importante. Cette fois-ci, l'analyse de la consommation de l'espace sur les 10 dernières années et le calcul de l'enveloppe foncière seront discutés au sein d'un groupe de travail réunissant plusieurs partenaires, l'état

mais aussi la Région, etc. Le Sybarval veut que ce chantier aboutisse finalement, non pas à « une proposition classique de trois scénarios, à savoir scénario au fil de l'eau ou tendanciel, scénario révisé et scénario catastrophe », mais à « de vraies alternatives ».

Le lot de la sécurisation juridique du dossier est aussi largement détaillé dans l'appel d'offres, et pour cause : « Cette analyse juridique interviendra avant l'adoption de chaque document et en totalité avant l'arrêt du projet (prévu au 1^{er} semestre 2022), puis lors d'une seconde lecture avant son approbation (prévue au 1^{er} semestre 2023) ».

Bref, les élus du Sybarval semblent vouloir se prémunir contre tout ce qui a conduit la première version du Scot à son annulation...

AUTOUR DU BASSIN

« Les bracelets rouges » recrutent pour danser

ARCACHON La série produite pour TF1 « Les Bracelets rouges » se tourne actuellement sur le bassin d'Arcachon. Or, elle a besoin de figurants pour des séquences qui seront tournées les lundi 19 et mardi 20 novembre prochain au Métropolitain, la boîte de nuit arcachonnaise. La série réalisée par Nicolas Cuhe recherche des femmes et des hommes de toutes origines âgés de 20 à 35 ans. Les



Une partie du tournage des « Bracelets rouges » se déroule aussi au Pôle de santé

PHOTO ARCHIVES SAGNE LUIGI

Intéressés peuvent envoyer un mail avec deux photos (portrait et silhouette) à cette adresse mail : lesbraceletsrouges@gmail.com

Seulement 19 tonnes de poisson pêchées



Un peu plus d'une tonne de merlu a été pêchée. ARCHIVES S. SOU

ARCACHON Une toute petite pêche pour la flotte arcachonnaise la semaine dernière. En effet, seulement un peu plus de 19 tonnes de poisson ont été débarquées à la criée du port de pêche d'Arcachon. Parmi les espèces les plus pêchées, on trouve de la sole (31 tonnes), du sar commun (31 tonnes), de la bonite (2 tonnes), de la seiche (15 tonnes), du merlu (11 tonnes), du maigre (780 kilos), du bar (750 kilos), du mullet (680 kilos), du thon germon ligne (640 kilos) et du rouget (520 kilos).

Une rencontre autour de l'excision en Éthiopie

LA TESTE-DE-BUCH L'association Femmes Solidaires organise le 24 novembre à la cabane du Plou à 18 heures, une rencontre avec Madina Isse et Kado Ali, de Gamissa, accompagnée d'Aicha Dabale (Femmes Solidaires, interprète, initiatrice et référente du projet Éthiopie) et Yvettes Barilleau (Femmes Solidaires et référente du projet Éthiopie). L'association a mis en place depuis dix ans des actions de solidarité dans le territoire de Gawañ, afin, notamment, de protéger les fillettes de l'excision.

- **Sud-Ouest – 5 novembre 2018**

Bassin d'Arcachon

Les élus relancent les études du Scot

ANDERNOS Les élus du Sybarval ont approuvé, hier, trois conventions pour favoriser l'élaboration du nouveau schéma de cohérence territoriale (Scot)

BERNADETTE DUBOURG
b.dubourg@sudouest.fr

« Nous avons lancé le redémarrage du Scot, avec une approche multipartenariale », résume le (nouveau) président du Sybarval, Jean-Jacques Eroles, maire (divers droite) de La Teste-de-Buch, au cours de la réunion du syndicat mixte, hier, à Andernos-Bains (1).

Le Sybarval, qui regroupe les 17 communes du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, dans le seul but d'élaborer le schéma de cohérence territoriale (Scot), a lancé un appel d'offres, divisé en quatre lots, pour élaborer le nouveau Scot (lire notre édition d'hier). Le premier a été deux fois annulé, par le tribunal administratif de Bordeaux, en juin 2015, puis par la cour administrative d'appel, en décembre 2017.

Ce nouvel appel d'offres s'achève mercredi 14 novembre. « J'espère que nous aurons plusieurs offres », ajoute Jean-Jacques Eroles.

Deux conventions

Hier, les élus ont ainsi créé une commission d'appel d'offres, dont les membres sont André Castandet pour le Sud-Bassin, Emmanuelle Tostain et Luc Dervillé pour le Val de



Les élus du Sybarval ont respecté une minute de silence en hommage à Jean-Paul Chansarel, e.o.

l'Eyre, Cédric Pain et Jean-Yves Rosazza pour le Nord-Bassin.

Dans cette même démarche « partenariale et thématique », les élus du Sybarval ont approuvé, hier, deux conventions avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Gironde, et le Conseil en aménagement, urbanisme et environnement de la Gironde (CAUE), pour aider à la rédaction du nouveau Scot. « En tenant compte de nos spécificités et nos besoins », précise Cédric Pain, maire (PS) de Mios, et vice-président du Sybarval, qui adhère également à l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine.

« J'espère que début décembre, on puisse être réellement en marche et travailler à un rythme soutenu, perdre le moins de temps possible. Ce la demandera beaucoup de temps et de présence, vous êtes prévenus, on compte sur vous pour travailler », avertit le président Eroles.

« Démarche participative »

Même si aucune date n'a été prononcée hier, on évoque l'approbation définitive du nouveau Scot à l'horizon du premier semestre 2023.

L'élue d'opposition (apparenté PS) de La Teste, Pierre Pradayrol, souhaite « une démarche participative de la population, l'une des raisons de l'annulation du Scot ».

L'ancien président du Sybarval, Jean-Guy Perrère, maire (divers droite) d'Arès, apprécie moyennement : « Entre 2008 et 2011, il y a eu 15 commissions thématiques où tout le monde a été associé, et 60 réunions. Je ne peux pas laisser dire que la population n'a pas été associée. Les associations ne se sentent pas associées quand elles ne sont pas contentes. » « C'est pareil dans nos PLU », approuve Jean-Jacques Eroles.

Le Scot devra aussi tenir compte du schéma régional, actuellement en discussion et qui devrait être ap-

prouvé d'ici à fin 2019. Cédric Pain et le directeur du Sybarval participent d'ailleurs, demain mercredi, à une réunion de concertation à Angoulême. « Il y a eu beaucoup d'ateliers, de réunions, un travail énorme en matière de concertation a eu lieu et se poursuit, il est important d'être présent », insiste Nathalie Le Yondre, maire (PS) d'Audenge et conseillère régionale.

Prochaine étape, le Sybarval se réunira jeudi 20 décembre pour approuver le Plan climat air énergie, actuellement mis à la consultation publique par voie électronique, jusqu'au vendredi 30 novembre.

(1) La réunion a débuté par un hommage à Jean-Paul Chansarel, adjoint aux finances d'Arcachon et membre du Sybarval, décédé le 10 août dernier. Patrice Bouvard, nouvel adjoint aux finances d'Arcachon, le remplace aussi au Sybarval.

AUTOUR DU BASSIN

Les voyageurs SNCF à la peine à la gare du Teich

TRANSPORTS Après les vacances de la Toussaint, la reprise du travail pour les usagers s'est trouvée perturbée hier matin : gare fermée, le distributeur automatique de billets en panne. Une grosse colère était palpable sur les quais. « Inadmissible, la qualité du service public se dégrade », confie Jean-Claude Duhard, président du Collectif du bassin d'Arcachon pour un réseau de transports en commun (Cobartec), présent sur place. Le distributeur a été remis en service dans la matinée.



Comme nombre de voyageurs, Zoélie a voyagé sans billet. PHOTO: ERIC HALEY

Des conférences autour de la Grande Guerre

MÉMOIRE La société historique d'Arcachon et Pays de Buch propose plusieurs conférences cette semaine. Aujourd'hui, Michel Boyé parle de « La vie quotidienne à La Teste pendant la Grande Guerre » à 18 heures, à la Centrale à La Teste-de-Buch. Jean-Michel Mormone évoquera « 14-18, le bassin d'Arcachon », vendredi, à 20 h 30, à la salle des fêtes d'Audenge, et samedi 10 novembre à 18 heures, à la Halle de Lège.

400 litres de déchets ramassés hors des poubelles

LA TESTE-DE-BUCH Le syndicat de la grande dune du Pilat déplore les nombreux actes d'incivilités liés à la gestion des déchets sur le site protégé

Avec deux millions de visiteurs par an, la dune du Pilat est, à La Teste-de-Buch, le site le plus visité de Nouvelle-Aquitaine. En 2018, pour le seul mois d'août, 380 000 personnes ont gravi la Dune. L'été, le Syndicat mixte de la grande dune emploie jusqu'à 19 agents afin, notamment, de gérer les déchets en respectant les principes du tri sélectif mis en place depuis 2015.

Malgré toute une série d'actions de prévention et de sensibilisation, la structure déplore aujourd'hui de nombreux actes d'incivisme : dispersion de déchets au gré de la visite, mégots de cigarettes jetés à même le sol, vagabondage d'ani-

maux de compagnie. Dans un autre registre, les sangliers sortis de la forêt en fin d'été ont également mis à mal les poubelles.

13 900 litres par jour

Aux 13 500 litres de déchets collectés chaque jour en plein été, 400 litres se rajoutent, ramassés à la pince chaque matin par les agents du syndicat. Des agents qui, par ailleurs, sont habilités à assurer des missions de police de l'environnement et amenés à verbaliser les contrevenants pris en flagrant délit de stationnement sauvage, dépôt et abandon de déchets, dégradation d'espaces verts, feux de camp

ou bivouac. « Nous encourageons les habitants, souvent plus critiques à l'égard de l'action publique, à nous accompagner dans notre démarche en sensibilisant locaux et touristes à un plus grand respect de ces espaces naturels fragiles et protégés au titre de la loi de 1930. La question des déchets est un sujet majeur pour tous les gestionnaires de collectivités territoriales et tout particulièrement d'espaces naturels. Beaucoup d'entre eux s'orientent avec succès, vers une suppression totale de poubelles », témoignent les responsables du Syndicat mixte de la grande dune du Pilat.



L'été, les agents du syndicat mixte ramassent 400 litres de déchets semés par terre. PHOTO: SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE

• Sud-Ouest – 9 janvier 2019

L'urbanisme va habiter la campagne électorale

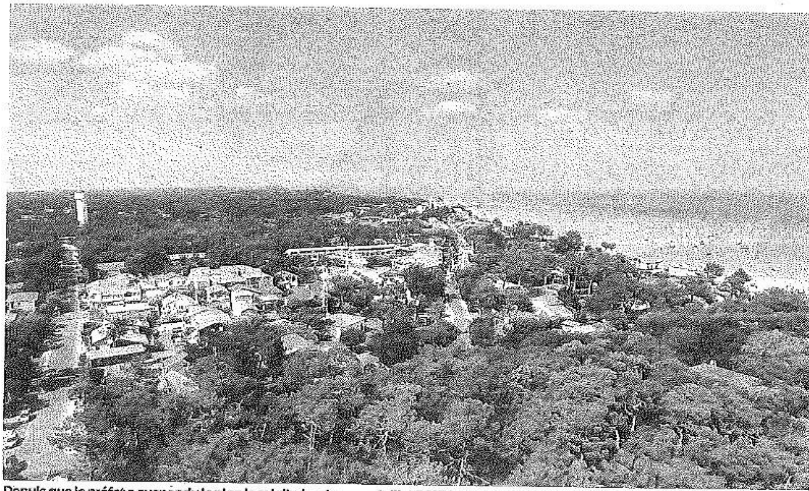
LÈGE-CAP-FERRET

2020 approche, et la commune commence juste à préparer son plan local d'urbanisme

Denis Lhem
 dlhem@sudouest.fr

À moins d'un an et demi des prochaines élections municipales, on sait déjà quel sujet animera la campagne électorale à Lège-Cap-Ferret : l'urbanisme. Depuis que le préfet a suspendu le plan local d'urbanisme (PLU), en juillet 2017 (lire ci-dessous), la commune vit sous le régime du « RNU », le règlement national d'urbanisme, que certains jugent dangereux car beaucoup plus permissif que le PLU. Et comme le maire, Michel Sammarcelli, a décidé de relancer depuis la case départ l'élaboration d'un nouveau PLU, opération qui peut tourner au marathon, on sait que le Cap-Ferret restera sous le régime du RNU jusqu'aux municipales de 2020. Et que les débats pour la formation du nouveau PLU tomberont en plein pendant la campagne électorale.

Sujet politique
 Pour les candidats déclarés ou potentiels, cela crée une situation rêvée. L'urbanisme devient un sujet politique. Il est toujours, mais d'autant plus lorsque les débats sur le règlement communal ont lieu à l'approche des élections. Le premier adjoint Philippe de Gonzeville, successeur désigné de Michel Sammarcelli, ne montre aucune inquiétude : « Nous ne repartons pas de zéro pour le PLU. Nous allons passer sous les fourches caudines du préfet,



Depuis que le préfet a suspendu le plan local d'urbanisme, en juillet 2017, la commune vit sous le régime du règlement national de l'urbanisme, que certains jugent dangereux car beaucoup plus permissif que le PLU. PHOTO ARCHIVES LAURENT THILLET

corriger ce qu'il demande, car le plus important est que nous ayons vite un document d'urbanisme opposable. Nos refus de permis qui s'appuient sur le RNU seront de plus en plus attaqués. Nous espérons avoir le nouveau PLU en septembre 2019, libre à la nouvelle équipe, plus tard, de le modifier. » De son point de vue, le Cap-Ferret est soumis à une très forte pression immobilière, menacé par « un urbanisme galopant » contre lequel il se pose en rempart. « S'il le faut, j'appellerai à la résistance », clame celui qui se dit « encore plus restrictif » que le maire actuel. La discussion aura donc lieu, que ce soit avant 2020 ou après.

Pour Laurent Mauplé, ex-premier

adjoint du maire sortant, aujourd'hui dans l'opposition, qui dira en juin 2019 s'il est candidat, le débat tombe bien : « Il vaut mieux que cela soit un sujet de campagne. Michel Sammarcelli ne se représente pas, une nouvelle ère arrive, il n'est pas aberrant que le PLU soit finalisé par la nouvelle équipe ». Donc après 2020. Ce qui n'est pas à exclure, puisque le délai d'élaboration d'un PLU peut aller de 12 à 17 mois.

Laurent Mauplé compte sur le nouveau document d'urbanisme pour corriger un déséquilibre : « la centralité est trop marquée à Lège-bourg, la partie entre Claouey et la Pointe est délaissée. On le voit sur les services publics. L'agence postale

du Canon est fermée, la mairie annexe de Claouey aussi, le déséquilibre été-hiver s'accroît. Le PLU devra rééquilibrer les choses. J'ai proposé la création d'une commission par communale élargie aux associations, aux propriétaires, etc., pour en discuter ».

« Freiner l'urbanisation »

Candidate officiellement déclarée, actuellement élue d'opposition divers droite à Arcachon, Anny Beyanonce « un débat frontal : je suis pour freiner l'urbanisation. Et la zone d'activités voulue par Sammarcelli à Lège, sur la route du Forge, n'est pas indispensable. C'est de la spéculation. L'urbanisme est

un sujet très sensible ici, je préfère qu'il se règle après 2020, en négociant, pas en passant en force. Aujourd'hui, le Cap-Ferret est dans une impasse, c'est sûr qu'on va s'affronter là-dessus ».

Candidat potentiel, vice-président de Ceiba (Coordination environnementale du Bassin), l'ex-conseiller régional Patrick du Fau de Lamothe pense lui aussi qu'un PLU pourrait en théorie être adopté dès la mi-2019. Il estime que l'absence de ce document « arrange les intérêts de certains, propriétaires ou promoteurs » et dénonce « le mitage du Cap-Ferret, la disparition des arbres ». S'il fait campagne, ce sera entre autres sur ce thème.

Urbanisation : « passe ton Scot d'abord ! »

Le préfet veut imposer aux communes de se doter d'un schéma de cohérence territoriale



Le préfet Didier Lallement.
 PHOTO ARCHIVES GUILLAUME BONVALENT

Ancien secrétaire général du ministère de l'écologie, nommé préfet de la Gironde en 2017, le préfet Didier Lallement s'est rapidement fait un nom sur le bassin d'Arcachon. Depuis son arrivée, il mène la vie dure aux maires en ce qui concerne l'urbanisation des communes. Fin novembre 2018, la conseillère départementale et maire de Lanton, Marie Larrue, s'est adressée directement à Emmanuel Macron pour se plaindre des « abus de pouvoir » du préfet Lallement. Lequel avait eu le tort de s'opposer aux demandes d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones réclamées par Lanton.

Ce cas n'est pas isolé. Si le préfet Lallement se montre inflexible face aux maires, c'est, explique-t-il, parce qu'il ne veut pas se substituer à eux en matière d'urbanisme. Didier Lallement rappelle en effet que les documents d'urbanisme sont du ressort des maires ou des intercommunalités. Les PLU doivent s'adosser à des schémas de cohérence territoriale (des Scot), or, le bassin d'Arcachon en est dépourvu.

Pas de Scot, pas de PLU
 Les trois intercommunalités du Bassin (Coban, Cobas et Val de l'Eyre) en avaient adopté un en 2013, mais il a été retoqué en 2015 par le tribunal administratif de Bordeaux, sur recours d'association environnementale. En 2017, la cour administrative d'appel a confirmé la décision. Le préfet est dans sa logique : pas de Scot, pas de PLU, c'est le RNU (règlement national d'urbanisme qui s'impose).

Les 17 communes du Bassin ont donc relancé l'élaboration d'un nouveau Scot, mais en attendant son adoption, c'est le préfet qui, in fine, a la main sur l'urbanisme. Avec un souci particulièrement appuyé de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'urbanisation.

C'est ce qui se passe à Lège-Cap-Ferret. Le PLU de la commune ouvrirait 23 hectares à l'aménagement et l'urbanisation, mais le préfet a considéré qu'en l'absence d'un Scot qui définissait les grands équilibres, il ne lui est pas possible de donner son feu vert. En clair, il veut pousser les communes à se doter d'un Scot. « Sur le Bassin, tout monde veut la peau du préfet ! », affirme un maire. Au Cap-

Ferret, Michel Sammarcelli a tenté un passage en force, faisant voter un PLU l'été dernier. Quelques jours après, le préfet le faisait interdire. Passe ton Scot d'abord ! Le préfet indique qu'une hiérarchie dans les priorités est nécessaire « pour ne pas satisfaire aux seuls intérêts économiques et démographiques » et parce que « la prise en compte des enjeux écologiques est plus que jamais nécessaire ». Pour Philippe de Gonzeville, adjoint au maire du Cap-Ferret, « le préfet ne connaît rien aux réalités du bassin d'Arcachon ».

SUD OUEST.fr

Dans le rétro : en images, c'était comment le Cap Ferret avant ?

Bassin d'Arcachon

Urbanisation : le préfet ouvre un peu la porte

URBANISME Les élus des collectivités du bassin d'Arcachon sont sortis hier plutôt rassurés d'une réunion avec le préfet Didier Lallement qu'ils ont trouvé « à l'écoute » de leurs besoins

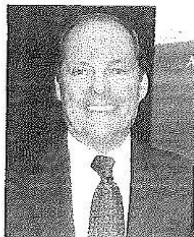
Bruno Bézat
bbézat@sudouest.fr

Ils n'attendaient pourtant pas grand-chose de ce rendez-vous avec le préfet. Les présidents des différentes intercommunalités du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre ont franchi la porte du bureau de Didier Lallement hier après-midi, sans grande illusion.

Il faut dire que le représentant de l'État en Gironde s'est taillé une réputation d'intransigence. Il n'est pas homme à plaisanter dans ses fonctions et encore moins lorsqu'il s'agit d'accorder des dérogations pour des projets d'urbanisme. Car depuis l'annulation du Scot (lire ci-dessous), il a la main sur les demandes d'urbanisation du territoire. La commune de Lège-Cap-Ferret l'a appris à ses dépens. Son maire Michel Sammarcelli voulait aménager plus de 40 hectares et le préfet ne lui en a accordé qu'13.

Même punition pour la maire de Lanton, Marie Larue. Fin d'année dernière, elle s'est même adressée directement à Emmanuel Macron pour se plaindre des « abus de pouvoir » du préfet. L'État demandait elle aussi, comme d'autres, de nouvelles zones à aménager et urbaniser.

« On a pu débattre ». Mais hier à Bordeaux, le préfet n'a pas seulement dit non. Selon les élus présents, « il a écouté », « j'ai trouvé que cela s'est très bien passé », explique Jean-Jacques Erotes, maire de La Teste et surtout président



Le préfet Didier Lallement, le président du Sybarval Jean-Jacques Erotes, le président de la Cobas Bruno Lafon, la présidente de la Cobas Marie-Hélène des Escaux. PHOTO ARCHIVES - SUD OUEST

du Sybarval (l'intercommunalité qui chapeaute tout le bassin et le val de l'Eyre). Selon lui, « le débat a eu lieu de part et d'autre et chacun a pu avancer ses arguments. Cela a été une discussion fructueuse et nous allons pouvoir travailler en-

semble désormais ». Le maire de La Teste rappelle que la « pression foncière et démographique est très importante sur le Bassin ». Les élus promettent de s'atteler à une écriture du Schéma de cohérence territoriale (Scot) « plus conforme aux

orientations de l'État », et demander à ce même État « son appui pour la rédaction des plans locaux d'urbanisme des communes ». « Il est important de ne plus être seulement dans la négation, mais aussi dans le dialogue » ajoute-t-il.

Et le logement social ?

Alors que jusqu'à présent deux camps se faisaient face, campés sur leurs positions, la période qui s'ouvre semble bien être celle de la négociation. La maire de Cujan-Mestras et présidente de la Cobas (Agglomération sud Bassin) parle « d'une réunion très constructive ». « Chacun a pu évoquer ses problèmes. J'ai donné un exemple : la loi exige la construction de logements sociaux. Mais comment faire si aucune dérogation n'est accordée ? Et j'ai eu le sentiment que le préfet entendait cet argument. Il nous faudra de toute façon des solutions. On ne peut pas stopper le développement de notre territoire. Mais je pense vraiment que ce n'est pas "passe ton Scot d'abord". Les dérogations bien fondées seront de toute évidence examinées ».

Même constat pour Bruno Lafon, maire de Biganos et président de la Cobas (agglomération du nord Bassin). « Le préfet s'est montré ouvert, prêt à regarder certaines situations, explique-t-il. Pour moi, il a ouvert la porte. C'est à nous maintenant d'être modérés dans nos demandes. Jusqu'à l'adoption d'un nouveau Scot d'ici trois à quatre ans, nous devons être de chaque côté dans l'écoute et le dialogue ».

AUTOUR DU BASSIN

Hôtel cinq étoiles : Cœur de Ferret réagit

LÈGE-CAP-FERRET L'association Cœur de Ferret, qui a attaqué le permis de construire de l'hôtel cinq étoiles porté par la SNC Villa Colette au Cap-Ferret, réagit aux propositions par Michel Sammarcelli, le maire divers droite de la ville, lors de ses vœux à la population le 5 janvier dernier : « Michel Sammarcelli a pour la deuxième année consécutive, lors de ses vœux, créé sciemment une fracture en opposant les habitants permanents aux résidents secondaires » qu'il ne comprend rien. Son rôle n'est pas d'opposer les habitants. Qui fait vivre, par les travaux de construction et d'entretien de leur maison, les 275 artisans de la commune ? D'où viendra la taxe d'habitation dans le futur ? Qui fait vivre les commerçants et agences immobilières ? La réponse est simple, ce sont tous les habitants, et pour beaucoup les résidents secondaires. Sur le projet d'hôtel, parmi les requérants, il y a plusieurs résidents à l'année. Comment la mairie fait ses calculs lorsqu'elle indique que 30 emplois seraient créés (ce qui est économiquement aberrant pour un hôtel de 30 chambres) quand le projet actuel comme je par mette en péril les emplois de l'hôtel adjacent exploité depuis 12 ans par une société qui emploie 14 personnes à l'année et 28 personnes en saison et dont l'activité est sérieusement menacée par ce projet par l'impact et l'implantation du bâtiment prévu qui occulterait la moitié de ses chambres de vue et d'ensolaillement ?

Le festival Version originale en mars

GUJAN-MESTRAS C'est dans un cinéma Gérard-Philippé renoué que le festival Version originale se déroulera du 22 au 30 mars. L'association organise toujours ces rendez-vous du mardi de projection de films en version originale. Après celui du 8 janvier, le prochain rendez-vous est prévu le mardi 19 février avec « Wildlife, une saison ardente », un premier film salué par la critique. Puis rendez-vous les mardi 5 et 12 mars avant le festival.

Deux lumières rouges au sémaphore

LÈGE-CAP-FERRET Hier le sémaphore arborait deux lumières superposées. Il s'agit d'un signal permettant aux marins de savoir qu'un fort coup de vente est annoncé, une tempête de force 8 à 11 venant du nord-ouest.

La défense de la forêt usagère en assemblée

GUJAN-MESTRAS L'assemblée générale de l'Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère (Adfu) aura lieu le samedi 26 à 14 heures, à la Maison des associations de Gujan-Mestras. Les propositions de candidature au CASnt à adresser au président, Christian Goussier, par voie postale à l'adresse : Adfu, BP 60 520, 33 164 La Teste cedex, ou par courrier électronique : contact@adfu.org

Il faudra freiner les constructions

Les élus travaillent sur un nouveau Schéma de cohérence territoriale (Scot) plus restrictif

La loi est claire. Les Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes doivent s'adosser à un Schéma de cohérence territoriale (Scot) qui fixe les grandes lignes de l'aménagement et de l'urbanisation d'un territoire. Problème de taille : le Bassin n'en a toujours pas. Pour une raison simple : il avait été refusé par la justice.

Les trois intercommunalités du Bassin (Cobas, Cobas et Val de l'Eyre) avaient adopté un Scot en 2013, mais il avait été annulé en 2015 par le tribunal administratif de Bordeaux, à la suite du recours d'associations environnementales. En décembre 2017, la cour administrative d'appel avait confirmé la décision. La justice administrative pointait alors du doigt des

imprécisions dans le rapport de présentation de ce Scot, l'absence de prise en compte de questions environnementales et le manque de cohérence dans l'urbanisation de certains secteurs.

« Réduire ses ambitions »

Les élus des 17 communes du Bassin ont donc relancé la procédure pour un nouveau Scot en avril 2018, qui va cette fois limiter les possibilités d'urbanisation en tenant compte davantage des enjeux écologiques. Pour être clair, il faudra freiner les constructions, se montrer moins ambitieux. « Ne pas commettre les erreurs du passé, ne plus être inflationniste. Chaque commune fera un effort », résume Bruno Lafon.



Le nouveau Scot va limiter les possibilités d'urbanisation dans les 17 communes du Bassin. ARCHIVES - ESPRANON

D'autant plus que le nouveau Scot ne sera pas bouclé avant trois à quatre ans et que durant cette période c'est le RNU (règlement national d'urbanisme) qui s'applique. Autrement dit, c'est le préfet qui peut donner ou non son accord à des projets d'urbanisation jusqu'en 2023. Or, il est sensible à la question environnementale et n'a pas l'intention de mener une politique d'urbanisme à la place des élus. En attendant le Scot, il faudra donc encore moins construire.

• **La Dépêche du Bassin – semaine du 26 septembre au 2 octobre 2019**

12



LE BASSIN EN PARLE

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1218
DU 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2019

ARCACHON

Le festival Cadences a explosé tous les records

Le rideau vient de tomber sur la dernière édition du festival de danse Cadences avec de merveilleux souvenirs et un record de fréquentation.

Lundi, Benoît Dissaux pouvait savourer le bonheur des quatre jours intenses du festival Cadences qui affiche cette année un record dans la fréquentation avec 12 000 spectateurs sur l'ensemble des spectacles. « Cela montre bien que depuis 2002 l'histoire continue de progresser et que le public a été fidèle », explique le directeur du théâtre Olympia à pied d'œuvre avec toute son équipe pour assurer la réussite de l'événement. Cette année, l'Espagne a été retenue pour donner le ton et les compagnies du soir au Théâtre et en journée au Théâtre de la mer ont vraisemblablement séduit les spectateurs curieux de découvrir



Sur le thème de l'Espagne Cadences a su attirer son public cette année, avec des compagnies qui proposaient du flamenco contemporain.

une nouvelle forme de proposition avec du flamenco dans une version contemporaine. On retiendra le Roméo et Juliette de la compagnie Elephant in the black box le jeudi soir mais aussi le très surprenant "Oskara" de



la compagnie Kuktai le vendredi soir. "Bailes Colaterales" aura apporté sa magie samedi soir sans oublier le duo très attendu et très apprécié de Marie-Claude Pietragalla et de son époux Julien Derouault.

"Carmen" de la compagnie François Mauduit a parmi tant d'autres ébloui le public toujours amusé des bons mots de Calixte de Nigremont.

⇒ FA

SYBARVAL

« Imaginer le territoire en 2040 »

Rendez-vous important ce jeudi 26 septembre à Arès, 18h30 à la salle Brémontier, avec la dernière des trois réunions de présentation du diagnostic du territoire, organisé par le Sybarval. Rappelons que les élus des 17 communes - réunis au sein de cette instance - sont chargés de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). L'objectif est ambitieux, il s'agit « d'imaginer le territoire et de construire le cadre des politiques publiques d'habitat, de développement économique, d'environnement, de mobilités... à l'horizon 2040 et dans une vision cohérente d'ensemble ».

Ce jeudi à Arès, une première version de l'état des lieux et des dynamiques du territoire sera présentée. Cette réunion permet également d'annoncer la concertation organisée en octobre et novembre 2019 autour de la rédaction et la hiérarchisation des enjeux du territoire.

NISSAN INTELLIGENT MOBILITY

Innovation that excites

NISSAN MICRA

À partir de

99 €/MOIS⁽¹⁾

Avec 2 700 € d'apport et sous condition de reprise.

4 ANS

D'ENTRETIEN INCLUS⁽²⁾

DÉCOUVREZ NOS OFFRES SUR NISSAN.FR

Innovez autrement. (1) Pour une Nissan Micra gamme 2019-10 FI, VISIA PACK neuve en Location Longue Durée sur 48 mois, 40 000 km maximum, incluant une aide à la reprise de 900 €, Taux 0% 2,200 € plus 48 loyers de 99 €, assurance, réparations, pneus, taxes, votre Concessionnaire en fin de contrat avec paiement des frais de reprise en état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve des conditions générales de location. (2) 48 loyers de 99 €, plus 48 loyers de 163 €. Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec d'autres offres, valable jusqu'au 30/09/2019, chez les Concessionnaires NISSAN participants. NISSAN FINANCIÈRE SAS - Nissan

Consommations gamme cycle mixte (l/100km) : 4,1 - 5,3. Emissions CO₂ (g/km) : 103 - 121.

AGS Arès
68 bis, rue du Général-de-Gaule
Tél. 05 57 70 75 75 - Fax : 05 57 70 75 79

AGS La Teste
85, route de Cazaux - Tél. 05 56 54 12 13
E-mail : accueil@nissan-lateste.fr

www.elideauto.fr

Votre concessionnaire NISSAN sur le Bassin d'Arcachon-Nord des Landes

- Sud-Ouest – 10 décembre 2019

Bassin d'Arcachon

Le Bassin de demain ne se fera pas avant 2022

URBANISME

Le syndicat intercommunal chargé de rédiger le schéma de cohérence territoriale (Scot) a débattu hier d'un nouveau projet

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

Confié au Syndicat mixte du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre qui regroupe les 17 communes du territoire, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) a été annulé par la justice en 2017. Cinq ans de travail et près d'un million d'euros d'études ont été balayés. En cause, l'importante urbanisation prévue par les décideurs et la consommation d'espaces naturels inchutés. Bilan, depuis, tous les projets d'urbanisme sont gelés en attendant l'élaboration d'un nouveau document.

C'est ce à quoi s'emploie de nouveau le Sybarval sous l'égide d'un nouveau président, le maire de La Teste, Jean-Jacques Broles, qui a succédé à celui d'Arès, Jean-Guy Perrère. Hier matin, à Andernos-les-Bains, un premier projet d'aménagement et de développements durables (PADD) à l'horizon 2040 a été présenté en conseil syndical.

Ses mots d'ordre ? La transition énergétique, le développement des



Le Bassin cherche toujours un équilibre entre la préservation et le développement. PH. FRAUEN PERRODIN

alternatives à l'usage de la voiture, le développement économique du territoire pour limiter les déplacements vers la métropole, la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricole et forestier.

Ainsi, la coupure verte entre le Bassin et la métropole bordelaise est affirmée, les « divisions parcellaires non maîtrisées » sont visées mais non proscrites et le développement des parcs photovoltaïques présenté comme « raisonné ».

200 000 habitants en 2040 ?

Néanmoins, le « volume foncier de tous usages confondus alloué au projet à l'horizon 2040 » reste encore à déterminer. Depuis vingt

ans, le territoire enregistre une croissance démographique moyenne annuelle de 1,9 %. L'actuel PADD entend la contenir à 1,6 % d'ici à 2030 et à 1 % jusqu'en 2040 afin de « limiter à environ 200 000 le nombre d'habitants sur le territoire ».

Il prône une densification des espaces déjà urbanisés, une lutte contre l'étalement urbain tout en reconnaissant que pour « répondre aux besoins actuels de la population, il est nécessaire de produire environ 13 000 logements d'ici 2040 ». Chiffre auquel se rajoutent les 24 000 logements induits par le scénario de croissance. Soit 37 000 logements supplémentaires à prévoir d'ici 2040 tout en affi-

chant un objectif de 20 % de logements sociaux.

Mise sous cloche ?

Le PADD prône en outre le gel des extensions des zones commerciales existantes et la création de nouveaux espaces agricoles. Quant aux risques de submersion, il est précisé que le Scot « reprendra l'ensemble des plans de prévention ». Hier, certains élus ont fait part de leurs critiques, Luc Dervillé, le maire de Salles, craignant pour sa part une « mise sous cloche ». Rien n'est encore figé, un second débat est prévu en 2020. L'arrêt du Scot n'étant annoncé que pour 2021 et son approbation pour 2022. D'ici là, les choses pourraient encore avoir changé.



LE PIÉTON

félicite le directeur du port de pêche et maire adjoint aux sports d'Arcachon, Yves Hersfeld, pour sa vente à l'encan lors du Téléthon. Comme chaque année, le comité local des pêches a offert des poissons qui ont été vendus à l'encan. La vente a rapporté 1 256 euros, reversés intégralement au Téléthon.



EN BREF

Moins d'élus au Sybarval

ANDERNOS Lors de son conseil syndical (lire par ailleurs), le Sybarval qui réunit les élus des 17 communes du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre a entériné hier le fait que le nombre des membres (titulaires) passerait de 67 à 50. Une réduction motivée par l'absentéisme des intéressés et le risque de ne pas atteindre le quorum.

Au plus près des 4 600 artisans du territoire

ARCACHON Le bus de l'artisanat est présent chaque mois à Andernos, et en alternance à Salles et Belin-Béliet, pour être au plus près des artisans du Bassin



Le bus stationnait, vendredi soir, devant le Palais des congrès d'Arcachon. PHOTO CHAMBRE DES MÉTIERS

Vendredi soir, le bus de l'artisanat stationnait devant le Palais des congrès d'Arcachon. C'est inhabituel. Ce bus, mis en place au mois de mars par la Chambre des métiers et de l'artisanat, et que la présidente Nathalie Laporte appelle tout simplement « la chambre des métiers mobile », stationne une fois par mois à Andernos et, en alternance trimesmielle, à Salles et Belin-Béliet (1). « Venir à Bordeaux, c'est une perte de temps pour les artisans. Avec le bus, nous faisons de la proximité, nous stationnons souvent devant les maires. Les artisans y viennent plus facilement. » Leurs préoccupa-

tions ? « Soit créer leur entreprise, soit aider à son développement, soit encore pour une formation. »

Trois ambassadeurs

Depuis sa mise en service, le bus a reçu 250 artisans dans toute la Gironde. Il se déplace aussi dans les collèges « à la rencontre des jeunes

pour leur montrer quels sont les métiers ». L'artisanat en regroupe 250 : « Ce sont aussi des bouchers, des esthéticiennes... Ils vendent leur geste, y apportent un embellissement. » Le bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre sont particulièrement bien pourvus, avec 4 600 artisans.

D'ailleurs, pour faciliter cette proximité, outre le bus de l'artisanat, la Chambre des métiers de la Gironde s'appuie désormais sur des « ambassadeurs », des « relais qui traduisent les valeurs de l'artisanat », font « remonter les attentes locales de leurs collègues ».

Dans l'arrondissement, il y a trois ambassadeurs : Laurent Revolot (Atlantic Navy Marine à La Teste-de-Buch), Nicolas Longein (Prédellan à Lège-Cap-Ferret), et Laurent Bosc, joaillier à Salles, qui vient d'ailleurs d'être nommé maître artisan.

Soirée de l'Excellence

Vendredi soir, le bus stationnait à Arcachon, à l'occasion de la soirée de l'Excellence artisanale organisée au Palais des congrès. « Nous avons l'habitude de mettre en valeur des artisans au fil de l'eau, explique Nathalie Laporte. Cette année, nous leur avons demandé de candidater. C'était plus pertinent. Nous souhaitons, à travers ce concours, leur per-

mettre d'ouvrir leur cœur et leur entreprise. Ils ne se sentent pas légitimes, alors qu'ils ont tous de grandes qualités. Il y a même parfois des pépites. Comme dans la filière nautique sur le Bassin. »

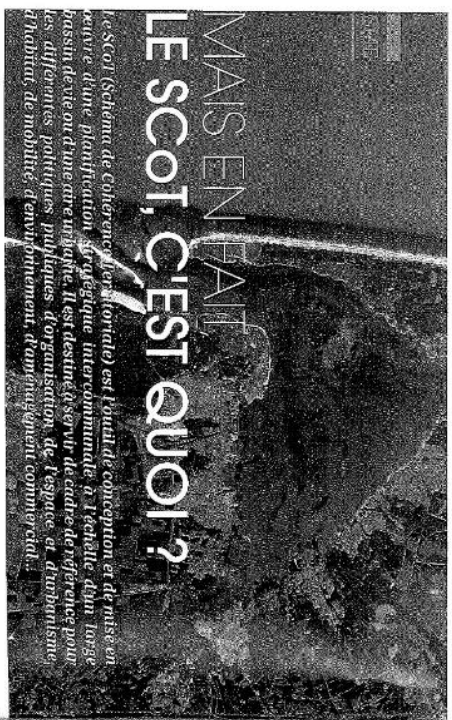
Une quarantaine d'entreprises ont candidaté en Gironde. Il devait y avoir huit prix, neuf ont finalement été attribués : « Nous avons eu un coup de cœur identique pour deux entreprises. »

Nathalie Laporte est toutefois déçue qu'il n'y ait aucun lauréat du bassin d'Arcachon. Ce n'est peut-être que partie remise.

Bernadette Dubourg

(1) Le bus de l'artisanat stationne le 4^e jeudi du mois, de 9 à 13 heures à Andernos (sauf en décembre, en raison des fêtes), et en alternance à Salles (1^{er} et 3^e trimestres) et Belin-Béliet (2^e et 4^e trimestres). Le troisième mercredi du mois, de 9 à 13 heures. Informations sur www.artisans-gironde.fr/bus, rendez-vous à prendre au 0556999114.

• **La Teste Mag' – Décembre 2019**



MAIS EN FAIT LE SCOT, C'EST QUOI ?

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de rattachement inter-municipal. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différents politiques publiques, pluriannuelles et organisationnelles, de l'urbanisme, de l'habitat, de la mobilité, de l'environnement, de l'aménagement commercial...

Un SCOT est un document qu'Anthony Douet, Directeur du SYBARVAL, chargé de l'élaboration, définit comme un projet de territoire sur 20 ans. «C'est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble, expliquait-il. Il assure notamment la cohérence des politiques publiques d'urbanisme et de territoire, l'équilibre entre protection et développement. Habitat, mobilité, économie, environnement... En gros, on traite de tout avec tout le monde ». Les choix dans ces domaines ont des conséquences en cascade et à long terme sur l'environnement, le cadre de vie et l'économie.

L'habitat, dispersé, génère des coûts (voiture, transport scolaire, aménagement des déchets...) auxquels les collectivités ont de plus en plus de difficultés à faire face. Le coût des énergies est également un élément important. C'est une réalité que chacun doit intégrer dans le choix de ses moyens de déplacement, d'habitat, de chauffage... Le SCOT intègre donc la notion de solidarité nécessaire pour rendre nos projets individuels conciliables avec les contraintes qui s'imposent pour l'avenir. L'urbanisme conduit notre territoire de construire mais aussi celle dont nous vivons ensemble. S'il a pour objet de favoriser le développement équilibré et durable du territoire sur lequel il s'applique (en général, un bassin d'activités et d'emploi), le SCOT constitue aussi, à l'horizon 20 ans, un véritable cadre de référence collectif du vivre ensemble fondé sur des choix et des priorités partagés.

Un défi de taille qui doit composer avec les difficultés propres au Bassin et au Val de l'Eyre : l'arrivée de 2 500 à 3 000 nouveaux habitants par an, l'allure de tournants, les embouteillages, le prix élevé du foncier, les risques naturels, les changements climatiques... «Le but est d'arriver à un projet équilibré et une rédaction qui s'appuie sur le plus grand nombre», résume Anthony Douet. Au sein du SYBARVAL, le Syndicat Mixte qui rassemble trois intercommunalités (COBAS, COVAL et la Commune de La Teste de Buch), Anthony Douet et son équipe élaboreront, arment et assurent le suivi du SCOT.

Les Maires des 17 communes membres font partie du Bureau et Jean-Jacques Evolus, Maire de La Teste de Buch est le Président élu. Depuis le 15 janvier, le SCOT est lancé, explique Anthony Douet. On a d'abord établi un état des lieux du territoire et des dynamiques des dix dernières années. A partir de ce diagnostic de 500 pages, nous construisons le projet d'aménagement et de développement durables. Comme tout le monde est concerné, cela passe notamment par des réunions publiques.

«C'est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble».

«C'est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble».

Ainsi du 24 au 26 septembre, plus de 500 personnes se sont déplacées pour discuter autour du SCOT à Sables, La Teste et Arcachon. Ces réunions sont complétées par 4 ateliers transport, logement, environnement, économie ou chacun est invité à participer et à proposer des idées. Les 2 premières ont eu lieu à Gujan et à Mios (in absentia du Barp et Lanton en novembre avec la contribution d'un panel de citoyens tirés au sort sur liste téléphonique).

Ensuite, les élus débattent sur le projet de territoire, certaines zones seront prioritaires, des enjeux seront mis en avant. Il s'agit de définir ce qui fait consensus au sein des 17 communes. Au terme des débats et des demandes administratives, le SCOT doit être approuvé en 2021.

Le SCOT contient 8 déclinaisons

Un rapport de présentation, un règlement, un plan de zonage, un plan de déplacements urbains, un plan de l'habitat, un plan de l'économie, un plan de l'environnement, un plan de la mobilité et un plan de la culture.

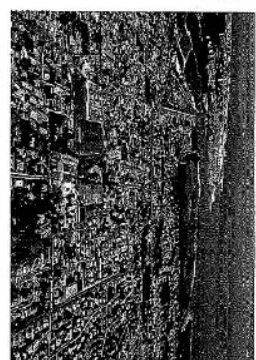
Le SCOT est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

UNE "CHARTRE ARCHITECTURALE ET DU BIEN CONSTRUIRE" POUR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

URBANISME

Présentée lors du Conseil Municipal du 21 novembre, la Charte architecturale et du bien construire se veut être un véritable outil d'urbanisme complémentaire au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle donne des préconisations et précise le cadre esthétique pour un développement harmonieux de notre commune. Sa réalisation a été confiée à l'architecte Conseil de la Ville, Olivier Brochet.

L'évolution du bâti ces dernières décennies tend souvent à provoquer une certaine banalisation, voire même une dégradation, des paysages et des formes urbaines, dans un contexte national et local de pression foncière et d'urbanisation. L'identité architecturale des villes peut, si on trouve par conséquent affectée, de façon plus ou moins importante. Afin de se prémunir de cette tendance, la Ville de La Teste de Buch réfléchit depuis plusieurs années à la cohérence et à l'identité du territoire sur les plans de la qualité urbaine, de la construction, de l'habitat, du patrimoine bâti ancien, habitations neuves, zones d'activités, espaces publics...) et des espaces paysagers.



Cette réflexion conduit à la mise en place d'une Charte architecturale et du bien construire, sorte de cahier de recommandations, permettant de cadrer la construction sur des orientations partagées et applicables dans la zone d'urbanisme qualifiée. «Avec le PLU nous avons beaucoup travaillé sur les échelles, les hauteurs, les dimensions. Maintenant, dans la construction, nous travaillerons sur l'identité pour assurer une bonne mutation de l'existant. La Charte sera un engagement des opérateurs dans la dimension de la qualité, de la durabilité, de l'écologie, de la praticabilité des matériaux, des modalités de gestion des énergies pour l'avenir de la construction en ville. Cette procédure, que nous avons menée depuis maintenant 2 ans, permettra aux services municipaux, dès lors qu'un projet se présente, de vérifier l'adéquation du PLU la bonne intégration du projet dans le quartier, préface Olivier Brochet, ancien architecte conseil de la Ville.

La charte architecturale, urbaine et paysagère est donc un support méthodologique destiné à guider tous les acteurs de l'urbanisme et du cadre bâti depuis la conception d'un projet. Jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations et sa réalisation. Quand le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a une valeur réglementaire et obligatoire, la charte a une valeur indicative. Elle renseigne particuliers et professionnels sur les attentes de la municipalité en matière pédagogique de qualité de construction, d'usage des bâtiments, d'aménagements extérieurs, de signature architecturale.

«Il y aura, comme c'est le cas actuellement, des sessions de concertation, des ateliers qui permettront aux services de la Ville de proposer aux porteurs de projet une inscription partagée. L'engagement des opérateurs c'est d'accepter cette charte et la procédure de concertation. La Ville soumet, en fonction de la taille du projet, favorise les concours pour qu'il puisse y avoir un enrichissement du nombre d'architectes et un choix municipal. Elle souhaite également exiger qu'une mission complète soit confiée aux architectes et paysagistes, un tandem nécessaire pour répondre aux exigences que nous avons mises en place. Enfin, après l'obtention du permis de construire, le concepteur devra rester en contact très étroit avec le maître», tient à préciser l'architecte conseil de la Ville.

La Charte c'est surtout la concrétisation d'une méthodologie que la commune a mise en œuvre ces dernières années afin de favoriser la co-construction des opérations réelles dans le respect du projet de territoire.

• La Dépêche du Bassin – du 26 décembre au 8 janvier 2020

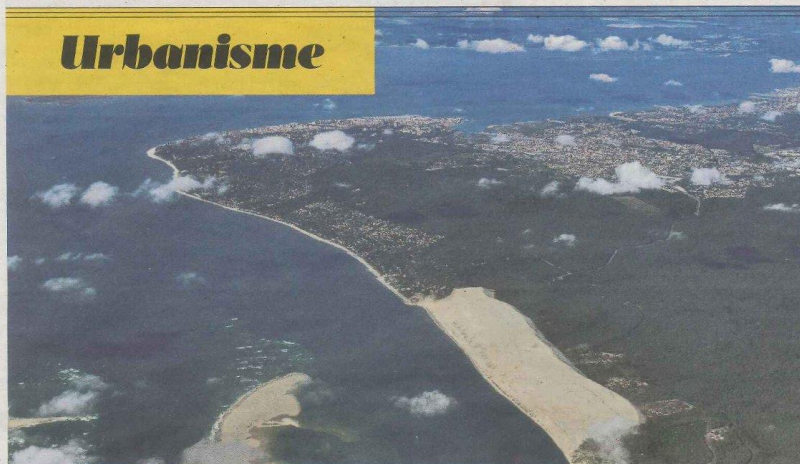
LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1231
DU 26 DÉCEMBRE AU 8 JANVIER 2020

FOCUS



13

Urbanisme



200 000

Le territoire s'engage à freiner progressivement et de manière territorialisée la croissance démographique, limitant à 200 000 le nombre d'habitants.

1,9

Nos 17 communes connaissent une hausse de population de 1,9% chaque année sur les deux dernières décennies.

37 000

« Le scénario de croissance démographique implique de produire, au total, 37 000 logements d'ici 2040 », expliquent les élus. « 20% de ces logements devront être à vocation sociale. »

Quel Bassin et quel Val de l'Eyre se dessinent en 2040 ?

Le Schéma de cohérence territoriale du Bassin et du Val de l'Eyre (Scot) : acte II. Après l'annulation de la première mouture, le nouveau document, fixant les grandes orientations du Bassin sur les deux décennies à venir, vient de franchir une étape importante. Décryptage.

Approuvé en 2013 après une réflexion entamée dès 2005, puis annulé en 2015 par le tribunal administratif et relancé à la toute fin de l'année 2017... Le premier « Schéma de cohérence territoriale » (Scot) a connu une existence courte et chaotique... Depuis, les maires des 17 communes du Bassin et du Val de l'Eyre planchent sur une nouvelle mouture de ce document stratégique, définissant les grandes orientations en matière d'urbanisme, d'environnement, de logement, d'implantation commerciale sur les vingt prochaines années. Si l'approbation de ce nouveau Scot est envisagée pour 2022-2023, les élus ont franchi une importante étape le 9 décembre 2019 en débattant du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Dans ce document, les élus expriment leurs souhaits sur l'évolution du territoire, « dans le respect des principes de développement durable », nous dit le Code de l'Urbanisme.

« Étalement urbain »

et « difficultés quotidiennes de mobilité »

Avant de leur laisser la parole lors de ce débat, revenons sur les directives données par la préfète de région, Fabienne Buccio. Dans une note du 23 juillet, cette dernière rappelle avant tout « la pression démographique constante et très forte » que notre territoire connaît, avec une augmentation de population de 50 % en vingt ans ! L'Insee projette d'ailleurs que nos 17 communes cumuleraient, en 2050, 200 000 habitants, soit là encore, une forte hausse, de 33 %.

Cette fois-ci, Fabienne Buccio interpelle directement les élus : « Le niveau élevé d'étalement urbain et les difficultés quotidiennes importantes de mobilité vous obligent à vous interroger sur le modèle de développement souhaitable pour votre territoire. » Pèle-mêle, la représentante de l'État explique que « les atteintes à l'environnement doivent être stoppées en limitant drastiquement les extensions urbaines », « l'extension de l'urbanisation ne devra être que marginale ». « En clair, le Scot est, en effet, contraint de se situer en rupture avec les dynamiques passées en se fixant

« Les atteintes à l'environnement doivent être stoppées en limitant drastiquement les extensions urbaines »

comme priorité une urbanisation plus compacte, plus qualitative et moins monofonctionnelle, et la reconquête des espaces urbanisés et des centres bourgs. »

« Chaque mètre carré de foncier va devenir précieux »

Retour sur le 9 décembre. Andernos-Les-Bains. Sous la présidence de Jean-Jacques Eroles (La Teste) et Cédric Pain (Mios), les élus ont donc débattu sur ce fameux PADD, en posant d'abord sur la table un objectif très élevé : « Réconcilier développement qualitatif, gestion énergétique et écologique raisonnée. » Un défi qui se décline en quatre ambitions fortes : « Freiner la croissance démographique, limiter la consommation d'espaces, renforcer le rôle économique du territoire et proposer des alternatives en matière de mobilité. »

Le président Jean-Jacques Eroles revient assez longuement sur « la préservation de notre environnement ». « La coupure d'urbanisation entre la métropole bordelaise et le territoire sera maintenue », assure-t-il.

« Chaque mètre carré de foncier va devenir précieux et nous ne pouvons plus nous permettre de le gaspiller. »

Les élus se sont mis d'accord pour « freiner progressivement » la hausse démographique afin de limiter le territoire à environ 200 000 habitants en 2040.

« Mais il serait utopique de croire qu'en décrétant aujourd'hui la fin de l'accueil de populations, le nombre d'habitants serait stabilisé », concède l'élu tasterin, en ajoutant aussi que les maires du Bassin et du Val de l'Eyre « se

« Freiner progressivement la hausse démographique »

trouvent parfois dépourvus face à la production de logements à créer, aux divisions parcellaires anarchiques et aux services et équipements à construire. »

« Je réfute cette affirmation »

Enfin, le président développe le volet commercial. Et là encore, l'élu assure que « toutes les demandes d'extension des zones communales » ne pourront pas être acceptées, car « le foncier est rare ».

« Nous pourrions cependant offrir de l'immobilier d'entreprises, dans nos secteurs déjà urbanisés, autour des gares et rechercher les entreprises les plus créatrices d'emplois », détaille-t-il tout de même.

Après cette longue introduction, la parole a été donnée aux maires du Bassin. Jean-Guy Perrière en tête qui, en tant qu'ancien patron du Sybarval, souhaitait visiblement « remettre l'église au milieu du village... » « Je ne peux pas accepter que l'on dise que l'on a gaspillé le foncier, je sais que c'est le discours actuel, mais en tant qu'élu je réfute cette affirmation. »

Pour l'élu Pierre Pradayrol, « la montée des eaux prévisibles n'a pas assez été prise en compte ». « Il faut essayer de trouver des pistes pour endiguer au maximum le phénomène et justement s'attaquer au problème », insiste-t-il. La Gujanaise Elisabeth Rezer-

Sandillon regrette quelque peu que l'assemblée ne porte pas ses efforts sur la création de « Zones Agricoles Protégées ». « Je crois qu'actuellement il y a une grande demande de produits locaux ou à proximité », note-t-elle.

« Mis sous cloche ? »

Pour le maire boien, Bruno Lafon, la situation n'est pas si alarmante sur le Bassin : « Je le dis depuis des années, ce ne sont pas les quelques pourcentages de grignotage qu'il peut y avoir sur le milieu forestier qui vont nous poser souci. Ce qui nous pose souci, ce sont les grands tracés qui touchent à l'environnement sur les grandes lignes LGV, sur les conduites de gaz, sur quelques projets photovoltaïques qui sont totalement démesurés. Ce qui n'est pas le cas sur le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre où chaque fois, il y a eu des projets tout à fait raisonnés. »

Enfin, le maire de Salles Luc Derrière a souhaité émettre une vraie différence entre les communes, notamment entre le Bassin et le Val de l'Eyre.

Pour lui, le territoire ne doit pas être mis sous cloche, surtout pour les villes qui ne disposent pas encore d'équipements commerciaux suffisants. Même tendance pour l'accueil de nouvelles populations, notamment les nouveaux ménages.

« Nous avons énormément de demandes pour venir sur le territoire », confie-t-il, tout en craignant un vieillissement de la population. « Je pense que sur le Bassin, certaines communes commencent déjà à en ressentir les prémices. » À suivre.

» I.F.L.

• Sud-Ouest - 16 janvier 2020

SINONIMI SUR LE GAZ

COMMANOUM, L'AD 131 (Agence nationale pour l'information sur le logement) a été créée en 2017. Elle a pour mission de fournir aux citoyens des informations utiles sur le logement, notamment en matière de consommation d'énergie et de rénovation énergétique. Elle est financée par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le collège bloqué par les enseignants

SAINT-MARIN DE MÈDOC (16) - C'est mardi matin, à 8 heures, que les enseignants du collège de Saint-Martin de Médoc ont commencé leur journée. Ils ont été accueillis par un message sur leur boîte mail leur annonçant que le collège était bloqué. Les enseignants ont alors décidé de ne pas aller travailler et de rester à la maison.

Concours photo sur la nature nocturne

LE MÈDOC (16) - C'est le thème de la 10^{ème} édition du concours photo sur la nature nocturne organisé par le Parc naturel régional de l'Aquitaine. Le concours est ouvert à tous les amateurs de photographie et se déroule du 15 janvier au 15 février 2020.

Recrutement direct

SAINT-MARIN DE MÈDOC (16) - Le maire de Saint-Martin de Médoc, Jean-Louis Bouchard, a annoncé le recrutement direct de deux agents pour le service de la voirie. Les candidats sont invités à déposer leur dossier avant le 15 janvier 2020.

L'urbanisation de la Préfecture

Bucco estime que les élus doivent mettre fin à l'urbanisation excessive, trop consommatrice d'espace. Elle place l'environnement en sujet prioritaire

« L'urbanisation excessive est un problème qui concerne tous les élus locaux. Elle est trop consommatrice d'espace et nuit à l'environnement. Il faut donc mettre fin à cette pratique et privilégier l'environnement en sujet prioritaire. Les élus doivent être plus responsables et prendre des mesures pour limiter l'urbanisation excessive. »

La mairie de Saint-Martin de Médoc a été choisie pour illustrer ce thème. Le maire, Jean-Louis Bouchard, a déclaré : « Nous sommes conscients de l'impact de l'urbanisation excessive sur l'environnement et nous nous engageons à prendre des mesures pour limiter ce phénomène. »



La préfète Fabienne Bucco (à droite), hier, avec sa directrice de cabinet, Angélique Roche-Bodignon, la secrétaire générale de la préfecture, Thérèse Siquet.

Le Taillan : « laissons faire la justice »

L'arrêt préfectoral permettant la reprise des travaux sur la future déviation controversée est attendu devant le tribunal administratif de Bordeaux. Les élus locaux ont exprimé leur satisfaction et leur confiance dans la justice.



Le chantier de la déviation de la route nationale 101 à Saint-Martin de Médoc.

changer

Des caves en cave des restaurants et des cavistes

La région de vins de Bordeaux est en pleine expansion. Les caves à vin se multiplient et les restaurants s'ouvrent à la vente de vins. Les cavistes jouent un rôle clé dans ce développement.



Venue à la presse mercredi 15 janvier 2020.

Arrêtés sur les cabanes ostréicoles

Interprétés de manière erronée, les arrêtés préfectoraux sur les cabanes ostréicoles ont provoqué une certaine confusion. Les préfets ont clarifié la situation et précisé les conditions d'application.

Les vigneronnes à la reconquête des restaurants et des cavistes

Les vigneronnes de Gironde cherchent à reconquérir les restaurants et les cavistes. Elles proposent des vins de qualité et des services personnalisés pour attirer plus de clients.



Un groupe de vigneronnes lors d'un atelier de travail.

Le classement des caves publiques de Médoc

Le classement des caves publiques de Médoc a été publié le 20 janvier. Il s'agit d'une liste officielle des caves classées, établie par le préfet de Gironde.



Chantal Larnaudie, présidente de la Maison des Vins de Cadillac.

- La Dépêche du Bassin – Semaine du 16 au 22 janvier 2020

12



FOCUS

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1233
DU 16 AU 22 JANVIER 2020

Urbanisme



450

Entre 2009 et 2018, plus de 450 logements ont été créés chaque année sur nos communes au moyen d'une division parcellaire.

742

À Gujan-Mestras, la division de parcelles a été la plus importante. « La création de 742 logements issus de 547 divisions parcellaires illustre la densification à l'œuvre », souligne le rapport.

35

35 % des logements miossais ont été créés par division sur ces dix dernières années.

3 000 divisions parcellaires en dix ans sur le territoire!

C'est une synthèse passionnante, et très éclairante, que vient de produire le Sybarval au sujet des divisions parcellaires. Entre 2009 et 2018, plus de 450 logements ont été créés chaque année sur nos communes par ce moyen. Bref, nos parcelles font des petits...

La division parcellaire, un sport national sur le Bassin et le Val de l'Eyre? N'allons pas jusque-là mais le morcellement de grandes propriétés, déjà bâties, destiné à de nouvelles constructions a connu une décennie faste. Avec de vraies différences cependant entre les communes...

Tout ceci est fort bien expliqué dans une synthèse pilotée par le Sybarval – la collectivité regroupant les 17 communes du territoire – aux côtés du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

D'abord qu'entendons-nous par division parcellaire? « Est qualifiée de division parcellaire le détachement d'une ou de plusieurs parcelles destinées à la construction, issues d'une parcelle d'origine déjà bâtie », explique le rapport qui fixe bien la problématique. « L'intérêt des

porteurs de projets privés – diviser les terrains déjà bâtis pour mieux valoriser leurs biens sur le marché immobilier – peut souvent aller dans le sens des intérêts de la collectivité.

Cette dernière bénéficie ainsi d'une offre diversifiée de logements individuels sans engendrer d'étalement urbain.

Cependant, pour ne pas se contenter de seulement subir ces initiatives privées, la collectivité peut décider de définir des règles d'urbanisme efficaces aptes à les canaliser. »

4 562 logements

Il est vrai que nos communes peuvent encadrer ce processus dans leurs Plans locaux d'urbanisme. Les agglomérations peuvent faire de même.

L'étude porte sur la décennie 2009-2018. Il apparaît que le rythme de ces divisions de terrains n'a pas faibli sur la période bien au contraire. Il a même augmenté de façon significative

Les collectivités peuvent décider de définir des règles d'urbanisme efficaces aptes à les canaliser.

depuis 2014. Après avoir rencontré les maires, les agents et les services urbanisme des villes, le recensement fait par le Sybarval fait état de 3013 situations de divisions foncières, « ayant généré la production de 4562 logements ».

« Ceci représente l'équivalent de 456 lots créés par an par division parcellaire sur un total de 1 900 logements, au global, commencés chaque année sur cette période. »

Encore deux chiffres: les parcelles d'origine faisaient, en moyenne, 2683 m², les nouvelles parcelles détachées mesurent, elles, 989 m² en moyenne.

Gujan, médaille d'or, Mios et La Teste sur le podium
Allons dans nos communes. À Gujan-Mestras précisément. Ville où la division de parcelles a été la plus importante.

« La création de 742 logements issus de 547 divisions parcellaires illustre la densification à l'œuvre », souligne le rapport.

« Toutefois, il convient de relativiser le phénomène car s'il représente 26 % des logements produits il ne correspond qu'à 5 % du parc de logements communal. »

Au-delà de la densification du territoire, ce processus induit également une évolution de la morphologie urbaine avec plus de la moitié des divisions par-

cellaires réalisées en drapeau, en premier ou en deuxième ou troisième rang par rapport à la voie. « À partir de 2014, l'entrée en vigueur de la loi Alur générant la suppression de la possibilité de fixer une taille minimale de terrain et un Coefficient d'Occupation des Sols facilite les projets de division et contribue à l'augmentation du nombre de logements issus de division. » Ce qui se voit clairement dans les données, en augmentation à partir de 2014 justement.

« Accompagner les porteurs de projet »

Le Sybarval indique que la ville de Gujan-Mestras « accompagne les porteurs de projets de division de terrain dans leurs démarches et réflexion afin que, préalablement à toute demande d'autorisation, soient pris en considération l'accessibilité, les éléments paysagers, l'implantation et l'intégration des futures constructions au sein des quartiers densifiables ».

Sur la deuxième marche du podium, Mios avec 361 divisions parcellaires, ce qui représente 63 logements créés chaque année. 35 % des logements miossais ont été créés par division sur ces dix ans.

Ils représentent 14 % du nombre total de la commune. « Les parcelles constructibles étant de grande superficie, la construc-

tion par division parcellaire est soutenue tant au niveau du bourg que dans les quartiers de Lacanau de Mios et de Lillet. À l'échelle de la commune, on atteint des valeurs records en début de période avec près de 100 logements produits par division en 2009 et 2011. »

Le rythme des divisions poursuit une décroissance régulière et, toujours selon la synthèse, « le PLU approuvé en 2019 met en œuvre un corpus réglementaire permettant d'encadrer le phénomène ».

Si La Teste a connu, tout comme Mios, 360 divisions parcellaires sur ses dix ans, les villes de Le Barp et Salles sont à mettre en avant. Dans ces communes, près de la moitié des logements sortent de terre au moyen d'une division parcellaire.

À Salles, ces morcellements augmentent de façon constante sur les dix dernières années. Et ce, quels que soient les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune.

Enfin, citons la « petite » commune d'Arcachon où, faute d'espace, il n'y a eu que huit divisions en moyenne par an. Dès 2007, la ville a choisi de soumettre les divisions foncières à déclaration préalable dans certains périmètres et préserver ainsi les caractéristiques de la ville d'Arcachon.

» J.B.L.

- **PALCF – Février 2020**

Mise en oeuvre du SCoT/PCAET Bassin d'Arcachon

21

I – INTRODUCTION :

Le SCoT et le PCAET sont des outils intégrés de protection et d'aménagement des territoires face aux enjeux climatiques.

Leurs finalités et les objectifs poursuivis sont définis respectivement dans le Code de l'Urbanisme et dans le Code de l'Environnement.

II – LE SCoT :

I – 1 CODE DE L'URBANISME – DÉFINITION DU SCoT

Article L122-1

Les schémas de cohérence territoriale exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Ils présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, ils fixent, dans le respect des équilibres, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers.

Ils apprécient les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement.

A ce titre, ils définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.

Ils déterminent les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation.

Ils peuvent définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Ils précisent les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Ils peuvent, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.

Les schémas de cohérence territoriale prennent en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics. Ils doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux.

Les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur.

Mise en oeuvre du SCoT/PCAET Bass

22

Article L122-4

Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte.

Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale.

Commentaire :

Le SYBARVAL a en charge l'élaboration et la révision du SCoT des communes du Bassin d'Arcachon (BA).

2 - CODE DE L'ENVIRONNEMENT – DEFINITION DU PADD

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme.

Lorsque le territoire comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul.

3 - POINT DE SITUATION DE LA DÉMARCHE PADD – SCoT BA

Le SCoT du BA

Les règles 25 et 26 du SRADDET demandent aux SCoT, notamment littoraux, d'intégrer les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer et les évolutions de la bande côtière afin de réduire les risques côtiers.

Le SYBARVAL s'est saisi du sujet lors de l'élaboration du Plan climat Air Energie, approuvé en 2018.

Il a repris ces travaux en 2021 en listant tous les enjeux liés au changement climatique et leurs impacts sur le territoire.

De l'augmentation des risques naturels aux impacts sur les ressources, en passant par la nécessaire adaptation des villes et des filières, l'état initial de l'environnement du SCoT reprend tous les thèmes à traiter.

n d'Arcachon

CALENDRIER ELABORATION SCOT



23

Le PADD du BA

Le PADD est en cours de validation par les communes et intercommunalités. Il fera l'objet d'une présentation et d'une discussion avec les services de l'Etat, avant d'être soumis à la concertation lors de trois réunions publiques organisées début 2022. Le débat en Conseil syndical sera organisé après ces différents temps de concertation.

Le Bureau syndical du 14 octobre 2021 a souhaité lancer l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) dès le mois de novembre. Les élus vont ainsi travailler aux prescriptions et recommandations à inscrire dans le SCoT. Dans un deuxième temps, les partenaires institutionnels seront invités à s'exprimer. Le projet de DOO sera soumis à la concertation, lors d'ateliers thématiques, au printemps 2022.

III – LE PCAET :

1 - CODE DE L'ENVIRONNEMENT – DEFINITION DU PCAET

Article L229-26

Le plan climat-air-énergie territorial peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale

Lorsque la métropole et les établissements publics s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le plan climat-air-énergie territorial en constitue le volet climat.

Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1. Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;
2. Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, y compris le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de réduire l'empreinte environnementale du numérique, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

Mise en oeuvre du SCoT/PCAET Bassin d'Arcachon

24

Ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée ; un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement.

3. Les grandes villes « métropoles » doivent établir un plan de protection de l'atmosphère ; un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs réglementaires de réduction des émissions de polluants atmosphériques ; respecter les normes de qualité de l'air.

Il est compatible avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
Il prend en compte, le cas échéant, le schéma de cohérence territoriale.

2 - ETAT D'AVANCEMENT DU PCAET BA :

Un bilan énergétique du territoire 2010 – 2019 a été présenté :

- Bilan de la consommation des énergies par secteur d'activité.
- Bilan des moyens de production des énergies par type de technologies.
- Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère.
- Bilan des polluants atmosphériques rejetés dans l'atmosphère.
- Détermination du potentiel des moyens de captage des GES.

Ce bilan a été décliné en un plan d'actions du PCAET.

Avancement des actions du plan climat

Thématique	n°action	Intitulé	Avancement
Animation Transversale	1	Animer et piloter le PCAET	Recrutement d'un chargé de mission
	1.1	Consolider une gouvernance pérenne et multi-partenariale sur le territoire	Mise en place du Comité des acteurs
	1.2	Assurer le suivi des indicateurs. Travailler à la construction des données manquantes	Partenariats avec les fournisseurs de données
	1.3	Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire	Réunion AcclimaTerra le 19 novembre 2021
Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergies	2	Mener une gestion dynamique du patrimoine des communes et des communautés	Réalisation du SDI et suivi des communes
	3	Moderniser les systèmes d'éclairage extérieurs	Utilisation des CEE TERCV
	4	Plateforme de rénovation énergétique pour informer et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique	Existante sur la COBAN depuis 2017. Mise en place sur COBAS et CdC VAE depuis 2021.
	5	Mettre en place une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat - OPAH	Finalisation et travail engagé avec la COBAS
	6	Faire évoluer les documents d'urbanisme pour une prise en compte des différentes dimensions du PCAET	Suivi des PLU et lien avec le SCOT
	6.1	Développer un urbanisme favorable aux EnR	En cours dans le cadre de la rédaction du SCOT
Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone	6.2	S'approprier les enjeux de la division parcellaire et mettre en place des stratégies adaptées dans les PLU(i)	Etude réalisée avec la CAUE
	9.1	Encourager le développement des EnR pour les professionnels du tourisme	Etude auprès de plusieurs campings en 2020
	9.3	Consolider et renforcer la lisibilité de l'offre pour diminuer l'utilisation de la voiture par les touristes	Mise en place du service MOBI depuis juin 2021

Thématique	n°action	Intitulé	Avancement
Diversifier les modes de déplacement des habitants du territoire	12	Développer la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes	Travail avec les EPCI
	13	Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire	Mise en place du service MOBI depuis juin 2021
	14	Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés	Du, voir fiche action 14.1
	14.1	Mettre en place une opération collective d'élaboration de plans de déplacements des agents des collectivités du territoire.	Accompagnement de 9 collectivités en 2019-2020 à la démarche PDMc. Renouvellement de l'exercice en 2021.
Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive	18	Développer la photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués	Réalisation du cadastre solaire en régie et suivi. Analyse des parkings et sites pollués en cours et en partenariat avec le département.
	20	Développer la filière de méthanisation	Projet réalisé et suivi de projets en cours
	21	Utiliser le potentiel en géothermie du territoire	Etude finalisée depuis mai 2020. Réunion de présentation effectuée le 14 octobre 2021.
Construire un territoire résilient face aux changements climatiques	24	Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau	Poursuite de la démarche avec Aménageau (SCOT)
	26	Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé	Démarrage de l'étude de pollution lumineuse du territoire avec le PnRLG. Poursuit son cours.
	27	Reconstituer les zones humides et les boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs	Inventaire des zones humides et évaluation de la sensibilité environnementale dans le cadre du SCOT en cours
	28	Agir pour la résilience du territoire face aux risques naturels	Chapitre dédié à l'adaptation du territoire au changement climatique intégré dans l'état initial de l'environnement du SCOT

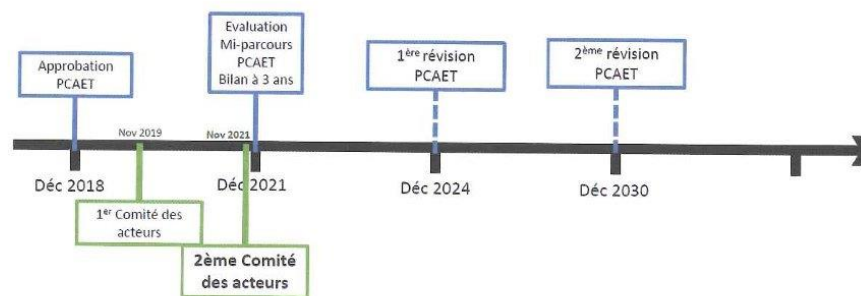
n d'Arcachon

Perspective d'actions du plan climat pour 2022

- Mise en œuvre de la Plateforme de Rénovation Énergétique.
- Poursuite des permanences photovoltaïques.
- Valorisation de la géothermie auprès des collectivités et des habitants du territoire.
- Suivi des projets de transition énergétique et écologique des collectivités.
- Intégration de la stratégie énergie / gaz à effet de serre dans le SCoT.
- Poursuite de la démarche RICE et trame noire en partenariat avec le PnR Landes de Gascogne.
- Relance des acteurs économiques (campings, centres commerciaux, etc...).
- Démarrage du contrat d'objectif territorial de l'ADEME.

25

CALENDRIER / ETAPES PCAET



Sur la base des données 2015, la stratégie territoriale fixe les objectifs pour chaque thématique réglementaire à l'horizon 2050 :

- Réduction par 2 des consommations énergétiques du territoire
- Multiplication par 3 de la production d'énergie renouvelable
- Division par 4 des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la qualité de l'air
- Accompagnement des organismes et outils en place pour adapter le territoire au changement climatique

Mise en oeuvre du SCoT/PCAET Bassin d'Arcachon

26

IV – CONCLUSION - COMMENTAIRE :

Filière éolienne

La filière éolienne est totalement exclue alors qu'elle présente un potentiel très important en matière de renouvelable.

Le Schéma Régional Eolien aquitain a identifié le territoire du SYBARVAL comme favorable au développement de cette énergie.
(principalement les communes de Saint-Magne, Belin-Beliet, Le Barp et Lanton).

Au regard des impacts environnementaux et paysagers importants, les élus ne souhaitent pas développer d'éoliennes sur le territoire.

Filière cogénération

Etudier la faisabilité et mettre œuvre la cogénération (production de chaleur pour l'habitat à Biganos - Facture) dans le procédé industriel de la cellulose du pin SMURFIT KAPPA.

Filière photovoltaïque

Après l'inventaire des bâtiments publics, réaliser une étude de faisabilité pour toutes les nouvelles constructions, étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Filière hydrogène vert

A partir du site réhabilité de l'ancienne décharge de Lège, en relation avec la COBAN, étudier la production d'hydrogène vert et son utilisation pour les véhicules lourds (bennes à ordures ménagères, autocars...).

Filière bateau électrique

Relancer l'étude d'une liaison inter-jetées et avec Andernos.

Filière transports doux

Encourage l'utilisation de navettes électriques de Lège à la pointe. Favoriser le développement des pistes cyclables inter-villages.

• **La Dépêche du Bassin – Semaine du 3 au 9 septembre 2020**

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1266
DU 3 AU 9 SEPTEMBRE 2020

LE BASSIN EN PARLE



7

L'agriculture, le (tout) petit poucet du Bassin et de l'Eyre

Il y a quelques mois, le Sybarval - syndicat regroupant l'ensemble des 17 communes de l'arrondissement - a publié un passionnant diagnostic sur les dynamiques agricoles du Bassin et du Val de l'Eyre. En voici les huit infos à retenir.

7%

Les espaces agricoles couvrent plus de 11 200 hectares et représentent près de 7% de la superficie du territoire du Sybarval. Avouons que c'est assez faible... Cependant, les surfaces agricoles apparaissent « relativement stables, en particulier pour les surfaces de grandes cultures », explique le rapport. Mais cette relative stabilité « cache une artificialisation des petites parcelles inscrites dans le tissu urbain ». Ainsi, entre 2000 et 2015, « 471 hectares de surfaces agricoles ont été artificialisés » principalement en continuité de l'urbanisation existante à la fois sur « le pourtour urbanisé du Bassin » mais aussi « dans la continuité des villages ou hameaux sur la vallée de l'Eyre ».

Six communes regroupent près de 65% des sièges d'exploitations agricoles : Le Barp, Audenge, Mios, Biganos, Gujan-Mestras et Lanton.

99 exploitants

Le territoire comptait en 2010, 156 exploitations agricoles (toutes tailles confondues) contre 198 en 2000. Et en 2019, ce chiffre est descendu à 99 exploitations agricoles qui ont leurs sièges d'exploitation ou qui ont des parcelles exploitées sur le territoire de nos 17 communes du Bassin et du Val de l'Eyre. Que produisent ces entreprises ? 30% des exploitations sont orientées en grandes cultures qu'il s'agisse de maïs ou légumes, 20% sont des exploitations équinées, 15% présentent des productions animales dont 10% en bovins ou ovins et 5% de volailles, 10% regroupent des activités diversifiées telles que l'apiculture, l'horticulture, pépinière, ou vergers et petits fruits, 8% présentent une activité de maraîchage et 4% d'apiculture.

Le maïs en tête

Les surfaces en maïs et légumes de plein champs couvrent 7 200 hectares et représentent près de



80% des surfaces agricoles. Ces cultures sont au premier rang de l'économie agricole du territoire. En 2017, la sole maïsicole s'étend sur 5 120 hectares, représentant plus 56% des surfaces déclarées à la PAC. Le maïs se segmente en différentes sous productions : maïs grain, maïs waxy, maïs doux et maïs semences. Les carottes, petits pois et haricots et pommes de terre constituent les légumes de pleins champs les plus cultivés sur le territoire.

397

Autre donnée très parlante, l'agriculture mobilise 397 équivalents temps plein. Ce qui est, là encore, plutôt faible. Ces actifs sont en diminution entre 2000 et 2010 (-16%) parallèlement à la baisse du nombre d'exploitations. Concernant l'âge des exploitants enquêtés en 2019, il apparaît réparti avec 35% des exploitants qui ont plus de 60 ans, 35% qui ont entre 40 et 60 ans et 19% qui ont moins de 40 ans.

1300 hectares

Les surfaces agricoles utiles des exploitations présentent des écarts particulièrement importants pour un territoire tel que celui du Sybarval, au regard de sa taille. Ainsi, on identifie des exploitations de très grande taille (jusqu'à 1 300 hectares répartis pour une seule exploitation de légumes et dont certaines

parcelles sont sur le territoire) à quelques milliers de mètres carrés pour les plus petites (exploitation horticulture sous serres).

46 installations...

On compte assez peu d'installations de nouveaux agriculteurs ces dernières années : six en 2013, 10 en 2016 ou encore 6 en 2018. Soit 46 en six ans.

Parmi ces installations, on note une part importante d'installations équinées, puis dans une moindre mesure des orientations canin-félin, maraîchère, volaille, héliiculture et apiculture. De manière plus ponctuelle, une à deux installations concernent les productions de bovins, ovins caprins, maïs horticulteur, pépinière, mûgnet, céréales, saliculture, furet...

Ce faible nombre d'installations contraste avec un nombre important de projets identifiés, mais ne faisant l'objet d'aucun comptage, sur le périmètre d'étude. Par exemple, le collectif Aliment terre fait part de près de 10 à 15 demandes par an qui leur sont directement adressées. Un certain nombre de phénomènes, partagés lors des entretiens et des enquêtes agricoles, permet d'expliquer pourquoi ces projets ne vont pas à leur terme.

multiples contraintes...

En premier lieu, certains candidats à l'installation proposent

des projets économiques non viables, ces projets ne reçoivent pas l'assentiment soit des collectivités locales, soit des autorités administratives. Ces prétendants peuvent apparaître éloignés de la réalité économique et fonctionnelle du métier.

D'autres projets se heurtent aux difficultés de disponibilités et d'accès aux espaces agricoles fonctionnels comprenant une possibilité d'irrigation et un accès à l'eau. La spéculation foncière rend les terrains difficilement accessibles par le prix du foncier. Enfin, pour d'autres projets situés en périphérie du bassin d'Arcachon, les contraintes à caractère environnemental imposées aux futurs fermiers sont telles qu'elles peuvent constituer des faiblesses pour l'installation.

« Viabilité économique ? »

À noter aussi que le nombre de structures en activités secondaires représente environ deux-tiers des exploitations... Ce qui est particulièrement important comparativement au département qui en comptait 1/3 de double actif », écrit le rapport. Cette proportion élevée de doubles actifs est à mettre en perspective avec les exploitations dont la viabilité économique est faible. Les activités les plus concernées par ce phénomène sont les exploitations de polyculture et élevage, petits fruits, pépinières... ainsi que ceux qui

présentent une activité très spécifique (furet par exemple).

PLU, une grande hétérogénéité

On note une grande hétérogénéité dans la prise en compte des espaces agricoles au travers du zonage dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Pour les communes qui ont identifié ces zones agricoles, certaines identifient précisément, dès le diagnostic, les exploitations et mettent en perspective un zonage agricole au regard d'une logique territoriale telle que la mise en place de ceinture maraîchère. D'autres affichent une orientation visant à préserver les grands espaces de production et d'intérêt économique. Cependant, le diagnostic met aussi en avant de grandes faiblesses du territoire : notamment une quasi-absence de dialogue entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire et une absence de filière agricole significative ou adaptée pour répondre aux besoins de la restauration collective du territoire. Enfin, le rapport indique « le faible intérêt porté à l'agriculture sur notre territoire », face à « une priorité donnée à l'économie notamment du tourisme et à la protection de l'environnement ».

►► I.B.L.

Vous trouverez en téléchargement, avec ce lien, le diagnostic agricole du territoire (2019) <https://www.sybarval.fr/etudes-thematiques/diagnostic-agricole/>

• Sud-Ouest – 22 septembre 2020

SUD OUEST Mardi 22 septembre 2020

19

Bassin d'Arcachon

Marie Larrue, présidente du Sybarval

BASSIN D'ARCACHON Marie Larrue, maire et conseillère départementale divers droite de Lanton, a été élue présidente du Sybarval, le syndicat chargé de rédiger le schéma de cohérence territoriale. La gauche n'avait présenté aucun candidat

David Patsouris
d.p@patsouris@sudouest.fr

Ce lundi matin, il n'y a aucun suspense. Dans la salle des fêtes de Biganos sont réunis les membres du Sybarval, un syndicat regroupant toutes les collectivités du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre. C'est un outil important : il doit rédiger le schéma de cohérence territoriale (Scot), c'est-à-dire le document qui va régenter l'urbanisme sur l'arrondissement jusqu'en 2040. La première version de ce Scot a été définitivement enterrée par la justice administrative en 2017.

Après les municipales, il faut élire un ou une président(e). Le poste était destiné à divers droite Jean-Jacques Éroles mais il a été battu à La Teste-de-Buch par le LR Patrick Davet.

Marie Larrue seule candidate

Et s'il y a de la tension, il n'y a donc pas de suspense : Marie Larrue, maire et conseillère départementale divers droite de Lanton, est la seule candidate. Et dans cette assemblée, les voix de droite sont plus nombreuses que les voix de gauche, même gonflées par celles des « sans étiquette ».

Cédric Pain, le maire socialiste de Mios et encore vice-président, ouvre la séance. Il rappelle que les anciens élus ont déjà travaillé sur le futur Scot. « J'exprime le souhait que cette démarche continue d'associer les services de l'État, les associations environnementales, les forces vives du territoire, les partenaires, les prestataires, etc. Ce projet devra être partagé ou il connaîtra un nouvel échec. »

Moins incisif que prévu, Cédric Pain crève vite l'abcès : « Je n'ai jamais caché que cette fonction m'aurait intéressée. Mais je ne serai pas candidat. Mon intérêt est celui du territoire et je veux éviter les divisions. »

Marie-Hélène des Esgaulx, maire divers droite de Gujan-Mestras, soutient Marie Larrue : « Elle a eu en 1996 un DSS en droit des collectivités territoriales et elle a enseigné le droit public à l'université de Corse. Ses

compétences sont en adéquation avec le Sybarval. Et puis c'est une femme. Elles sont rares à la tête des intercommunalités. »

Sur les cinquante votes, Marie Larrue obtient 29 voix. Il y a 19 bulletins blancs, un nul et une enveloppe vide. Le vote est secret et on ne sait donc pas qui a voté pour elle. On peut cependant noter que son total de voix correspond exactement au nombre de représentants des villes de droite ou apparentées : Arcachon, La Teste, Gujan-Mestras, Biganos, Lanton et Lège-Cap-Ferret.

« Ce Scot nous fait aujourd'hui cruellement défaut, explique Marie Larrue. Cela complique nos politiques d'urbanisme. Je m'engage à travailler dans la concertation la plus large. J'espère voir ce Scot aboutir d'ici 2022. Je mettrai toutes mes compétences au service des 17 communes, pour défendre les intérêts de chacun. »

Il faut aussi élire deux vice-présidents. « Il faudrait un représentant du Val de l'Eyre et un autre du Sud Bassin puis que je représente le nord » indique Marie Larrue. Le socialiste Jérôme Bureau, nouveau maire de Salles, intervient alors : « Je Sybarval est une belle collectivité et le Scot est un document important. Ce qui est difficile, c'est ce tournant politique pris à l'initiative de quelques-uns... »

L'élection d'Yves Foulon à la tête du Siba a scindé les élus en deux groupes : la droite, et la gauche avec les sans étiquette

lectivité et le Scot est un document important. Ce qui est difficile, c'est ce tournant politique pris à l'initiative de quelques-uns... »

Voter un Scot d'ici 2022

C'est ici Yves Foulon, maire LR d'Arcachon, qui est, semble-t-il, visé. Son élection à la présidence du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba) a scindé les élus du Bassin en deux groupes : d'un côté la droite, majoritaire, de l'autre la gauche et les sans étiquette, minoritaires. Comme à Bordeaux Métropole, la gestion n'existe plus.



La candidature de Marie Larrue était soutenue par Marie-Hélène des Esgaulx. PHOTODUJOUR



La vice-présidence s'est jouée entre Emmanuelle Tostain, maire de Lugos, et Patrick Davet, maire de La Teste, qui l'a emporté

Jérôme Bureau explique que les élus du Val de l'Eyre, à l'unanimité, proposent Emmanuelle Tostain, la maire sans étiquette de Lugos, comme première vice-présidente du Sybarval : « Elle ne s'inscrit dans aucune majorité politique. Ensuite nous pourrions travailler en associant le plus de monde possible pour ne pas être remis en cause par la justice. »

Seulement voilà, Patrick Davet veut aussi être premier vice-président : « Je veux amener toute mon expérience au service du Sybarval et de Marie Larrue ». Et c'est lui qui gagne avec 25 voix contre 23 pour Emmanuelle Tostain, une enveloppe vide, un bulletin blanc et un nul. La maire de Lugos est élue

deuxième vice-présidente avec 42 voix (deux nuls, cinq blancs et une enveloppe vide) : « J'aurai à cœur que la concertation soit la plus large possible et que nous aboutissions dans ce délai ambitieux, 2022. »

Il reste encore trois sièges à pourvoir. Au Parc naturel marin front Paul Scappazonni (Arcachon) et Gabriel Marly (Lège-Cap-Ferret) qui ont battu le tandem Jacky Landot (Audenge) et Paul Lalanne (Arens) par 27 voix à 21. De la même façon, c'est Gérard Sagnes (La Teste-de-Buch) qui représentera le Sybarval à la commission locale de l'eau du Borm.

Au Sybarval comme au Siba, il y a une majorité et une minorité et elles se sont pleinement exposées ce lundi...



LE PIÉTON

à l'usur les réseaux sociaux un message émouvant. Le voici : « Avis de recherche : mes parents se trouvaient ce mercredi 16 septembre sur la plage du Truc vert au Cap-Ferret. Nous sommes à la recherche des surfeurs qui les ont sauvés de la noyade. Il faut que cela face le tour de Facebook, pour que nous puissions les retrouver et les remercier. » Malheureusement votre serveur n'a pas réussi à contacter la jeune fille qui a posté le message et ne sait donc pas s'il y a eu remerciement...

ÉCHOS DU BASSIN

Baigneur disparu : les recherches n'ont pas abouti

LÈGE-CAP-FERRET Le jeune homme de 24 ans se baignait, dimanche après-midi, sur la plage du Truc Vert. Ne le voyant pas revenir, ses amis ont alerté les secours à 17 h 30. Via le Cods33, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) d'été a immédiatement diffusé un message Mayday Relay et engagé un important dispositif de recherches. Ainsi, l'hélicoptère Caracal de l'armée de l'Air et de l'espace, basé à Cazaux, l'hélicoptère Dragon 33 de la Sécurité civile, deux bateaux légers de sauvetage (BLS), un véhicule tout-terrain et un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) du service départemental d'incendie et de secours (SDS 33) ont été requis. Des patrouilles tenantes de la brigade de surveillance du littoral (BSL) de la gendarmerie maritime basée à Lège-Cap-Ferret ont complété le dispositif. Le vent d'ouest était de force 3 et la mer de force 4. À 22 h, après plusieurs heures de mobilisation et faute d'éléments nouveaux, les recherches en mer par moyens dirigés ont été suspendues.

Méthanisation : une réunion publique

MIOS Ce soir à 19 h, à la salle des fêtes de Mios se tient une réunion publique pour évoquer le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune. La Ville, en collaboration avec la communauté d'agglomération du Nord-Bassin (Coban) et le Sybarval, travaille à l'implantation, à l'horizon 2021/2022, de cette installation portée par la société Cap Vert Energie, producteur d'énergies renouvelables. La valorisation des matières organiques vise à produire du biométhane, utilisable dans le réseau de gaz de ville et des engrais à usage agricole. Les gisements locaux proviennent de l'hippodrome de La Teste, de centres équestres et des céréalières.

● Sud-Ouest – 29 janvier 2021

Bassin d'Arcachon

Quelles communes ont le plus construit en dix ans ?

BASSIN Des chiffres récents de l'Observatoire de l'artificialisation des sols permet de connaître les surfaces d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, utilisées pour chaque commune ces dix dernières années.

Bassin d'Arcachon : Cet habitier est le plus consommateur d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. 302,3 ha de terres ont été artificialisées dans le bassin d'Arcachon (2,2 % et de 10,9 %). À l'inverse, celle qui ont le moins perdu de terres agricoles ou forestières est la commune de Langoiran (0,9 %).

Commune	Artificialisation des sols (ha)	Artificialisation des sols (%)
Calhacien	302,3	2,2
Langoiran	15,6	0,9
Bassin d'Arcachon	302,3	2,2

Métière 940 de territoire
Cet observatoire indique que la commune de Métière a articularisé 940 m² de territoire, soit 0,02 % de son territoire. La commune de Métière a articularisé 940 m² de territoire, soit 0,02 % de son territoire.

Vie artificielle et un logement à la fois
L'artificialisation des sols est un phénomène récent et qui s'accroît. Elle est le résultat de la construction de nouvelles habitations et de bureaux, de la destruction de terres agricoles, de la destruction de forêts, de la destruction de zones naturelles, de la destruction de zones industrielles, de la destruction de zones commerciales, de la destruction de zones d'activités, de la destruction de zones de loisirs, de la destruction de zones de services, de la destruction de zones de transports, de la destruction de zones de stockage, de la destruction de zones de traitement des déchets, de la destruction de zones de traitement des eaux, de la destruction de zones de traitement des déchets dangereux, de la destruction de zones de traitement des déchets nucléaires, de la destruction de zones de traitement des déchets radioactifs, de la destruction de zones de traitement des déchets médicaux, de la destruction de zones de traitement des déchets pharmaceutiques, de la destruction de zones de traitement des déchets chimiques, de la destruction de zones de traitement des déchets biologiques, de la destruction de zones de traitement des déchets alimentaires, de la destruction de zones de traitement des déchets ménagers, de la destruction de zones de traitement des déchets professionnels, de la destruction de zones de traitement des déchets industriels, de la destruction de zones de traitement des déchets agricoles, de la destruction de zones de traitement des déchets forestiers, de la destruction de zones de traitement des déchets minéraux, de la destruction de zones de traitement des déchets métalliques, de la destruction de zones de traitement des déchets textiles, de la destruction de zones de traitement des déchets en cuir, de la destruction de zones de traitement des déchets en bois, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre, de la destruction de zones de traitement des déchets en céramique, de la destruction de zones de traitement des déchets en émail, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable et biodégradable et recyclable et compostable.

le plus construit en dix ans ?

Comment est calculée l'artificialisation des sols ?

Études Michel Bocquet, du Cerema, explique la méthode utilisée pour récolter les données.

Commune	Artificialisation des sols (ha)	Artificialisation des sols (%)
Calhacien	302,3	2,2
Langoiran	15,6	0,9
Métière	940	0,02
Bassin d'Arcachon	302,3	2,2

L'artificialisation des sols
L'artificialisation des sols est un phénomène récent et qui s'accroît. Elle est le résultat de la construction de nouvelles habitations et de bureaux, de la destruction de terres agricoles, de la destruction de forêts, de la destruction de zones naturelles, de la destruction de zones industrielles, de la destruction de zones commerciales, de la destruction de zones d'activités, de la destruction de zones de loisirs, de la destruction de zones de services, de la destruction de zones de transports, de la destruction de zones de stockage, de la destruction de zones de traitement des déchets, de la destruction de zones de traitement des eaux, de la destruction de zones de traitement des déchets dangereux, de la destruction de zones de traitement des déchets nucléaires, de la destruction de zones de traitement des déchets radioactifs, de la destruction de zones de traitement des déchets médicaux, de la destruction de zones de traitement des déchets pharmaceutiques, de la destruction de zones de traitement des déchets chimiques, de la destruction de zones de traitement des déchets biologiques, de la destruction de zones de traitement des déchets alimentaires, de la destruction de zones de traitement des déchets ménagers, de la destruction de zones de traitement des déchets professionnels, de la destruction de zones de traitement des déchets industriels, de la destruction de zones de traitement des déchets agricoles, de la destruction de zones de traitement des déchets forestiers, de la destruction de zones de traitement des déchets minéraux, de la destruction de zones de traitement des déchets métalliques, de la destruction de zones de traitement des déchets textiles, de la destruction de zones de traitement des déchets en cuir, de la destruction de zones de traitement des déchets en bois, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre, de la destruction de zones de traitement des déchets en céramique, de la destruction de zones de traitement des déchets en émail, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal recyclé, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable et biodégradable, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable et biodégradable et recyclable, de la destruction de zones de traitement des déchets en papier compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en carton compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en plastique compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en verre compostable et biodégradable et recyclable et compostable, de la destruction de zones de traitement des déchets en métal compostable et biodégradable et recyclable et compostable.

Bassin d'Arcachon

« A mon avis, il ne va pas rester grand-chose »

URBANISME

Le schéma régional impose une division par deux de l'espace consommé. Les 17 communes membres du Sybarval doivent faire le bilan de ce qu'elles ont déjà urbanisé

Sabine Manet
s.manet@sudouest.fr

Le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (Sybarval) s'est réuni ce jeudi 4 février pour adopter son budget et faire le point sur l'élaboration du Scot, le schéma de cohérence territoriale. Créé par la loi de Solidarité et de renouvellement urbain (SRU), ce document fixe les orientations générales de l'aménagement de l'espace : zones à urbaniser, zones naturelles, agricoles et foncières. Il définit également les implantations commerciales et s'inscrit dans le cadre d'un développement durable.

Autant dire que ce supra-document revêt un enjeu majeur. À plus forte raison parce qu'en 2015, sa première ébauche adoptée deux ans plus tôt par les élus du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre a été purement et simplement annulée par le tribunal administratif. Une décision confirmée en 2017 par la cour d'appel.

Qu'en va-t-il rester ?

« Un des griefs retenus étant la consommation d'espace », a rappelé Anthony Douet, le directeur du Sybarval qui, depuis, planche sur l'élaboration d'un nouveau schéma. « Le travail est énorme », plaide Marie Larue, maire de Lanton et présidente du Sybarval.

« À l'issue d'une phase de rencontre, nous attendons à présent le retour écrit des 17 communes », expose le directeur, précisant que seules Gujan-Mestras et Audenge avaient, à ce jour, rendu leurs co-



L'urbanisation de ces dix dernières années définira l'espace que pourront, à l'avenir, utiliser les élus. PHOTO FRANK FERRODIN

pies. Et de préciser à quel point il est « difficile d'appréhender ce territoire » morcelé autour de communes ayant chacune ses équipements propres. Outre les communes, le Sybarval interroge également les trois intercommunalités auxquelles il a envoyé une saisine fin novembre. « Mobiliser du foncier est au cœur du Scot », poursuit Anthony Douet.

Or, les directives du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) imposent de diminuer par deux cette consommation d'espace.

Ce qui est à présent demandé aux communes du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, c'est de communiquer sur le volume d'espace consommé au cours de ces dix dernières années. Cette surface globale sera ensuite divisée par deux. C'est ce qu'il restera pour les futurs projets. « Nous vous proposons ensuite un mode de répartition selon les territoires », a exposé

LE COÛT DU SYBARVAL

Le Sybarval est essentiellement financé par les trois intercommunalités au regard de leurs populations respectives. Ainsi, la communauté d'agglomération du Nord-Bassin (Coban) qui regroupe 69 578 habitants et représente 43,73% de la démographie est-elle la plus importante contributrice avec 153 055 euros de participation.

Vient ensuite, la Communauté d'agglomération du Sud-Bassin (Cobas) qui regroupe 56 820 habitants (43,25 %) avec 151 375 euros de participation. Puis, la communauté de communes du Val de l'Eyre avec 20 713 habitants (13,02%) et une contribution de 45 570 euros. Les principales charges de dépenses étant liées aux salaires (162 350 euros).

le directeur du Sybarval devant les élus. « A mon avis, il ne va pas rester grand-chose », a commenté Marie Larue, précisant que le travail se devra d'être « très fin ».

11,6 millions de mètres carrés

Pour autant, le Sybarval entend construire son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) cet été 2021. La prochaine réunion du conseil syndical est prévue le 18 mars. Un bureau

la précèdera le 4 mars. Quant aux données relatives à l'urbanisation passée, on peut déjà en avoir une idée en consultant l'Observatoire national de l'artificialisation des sols. Lequel précise que sur le bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre, 11,6 millions de mètres carrés (1 160 hectares) d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été remplacés par des constructions au cours de ces dix dernières années.



LE PIÉTON

L'élagage des arbres se fait plutôt durant l'hiver. Le piéton n'a donc pas été étonné de voir hier matin des hommes dans les arbres du boulevard de la Plage, à Arcachon, au niveau du Leclerc, qui étaient en train de couper des branches, et de donner un peu d'air aux arbres de la ville sur la voie publique.



PHOTO B. B.

ÉCHOS DU BASSIN

Médaille pour une centenaire

ARCACHON L'adjointe May Antouina remise la médaille de la ville à l'Arcachonnaise Jacqueline Durand, centenaire depuis le 25 janvier dernier. Jacqueline Durand, née Bougoin, a fêté ses 100 ans à Arcachon. Née le 25 janvier 1921 à Bordeaux, où elle a été professeure de mathématiques au lycée Michel-Montaigne, elle décide en 1952 de découvrir le monde et part en Égypte où elle enseigne au lycée français de Port-Saïd. Elle se marie en 1953 à un ingénieur du canal de Suez, Louis Durand.



La centenaire entourée de ses fils, de sa petite-fille et de deux de ses arrière-petits-enfants. PHOTO J. B.

UN TOUR À ARCACHON

Centre hospitalier : visites interdites en raison de cas de Covid

Dés aujourd'hui, mardi 9 février, il ne sera plus possible de se rendre à l'hôpital ou à la clinique du Pôle santé d'Arcachon pour aller voir des proches. Cette décision vient d'être prise par la direction du Pôle santé après une réunion de la cellule de crise. En effet, des cas de transmission du Covid-19 par des visiteurs ont été identifiés

et la circulation du virus est assez élevée sur le bassin d'Arcachon.

« Les protocoles n'étaient pas toujours respectés et des visiteurs ont pris quelques libertés », indique le directeur de l'hôpital. Sur les huit patients actuellement hospitalisés pour le Covid-19, deux ont été contaminés par des visiteurs.

Des agents, notamment dans le service chirurgie, ont été infectés et placés bien évidemment à l'isole-

ment. Concernant la maternité, si les visites vont être aussi interdites, en revanche la présence du père sera autorisée en suivant un protocole très strict.

Cela ne remet pas en cause non plus la possibilité de se faire dépister du Covid-19 à l'hôpital d'Arcachon (prise de rendez-vous sur doctolib), et de s'y faire vacciner même si la prise de rendez-vous pour la vaccination est pour l'instant impossible (sur sante.fr)



La mesure est prévue pour durer une dizaine de jours. PHOTO B.

• Sud-Ouest – 22 mars 2021

24 | PRESQU'ÎLE ET NORD-BASSIN

LANTON



Dominique Gidel est coresponsable des Restos du Nord-Bassin, avec Freddy Hoffsess et Alain Pointet. c.m.

Une belle collecte et une nouvelle campagne pour les Restos du Nord-Bassin

Les temps sont durs mais à Lanton les Restos du cœur résistent. Pour preuve la collecte nationale réalisée début mars, qui a vu affluer les dons, bien au-delà des prévisions, explique Dominique Gidel, coresponsable des Restos du Nord-Bassin. Et ce malgré, ajoute-t-il, un temps de collecte réduit par le couvre-feu dans les huit commerces participants du Nord-Bassin : 32 heures en moins de collecte mais de nombreux dons supplémentaires. En tout 18 à 20 tonnes (contre 16 t l'an passé) ont été engrangées sur place ou envoyées au centre de Bruges. Une belle progression à l'instar de l'ensemble du département (+ 2) portée par un bel élan de générosité. Le responsable des Restos du Nord

Bassin tient à remercier les donateurs et les 120 bénévoles, « dont beaucoup sont venus prêter main-forte pour l'occasion et parmi eux 24 bénéficiaires qui s'étaient spontanément portés volontaires ».

120 familles
 L'heure est maintenant à la campagne d'été qui a commencé cette semaine, jeudi en l'occurrence à Lanton, le jour de distribution hebdomadaire. Déjà 92 familles sont enregistrées (sur environ 120 attendues) et les inscriptions continuent au local. Cet hiver, avec 120 familles, soit 220 bénéficiaires, pour des critères d'attribution différents, il n'y a pas eu d'afflux notable lié au covid, mais toujours les profils de personnes seules, âgées

ou familles monoparentales. L'équipe de bénévoles quant à elle fait toujours le plein avec 40 personnes qui se répartissent les tâches : la ramasse le jeudi matin auprès de six grands magasins du secteur, à laquelle se rajoute la livraison des Restos de Bruges, puis l'installation et la distribution l'après-midi. De quoi faire six repas équilibrés par personne chaque semaine avec du frais, des conserves, des surgelés en plus de produits d'entretien et d'hygiène. Mais on trouve aussi de l'écoute aux Restos, de l'aide pour la recherche d'emploi, du micro-crédit, l'accès à des centres de vacances et même un coiffeur.
Chantal Moreau
 Contact au 06 84 70 5 83.

SYBARVAL

L'élaboration du Scot suit son cours

Jeudi le conseil syndical du Sybarval, sous la présidence de Marie Larrieu, maire de Lanton, s'est réuni à huis clos au centre d'animation. À l'ordre du jour figuraient notamment un point d'étape dans l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot) du Bassin.

Le Scot est la compétence première de ce syndicat qui regroupe les trois intercommunalités du Bassin : Cobas, Coban et Val de l'Eyre. Il vise à définir une stratégie d'aménagement du territoire à l'horizon 2040 sur différents volets (habitat, transports, énergie, économie et commerce, environnement...). L'approbation du Scot est prévue pour 2022.

Affiner les objectifs
 « On tient le calendrier » a annoncé le rapporteur, le travail d'élaboration continuant sur les différents volets à l'étude. Parmi eux la Trame verte et bleue (TVB) pour définir la carte des corridors écologiques à intégrer au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document préparatoire du Scot. « L'ensemble des retours des 17 communes a



Le conseil syndical s'est penché sur le travail en cours de rédaction du PADD, à la base du règlement du Scot. c.m.

été compilés, reste à rédiger, on reviendra vers vous pour une traduction cartographique », exprime le rapporteur en s'adressant aux élus. Ceci dans une démarche de « va-et-vient » entre validation et concertation au plus près de chacune des 17 communes du territoire, jusqu'à approbation. Ce travail individuel étant facilité par le nombre limité des communes. Dans le volet « démographie », la volonté est d'affiner les objectifs à l'échelle de chaque intercommunalité. L'ensemble du programme

2021 a été affiché. Avec au 1^{er} trimestre : la mise à jour du diagnostic (état des lieux de la consommation d'espace et rédaction du volet « littoral » avec cartographies) et la rédaction du PADD (le volet TVB, et aussi Mobilités et Développement économique). À partir de tous les éléments recueillis « un premier jet de PADD devrait être rédigé à l'été pour être transmis dans sa globalité aux communes et intercommunalités et recueillir leurs remarques ».
C. M.

LÈGE-CAP-FERRET

Un coup de pouce du Lions club pour le handicap



Le panneau devant la mairie a été inauguré en présence d'élus et de membres du Lions club. s.s.

« Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap ». Ce slogan percutant bien connu devant les parkings pour personnes handicapées fait son effet depuis une vingtaine d'années. Il a au moins le mérite de tenter de culpabiliser les automobilistes « valides » indécents. C'est le Lions club qui est à l'origine de cette idée et le club Arcachon Nord Noroit vient de financer l'installation de ces panneaux devant les 120 places de stationnement pour personnes handicapées sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Le Lions club Arcachon Nord Noroit a mis en place cette ac-

tion sur cinq communes du bassin, entre Audenge et Lège-Cap-Ferret.

500 euros pour SOS Union
 Le club intervient également sur la commune avec une autre action, SOS Union, avec le Centre communal d'action sociale (CCAS). Depuis l'arrivée du Covid et l'annulation des rendez-vous comme les lotos et autres animations, le Lions club finance pour l'instant ses actions que grâce aux dons des personnes et des collectivités. La commune de Lège-Cap-Ferret participe à hauteur de 500 euros à cette opération.
Patrice Bouscarrot

LÈGE-CAP-FERRET

Test de revêtement au parking de la Forestière



Travaux sur le parking devant la Forestière. s.s.

On sait bien qu'au Cap Ferret, on n'aime pas le béton. Mais pour aménager les trottoirs et les parkings, il faut bien trouver des solutions. L'élu en charge des travaux, Thierry Sanz, s'est creusé la tête pour remplacer le revêtement sur le parking aux abords de la Forestière au Cap Ferret, juste devant chez Alice et la poissonnerie Lucine.

En effet, ce parking était en calcaire et ça faisait beaucoup de poussière l'été, juste de-

vant chez Lucine, ce n'était pas pratique quand on venait récupérer des plateaux de fruits de mer... « Nous venons de faire un test de matériaux », explique Thierry Sanz, « un mélange de granulats et de résine époxy, la chaussée est perméable ce qui est plus écologique et évite de mettre en place un réseau d'eau pluviale. Reste à voir comment ça va se comporter avec le temps ».
P. B.

CORRESPONDANTS

Arès
 Biglitta Canovas
 bcanovas.s@laposte.net

Audenge
 Stéphane Thierry
 Tél. 06 21 23 96 56,
 s.e.thierry@wanadoo.fr

Lège-Cap-Ferret
 Patrice Bouscarrot
 Tél. 06 30 88 24 05
 bouscarrot@gmail.com

Arcachon
 Christian Visticot
 christian.visticot@gmail.com

• Sud-Ouest – 6 juillet 2021

Mardi 6 juillet 2021 **SUD OUEST**

BASSIN D'ARCACHON 17

BASSIN ET VAL DE L'EYRE

La préfecture somme les élus d'avancer sur le Scot

Le territoire du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre n'a toujours pas établi son schéma de cohérence territoriale (Scot). La préfecture vient de le rappeler à l'ordre

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

« Nous sommes le dernier territoire à ne pas s'être doté d'un Scot », déplore un des 17 maires du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre. Ce schéma de cohérence territoriale, ou Scot, est un supradocument, préfigurant le profil d'un territoire à long terme en y arrêtant les politiques d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de transport, d'implantations commerciales et de grands équipements. Il est opposable en termes de compatibilité aux plans locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains et plans locaux d'urbanisme.

Les premiers objectifs du Scot sur le bassin d'Arcachon ont été définis... en 2008. Approuvé en juin 2013, il fut annulé en 2015. Une décision confirmée par la cours d'appel en décembre 2017. Les travaux menés au sein du Sybarval, le syndicat intercommunal fédérant les 17 communes concernées, ont repris en juillet 2018.

Trois présidents se sont, depuis sa création, succédé à la tête de cette structure. Jean-Guy Perrière, ancien maire d'Arès le fut de 2008 à 2018 et Jean-Jacques Froles, ancien maire de La Teste-de-Buch, prit sa suite jusqu'en 2020. Marie Larue, maire de Lanton, en est, depuis un an, l'actuelle présidente. Elle vient d'être rappelée à l'ordre par la préfète de la Gironde, Fabienne Buccio, dans un courrier en date du 6 mai 2021.

« Aucune information » Courrier dans lequel la représentante de l'Etat explique que ses services n'ont reçu aucune information sur le contenu des projets en matière de Scot depuis plus d'un an et sont donc bien en peine de accompagner dans (sa) démarche. Il faut préciser que ce courrier fait suite à une première lettre, adressée le



Cela fait quinze ans que les élus du Bassin travaillent à l'élaboration du Scot. SUD OUEST

31 mars 2021 par la présidente du Sybarval et accompagnée par la signature des 16 autres maires du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

Dans cette lettre, Marie Larue pointait les « comportements peu coopératifs de la DDTM (Direction départementale des territoires de la mer)

« Les premiers objectifs du Scot sur le bassin d'Arcachon ont été définis... en 2008. »

et de certains fonctionnaires. « Nous avons le sentiment d'une remise en cause systématique de la libre administration des collectivités locales » écrit-elle en dénonçant « les effets contreproductifs de l'inflation législative en matière d'urbanisme qui rend fastidieuse l'avancée des travaux d'élaboration du Scot. » Et de solliciter, clairement, une « adaptation de l'objectif de réduction de 50 % de consommation d'espaces » et des « solutions négociées » arguant la pression foncière et

l'attractivité que connaît le Bassin.

Dans sa réponse, la Préfète estime que les difficultés dont fait état Marie Larue trouvent précisément leur origine dans l'absence de Scot. Et de rappeler que si la première mouture avait été annulée, c'est qu'elle n'avait pas tenu compte de la loi littoral et avait été trop consommatrice d'espace.

« Ne pas densifier » C'est la réponse du berger à la bergère », commente Marie Larue qui estime que la préfecture ne répond pas à ses interrogations et persiste à solliciter une « territorialisation ». « Nous ne voulons pas densifier », dit-elle encore, demandant « une oreille attentive » et non pas « une application aveugle » et espérant, encore, « trouver un compromis ».

À la lecture du courrier émanant de la préfecture, les choses semblent pourtant claires. « Votre territoire constitue un cadre environnemental exceptionnel, remarquable et fragile, tout en étant soumis à une forte attractivité et en étant concerné par des risques naturels majeurs.

C'est sa richesse qui explique la multiplicité des réglementations, applicables dans un équilibre à construire entre des enjeux qui ont vocation à être conciliés au sein du Scot [...] Je vous remercie de reprendre les échanges techniques sans attendre », écrit Fabienne Buccio.

En interne, des voix s'élèvent pour dénoncer l'inertie du Sybarval. « Nous venons de perdre un an. Il n'y a aucun débat sur le fond. Aujourd'hui, nous sommes gelés dans nos projets, la préfecture refuse tout tant que le Scot n'est pas établi », témoigne un autre maire.

Sollicitée sur ce point, Marie Larue affirme que le travail n'a jamais cessé. « Nous nous réunissons en septembre pour valider les enjeux du plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Le document d'objectifs et d'orientation est prévu pour 2022 et le Scot devrait être voté en 2023. »

Soit quinze ans après le début des premiers travaux. Si toutefois, bien sûr, ce nouveau document se conforme aux préconisations de l'Etat.



LE PIÉTON

a été intrigué par des créations marines sorties du sable de la plage centrale d'Arcachon. Leur créateur ? Pascal Thomas. Sculpteur sur bronze avec un atelier à l'année à Reims, il fait cela tous les étés depuis 16 ans. D'ici la fin de la saison estivale, une quarantaine de sculptures viendra agrandir la collection. « Je commence toujours par un thème de la région et je diversifie mes créations pour que tout le monde y trouve son compte » raconte-t-il. Chapeau l'artiste !

UTILE

SAUVETAGE EN MER

Crossa Etel
Tél. 02 97 55 35 35 ou le 196 à partir d'un portable
SNSM Arcachon
Appeler le Crossa d'Etel
SNSM Cap-Ferret
Tél. 06 60 04 81 07.

SNSM ARÈS.

Appel d'urgence via le Cross Etel.
Contact Station : 06 64 85 54 00.

HÔPITAUX-CLINIQUES

Centre hospitalier d'Arcachon-La Teste-Pôle de santé.
Avenue Jean-Hameau, CS 11001, 33164 La Teste-de-Buch.
Tél. 05 57 52 90 00.

Clinique chirurgicale d'Arès.
14, boulevard Javal.
Tél. 05 56 03 87 00.

PHARMACIES DE NUIT

Arcachon. Tél. 05 57 72 29 30.
La Teste. Tél. 05 56 54 48 20.

ADMINISTRATIONS

Sous-préfecture.
55, boulevard du Général-Lectecr, Arcachon.
Tél. 05 56 90 60 60. Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15.

TRANSPORTS

Citram Aquitaine.
Tél. 05 56 43 68 43.
www.citram.fr
Transgironde. Tél. 0974 500 033
transgironde.fr

SNCF. 36 35 (voyageurs) ou www.voyages-sncf.com
Aéroport Bordeaux-Mérignac.
Tél. 05 56 34 50 50.
www.bordeaux.aeroport.fr

D'UNE COMMUNE À L'AUTRE...

Festival grec

PYLA La maison de retraite du Pyla-sur-Mer a organisé, fin juin, le festival DornusVI sur le thème de la Grèce. Habituellement, ces fêtes sont organisées deux fois dans l'année, mais avec la pandémie cela n'a pas été possible. Il s'agissait donc de la première manifestation post-confinement où résidents et personnels de l'établissement ont pu savourer un repas ensemble. Le groupe Assafir composé de cinq musiciens et une chanteuse folklorique

a rendu ce moment festif. Un événement convivial possible grâce à l'implication des résidents, à la direction et à la mairie de La Teste.

Ruquier signe chez Alice

LÈGE-CAP-FERRET Ce jeudi à 18 heures, la librairie Alice Cap Ferret propose une rencontre exceptionnelle avec Laurent Ruquier. L'animateur sera présent pour présenter son dernier ouvrage « Fine-



« SUD OUEST »

ment con » aux Éditions Flammarion. C'est un recueil de ses meilleures trouvailles, à la fois drôlatiques et irrévérencieuses. Face à la crise sanitaire, l'humoriste a choisi d'en rire plutôt que d'en pleurer.

Ouverture du laboratoire EXALAB LA TESTE

3C avenue de Binghamton
33260 LA TESTE-DE-BUCH
Tél. 05 56 22 35 77
lateste.secretaires@exalab.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h et le samedi de 7 h à 12 h
Prélevements avec rendez-vous sur EXALAB.FR ou sans rendez-vous
Les biologistes et les équipes EXALAB

• La Dépêche du Bassin – Semaine du 21 au 27 octobre 2021

6



LE BASSIN EN PARLE

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1325
DU 21 AU 27 OCTOBRE 2021

SYBARVAL

Transition écologique, comment le territoire fait-il sa part pour la planète ?

Les élus ont avancé sur les questions de rénovation énergétique et la mise en place d'un plan de bataille unique en Gironde en matière de transition écologique.

leur côté de faire des efforts en la matière. Pour se motiver, les élus ont validé jeudi dernier le principe d'un engagement sous forme de contrat d'objectif avec l'agence de transition écologique (Ademe).

Les élus du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre se sont retrouvés en séance lors du conseil syndical du 14 octobre dernier. Y était-il question du schéma de cohérence territoriale (Sct) tant attendu ? En partie seulement. Mais nous y reviendrons. Cette courte séance aura surtout permis de faire le point sur quelques dossiers bien précis, tout en lien avec la thématique de la transition écologique. Commençons par la plateforme territoriale de rénovation énergétique. Il s'agit là d'un dispositif permettant de proposer «un guichet unique d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire». Cette plateforme existe déjà sur le territoire du Nord-Bassin. Eco'ban, c'est son nom, permet aux particuliers de bénéficier lors de permanences gratuites de conseils afin de faire de leur propriété un habitat plus vertueux. Pour le Val de l'Eyre, cette offre de service sera une nouveauté. La Cobas de son côté a décliné l'offre du Sybarval, bénéficiant déjà du «service habitat» ciblant les publics modestes en vue de l'amélioration de l'habitat. Si le dispositif est à destination du grand public, les collectivités du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre ne sont pas exemptes de

Un contrat sans contraintes
Le plan de bataille, en deux phases, laissera les administrations définir leurs modalités d'organisation - elles auront 18 mois pour cela - et les stratégies à adopter pour ensuite passer au concret sur trois ans, renouvelables. Pas franchement violent, ce contrat sera accompagné d'une évaluation de la progression - quelle qu'elle soit - des collectivités dans leurs politiques de transition énergétique et d'économie circulaire. Peu important les progrès, du moment qu'il y a une évolution positive, aussi minime soit-elle. L'Ademe accordera pour cela au Sybarval - l'unique collectivité en Gironde à bénéficier de ce dispositif - une enveloppe de 350 000 euros sur quatre ans. Restons dans cette thématique et précisons que le syndicat a renouvelé jeudi le souhait de se faire accompagner par l'agence locale de l'énergie et du climat (AleC). Il s'agit là du renouvellement d'une convention triennale ayant notamment pour objectif la mise à jour du bilan énergétique du territoire, la réalisation d'études d'opportunités sur la rénovation énergétique auprès de porteurs de projets, l'accompagnement au développement des énergies renouvelables, dont le photovoltaïque, la



Pour répondre au contrat d'objectif de l'Ademe, chaque collectivité devra se fixer des objectifs.

Nous voulons organiser le débat à la fin du premier trimestre 2022

méthanisation et la géothermie, et enfin l'animation des réseaux d'acteurs locaux.

Accélérer la cadence

Où en est le Sct ? La question est fréquemment posée en séance municipale, en réunion publique ou encore lorsque les maires répondent en direct des réseaux sociaux. Ce jeudi, Anthony

Doner, directeur du Sybarval, a donné quelques éléments. «Le bureau du 16 septembre a validé les enjeux et objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), permettant d'engager la rédaction. Elle est en cours et la semaine prochaine, les communes devraient être destinataires du document pour relecture. Le bureau du 25 novembre fera le point sur les remarques des 17 communes pour finaliser un document et l'adresser aux services de l'État. D'ici Noël on souhaite avoir un temps d'échange sur le PADD avant de le présenter aux personnes publiques associées. Nous voulons organiser le débat à la fin du

mier trimestre 2022.» Les maires quant à eux se concentreront sur le document d'orientations et d'objectifs, «le 3e document constitutif du Sct» qui édicte la liste des règles applicables aux différents Plans locaux d'urbanisme. «Sur la concertation, le point important, c'est d'associer l'ensemble des élus communaux à ce travail, et d'aller au-delà au travers du conseil de développement installé récemment avec les représentants de la société civile et l'ensemble du collège des habitants pour recueillir leur avis sur le projet de territoire que nous allons construire ensemble.»

» X.D.

ARCACHON

Deux meilleurs apprentis à Condorcet

Les talents du Lycée hôtelier Condorcet ont été récompensés vendredi dernier. C'est à Paris que Pierre Brebion et Joao Ferreira ont remporté le titre de meilleurs apprentis de France Barman 2021. Ils représentaient, aux côtés de trois autres élèves venus de Talence, la région Nouvelle-Aquitaine au sein d'un groupe de 19 candidats. C'est au terme d'un programme chargé, composé à la fois d'épreuves écrites, de la réalisation technique de cocktail créés par leurs soins, ou encore d'une simulation de commercialisation, qu'ils se sont distingués. Le lycée hôtelier ne cache pas sa fierté : «Les exigences du concours ont poussé les candidats à produire

un travail de grande qualité. Après de longues heures de préparation et de travail les résultats sont à la hauteur des attentes. Ils entrent par la grande porte dans le monde professionnel où ils auront encore de grandes aventures à vivre comme leurs aînés Benoit Fiol, Kévin Aretuse et Marine Menut.» Peu avant l'été, nous avions rencontré Pierre et Joao alors qu'ils préparaient tous deux leurs derniers examens. Le premier nous confiait s'envoler pour rejoindre l'Hôtel du Palais de Biarritz alors que le second s'appropriait à intégrer l'Hôtel Haïza à La Teste-de-Buch. Une chose est sûre pour ces futurs «anciens» de Condorcet, Arcachon ne sera jamais du passé.



Pierre Brebion et Joao Ferreira.

● Sud-Ouest – 26 octobre 2021

14 BASSIN D'ARCACHON

URBANISME

Dix-sept communes espèrent s'entendre d'ici 2023

Après 13 ans de réflexion et l'annulation d'une première mouture, les élus du Bassin et du Val de l'Eyre espèrent adopter le Schéma de cohérence territoriale (Scot) d'ici deux ans

Sabine Menet
 s.menet@sudouest.fr

« Nous avançons à marche forcée, ce n'est pas possible d'aller plus vite » commente Marie Larue, maire de Lantion et présidente du Sybarval, le syndicat intercommunal fédérant les 17 communes du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre. Réunis en bureau le 14 octobre dernier, les élus ont adopté un nouveau calendrier de travail afin d'élaborer, enfin, le schéma de cohérence territoriale (Scot). Lequel devrait être voté, ils l'espèrent, « fin 2023 ».

Ce « supradocument » préfigure le profil d'un territoire à long terme en y arrêtant les politiques d'urbanisme, d'équipement, d'habitat, de transport, d'implantations commerciales et de grands équipements mais aussi de transition énergétique. Il est opposable en termes de compatibilité aux plans locaux de l'habitat (PLU), plans de déplacements urbains et plans locaux d'urbanisme. Autant dire son enjeu et les difficultés à le façonner sur une terre aussi attractive que fragile.

Rappels à l'ordre

Sur le bassin d'Arcachon, les premiers objectifs du Scot ont été définis en 2008. Approuvé en juin 2010, il fut annulé en 2015 (décision confirmée par la cour d'appel en décembre 2017). À la manœuvre, trois présidents se sont succédés : Jean-Guy Perrière, ancien maire d'Arès (de 2008 à 2018), Jean-Jacques Eroles, ancien maire de La Teste-de-Buch (2018-2020) puis Marie Larue. Laquelle fut rappelée à son ordre de mission par la préfète de la Gironde, Fabienne Buccio, dans un courrier en date du 6 mai 2021.

Un courrier qui répondait à un autre courrier, adressé le 31 mars 2021 par la présidente du Sybarval à la préfète. Appuyée par les 16 autres maires du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, Marie Larue y demandait clairement une « adaptation de l'objectif de réduction de 50 %



Le Scot, un « supradocument » qui manque au bassin d'Arcachon. (SUD OUEST)

de consommation d'espaces » et des « solutions négociées ». Une demande rejetée par la préfète qui n'a pas manqué de rappeler que si la première mouture du Scot avait été annulée, c'est qu'elle n'avait précisément pas tenu compte de la loi littorale et avait été trop consummatrice d'espace.

La reprise des travaux

« Nous avons eu une réunion le 4 octobre avec le directeur adjoint de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), en sous-préfecture, et avons été très écoutés » explique aujourd'hui, sereinement, Marie Larue listant les sujets abordés. À savoir l'objectif de zéro artificialisation nette, d'une baisse de 50 % de la consommation d'espace rapporté aux dix dernières années, la création de logements sociaux mais aussi le coût du foncier, les zones humides, la loi littorale et la densification.

« Nous avons convenu d'une méthode de travail, de réunions thématiques avec les services de l'État et les élus » poursuit la présidente du sybarval annonçant également l'embauche d'un

nouveau chargé de mission. Jusqu'ici, seules deux personnes travaillaient sur le Scot au sein du syndicat. Quant à la rédaction du plan d'aménagement et de développement durable

Nous avançons à marche forcée, ce n'est pas possible d'aller plus vite

(PADD), elle précise qu'elle est en cours. Les réunions publiques associées ayant eu lieu en 2019, les élus ont choisi d'en organiser de nouvelles, au cours du premier trimestre 2022.

UNE RÈGLE D'URBANISATION LIMITÉE

En l'absence de Scot applicable, les communes sont soumises à la « règle d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation. Une des raisons pour lesquelles certains élus s'étaient agacés de la lenteur des travaux, expliquant être coincés dans leur développement et l'éventuel accueil d'en-

« Nous avançons en parallèle sur le document d'objectifs et d'orientation (D2O) » rajoute la présidente du Scot. Le D2O étant le document opposable juridiquement qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial.

« Nous avons convenu d'un rythme soutenu, le bureau syndical se réunira tous les 15 jours. La concertation publique sera engagée au printemps. Le but est de finaliser le D2O d'ici l'été. Ensuite, s'ensuivra l'enquête publique. Il y en aura pour au moins un an c'est pour cela que nous espérons une adoption du Scot fin 2023. »

treprises. Ces dernières années, plusieurs demandes de dérogations ont été formulées auprès de la préfète. Actuellement, ce n'est plus le cas. Il faut dire que depuis, chacune des 17 communes de l'arrondissement a pu adopter son plan local d'urbanisme (PLU). Et que tous attendent, enfin, la validation du Scot.



LE PIÉTON

a vu que le Téléthon avait débuté. Encouragé par la députée Sophie Panonacle, le premier challenge, organisé par Run or Bike a réuni ce dimanche 24 octobre, 45 participants pour un tour du Bassin à vélo depuis le camping La Forêt au Plat. Le prochain rendez-vous, orchestré par Elisa Vie, est fixé le 21 novembre autour d'une course relais, toujours autour du Bassin.



« Nous avons choisi le service et le savoir-faire d'une marque française »

Hubert et Sylvain, propriétaires aux Bains d'Arcachon

05 56 81 54 23

À SAVOIR Animations d'Halloween

LA TESTE-DE-BUCH Pour Halloween, la Ville propose des animations. Du 25 au 31 octobre, les commerçants distribueront des bonbons et des invitations pour participer à la Guinguette d'Halloween : un cocktail sera offert à l'entrée du marché aux personnes déguisées. Cette dernière guinguette de la saison aura lieu vendredi 29 octobre. 15 commerçants du marché couvert seront ouverts de 18 à 22 heures. Spectacles d'art de rue, échassiers, banda déguisés... Samedi 30, le comité des fêtes de Caзаux organisera des animations de 10 h 30 à 17 h, au Complexe Sportif du Clavier. Jeux d'Halloween pour les 3-12 ans. Déguisement conseillé.

Jusqu'au 27 octobre

Venez gagner avec Sud Ouest un bon d'achat de 50€

Retrouvez-nous sur le stand Sud Ouest dans la galerie de votre magasin.

Netto

323, rue Gustave-Eiffel
 BIGANOS
 Ouvert du Lundi au samedi de 8 h 30 à 20 h
 Dimanche de 9 h à 12 h 30.

Partageons plus que l'information

SUD OUEST

• Sud-Ouest – 30 décembre 2021

anecdotes



Patrick et Filou. COLLECTIF ANIMALS



Jamel Gorchene à Gujan-Mestras. AFP PHOTO/FAMILY HANDOUT

qu'elle démontre qu'il ne faut jamais abandonner. Patrick Thomas, un pêcheur de palourdes du Bassin d'Arcachon demeurant à Sanguinet, avait perdu Filou, son chien, près d'un péage à Vierzon.

Un an après, au début de l'année, l'association Collectif Animal 36 lui a téléphoné qu'elle l'avait retrouvé. Il a fait 400 kilomètres pour aller le chercher. « S'il avait fallu faire 1 500 bornes, je les aurais faites, nous avait raconté Patrick. Au début, c'est comme s'il ne me reconnaissait pas. Peut-être qu'il s'est dit qu'il avait fait une bêtise et qu'il a un peu peur, je sais pas. Mais après, il est content, comme moi ! C'est mon ami. Il triche pas. S'il remue la queue, c'est pas pour rien ! » En effet...

4 De l'insolite et un bout d'histoire

Puisque l'année fut étrange, certains ont fait des trucs étranges. Début avril, le sportif Sébastien Sudrie et ses deux fils aînés ont grimpé en une heure une trentaine de fois chacun toutes les marches de la dune du Pilat, 4 200 marches, l'équivalent de huit tours Eiffel !

3 Il retrouve son chien un an après

Voilà l'histoire la plus étonnante. D'abord parce qu'elle se termine bien. Et ensuite parce



Grimper trente fois de suite l'escalier de la dune du Pilat en courant, tel a été le défi relevé par l'ancien triathlète Sébastien Sudrie en avril. FRACK PHOTO/STV / SUD OUEST

Toujours sur la dune, des collégiens de Parentis avaient enterré il y a cinq ans des capsules temporelles à 11,5 mètres du rivage en calculant le recul du trait de côte. Des Testerins en ont retrouvé une en février, comme les collégiens l'avaient prévu !

Enfin, saviez-vous que l'avion du mythique « Casablanca » réalisé en 1942 par Michael Curtiz avec Humphrey Bogart, Ingrid Bergman et Claude Rains, était entreposé à Andemos-les-Bains, propriété du collectionneur Bernard Chabbert ? C'est avec ce bimoteur Lockheed Electra 14 qu'à la fin du film, Ilsa Lund (Ingrid Bergman) s'envole avec son époux Victor Laszlo, héros de la Résistance, laissant son amour de jeunesse, Rick (Humphrey Bogart), sur le sol marocain.

5 Cliché glaçant sur la jetée de Gujan

Enfin, terminons par l'image la plus glaçante vue cette année dans les colonnes du journal.

L'homme qui fait un selfie sur le port de Larros à Gujan-Mestras (voir ci-contre) s'appelle Jamel Gorchene. Et il a tué de deux coups de couteau le vendredi 23 avril une fonctionnaire de police du commissariat de Rambouillet. Ce selfie a été obtenu par l'AFP auprès de la famille du tueur. Elle n'était ni localisée ni datée. Mais elle a bel et bien été prise sur la jetée du Christ, à Gujan-Mestras, comme n'importe quel touriste aurait pu le faire.

Elle illustre les propos qui avaient été tenus à son sujet par le coordonnateur national du renseignement Laurent Nuñez. Lui soulignait la difficulté de détecter les profils comme ceux de Jamel Gorchene.

Le tueur n'avait pas été détecté comme étant « porteur de menaces » ou montrant « des signes de radicalisation ». Il fait partie de ces « individus inconnus des services de renseignement, très isolés, sans relation avec d'autres individus qui les rendraient détectables ». Glaçant...

POLITIQUE

Des réunions prévues pour le schéma de cohérence territoriale

Ce document de planification des politiques publiques est en préparation. Le public pourra donner son avis



Le schéma de cohérence territoriale permet de planifier les politiques publiques. ARCHIVES LAURENT THIREL ET V. SUD OUEST

Le premier schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin d'Arcachon avait été annulé devant les tribunaux, en raison d'une urbanisation excessive. Et les élus du territoire avaient dû remettre l'ouvrage sur le métier.

Cela fait au total près de treize ans de réflexion pour établir ce texte fondateur qui oriente le territoire jusqu'en 2040, en matière de logements, de mobilités, de développement économique, d'environnement, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. C'est l'outil essentiel qui permet de planifier les politiques publiques. Les élus des 17 com-

munes du Bassin espèrent adopter ce Scot d'ici deux ans. Il s'agit d'imaginer le territoire à l'horizon 2040.

Après plusieurs mois de travail, les maires ont construit le projet d'aménagement stratégique (Pas). Les élus du territoire, dans la délibération de prescription de l'élaboration du Scot, se sont aussi engagés à proposer des temps de concertation avec le grand public. Pour cela, trois réunions de concertation seront organisées : mardi 18 janvier à 18 h 30 à Arcachon (Palais des congrès), jeudi 27 janvier à 18 h 30 au Barp (salle du Bateau-lyre) et jeudi 3 février à 18 h 30 à Biganos (salle des fêtes).

HUITRES
ARCACHON
CAP FERRET

Le goût d'ici!

Les ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

huitres-arcachon-capferret.fr

• La Dépêche du Bassin – Semaine du 6 au 12 janvier 2022

10



LE BASSIN EN PARLE

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1336
DU 6 AU 12 JANVIER 2022

AUDENGE

« On attend que ça change ou on fait justice nous-mêmes ? »

Incivilités, délits, menaces... La résidence Cardolle serait depuis de longs mois victime d'un climat délétère. Deux résidents témoignent.

Il est d'usage de commencer la nouvelle année avec de bonnes résolutions. Celle de Victor* était de contacter la presse pour faire part de son désarroi et en finir avec un climat malsain. Cet Audengeois réside depuis quelques années au sein de la résidence Cardolle, située derrière le camping municipal. Mais l'ambiance qui règne dans cet ensemble d'une dizaine de logements collectifs serait en rupture totale avec l'image de la petite bourgade au bord de l'eau où il fait bon vivre à l'ombre des platanes. « On se croirait dans la cité à Bordeaux » nous prévient Michel, exaspéré. Il ne faut pas s'imaginer une ville entière soumise aux violences ou à un quartier à la main des gangs et des trafiquants en tout genre. Il aura suffi selon notre interlocuteur « de deux ou trois personnes, et leurs copains » pour rendre la vie insupportable aux voisins.

Aussitôt pris, aussitôt libéré

« Il y a des vols de voitures, des réservoirs percés, les dégradations des parcs communes, des climatisations brûlées, les agressions verbales et les menaces fréquentes... Tout le monde a peur et personne n'ose dire quoi que ce soit. Je n'ai plus les mots. » Ces troubles seraient devenus selon Victor quasiment hebdomadaires.



Selon une voisine, le parking accueillera de nombreuses voitures volées, « là où jouent les enfants »

Et s'il ne craint pas pour lui, c'est la sécurité de ses enfants qui le préoccupe aujourd'hui. « Ça ne sert à rien de porter plainte contre X, si je reçois des menaces de mort le lendemain », déplore-t-il. Rencontrée sur le parking à proximité de la voiture déssossée en photo ci-dessus, une voisine nous confirme les faits. « Ici, c'est un parking pour voitures volées » ironise-t-elle. « Ce sont des jeunes adultes qui font n'importe quoi, et si on a le malheur de leur dire quelque chose, on se fait insulter et menacer, le poing sous le nez. » Les allées et venues de la police municipale n'y changent rien. « J'ai déposé une main courante

Si on a le malheur de répondre, c'est insultes et menaces... le poing sous le nez.

cet été mais il n'y aura pas de suite. » Les gendarmes aussi viennent régulièrement au 12 allée de Cardolle. La compagnie de gendarmerie d'Arcachon nous a par ailleurs confirmé « les interventions de toutes natures » à cette adresse. « On intervient quand on est sollicité mais il faut rappeler

que ce n'est pas non plus une zone de non-droit. On n'en est pas là. » Il y a des interpellations, c'est vrai », reconnaît Victor, « mais le juge les relâche systématiquement » se désespère-t-il, lui qui souhaite « vivre mieux, et sans représailles ». Et de poser cette question : « Que doit-on faire ? On attend que la situation change ? Ou on fait justice nous-mêmes ? » En attendant d'avoir une réponse, Victor s'accroche à sa demande pour bénéficier d'un autre logement social. Ses voisins, quant à eux, n'auront pour option que de conserver la même attitude, la discrétion. *Le prénom a été changé

Les indiscrets

COBAN

L'appel du 22 décembre

« Je lance un appel aux élus de Biganos et de Lanton pour prendre leurs responsabilités et je le dis clairement, sans aucun détour. » Cette bouteille à la mer a été lancée sur les réseaux sociaux mercredi 22 décembre par le maire de Mios, Cédric Pain, qui répondait en direct aux questions des internautes, est également vice-président de la communauté d'agglomération du Nord Bassin. L'objet de cet appel fait référence à l'arrêt des attributions de compensation versées par la Coban à la ville de Lège-Cap-Ferret, un bonus financier de 430 000 euros annuel que la cour des comptes a demandé à faire cesser. Par deux fois, les élus communautaires ont tenté de voter l'arrêt de ce versement et par deux fois, ils ont échoué à une voix près... « C'est de l'injustice. Je continuerai de me battre et j'espère que l'on obtiendra les deux-tiers des voix nécessaires car à chaque fois, il manque une voix. »

NORD-BASSIN

Des pistes sur la mobilité de demain

« Des bus plus petits, plus fréquents et sur des itinéraires diversifiés. » Voilà pour les impatientes un avant-goût du futur plan de mobilité concocté par la communauté d'agglomération du Nord-Bassin, actuellement encore à l'étude. Sur cette thématique aussi, Cédric Pain, toujours en direct des réseaux sociaux (lire plus haut) a laissé aux internautes quelques pistes bienvenues dans l'attente du verdict de cette étude. « Pourquoi pas rejoindre Lacanau-de-Mios ou la gare de Marcheprime ? (...) Notre investissement est certain mais on n'arrivera pas du jour au lendemain à un réseau de type "Baia" (transports collectifs du Sud-Bassin).



URBANISME

Le schéma de cohérence territoriale présenté au public

Cela fait de longues années déjà que ce document d'urbanisme alimente les conversations. Ayant pour vocation de formaliser une cohérence entre les différentes politiques publiques d'un territoire (habitat, mobilité, environnement, paysage...), sa première version avait été annulée en 2015. Le rapport de présentation avait été retoqué pour son imprécision et pour le manque de justification des objectifs de limitation de la consommation foncière. Cette décision du tribunal administratif de Bordeaux avait par la suite été confortée par la cour d'appel deux ans plus tard, en 2017. Il

aura fallu attendre 2018 pour que les élus du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre engagent à nouveau l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale.

Dévoilé en janvier

Le Syndicat mixte du bassin d'Arcachon, Val de l'Eyre (Sybarval) est donc la collectivité compétente en la matière. Par un communiqué publié il y a quelques jours, le conseil syndical pose de nouveau l'enjeu sur la table. « Il s'agit donc d'imaginer le territoire et de construire le cadre des politiques publiques à l'horizon 2040. Après plusieurs mois de travail, les maires du



Le conseil syndical réuni le 14 octobre dernier.

territoire ont construit le projet d'aménagement stratégique (PAS) reprenant les enjeux en matière de logements, de mobilités, de développement économique, d'environnement, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, dans une vision cohé-

rente d'ensemble. » Ces travaux seront donc présentés le mardi 18 janvier à 18h30 au palais des congrès d'Arcachon, le jeudi 27 janvier à 18h30 à la salle du Bateau-Eyre au Barp et le jeudi 3 février à 18h30 à la salle des fêtes de Biganos.

Modalités sur www.sybarval.fr

- **InfoBassin – 17 janvier 2022**

Des infos qui pourraient bien vous concerner... | InfoBassin

Un peu de politique avec les consultations du SCOT, de l'Eco avec des aides aux entreprises, et un spectacle d'humour...

17/01/22

Bassin d'Arcachon

De la politique et des citoyens du Bassin / Val de l'Eyre...

Réunion publique de concertation pour le SCOT

Le SCOT, c'est reparti... L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale se poursuit.



Après plusieurs mois de travail, les maires du territoire ont construit le projet d'aménagement stratégique (PAS) reprenant les enjeux en matière de logements, de mobilités, de développement économique, d'environnement, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Il s'agit de construire le projet de territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre à l'échéance **2040**. Au rythme de l'évolution démographique actuelle, il aura probablement dépassé les **200.000 habitants** (160.000 aujourd'hui). Pour mémoire, le Bassin en comptait 70.000 en 1970...

Autant dire que les choix qui seront inscrits dans ce projet administration qui chapeaute tous les PLU (plans locaux d'urbanisme) engage l'avenir pour la façon dont on vivra, circulera autour du Bassin, et transformera notre belle région.

La Région a aussi son mot à dire

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre), la Région est devenue responsable de l'aménagement du territoire, au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020 et les SCoT doivent se mettre en compatibilité avec les objectifs et règles régionaux dénis. Tous les sujets de l'aménagement du territoire sont traités dans le schéma régional et doivent trouver une traduction locale dans le schéma de cohérence territoriale. Le calcul de la consommation d'espaces, l'adaptation au changement climatique, les mobilités, la transition énergétique sont des thématiques qui sont travaillées

• Sud-Ouest – 24 janvier 2022

BASSIN D'ARCACHON

20 000 logements de plus construits dans vingt ans

Lors de la présentation publique des grandes orientations du futur Scot, on a appris que l'un des objectifs est de limiter l'expansion démographique, ce qui correspondrait à 20 000 logements de plus en vingt ans

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

La croissance démographique va se poursuivre sur le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre, mais bien plus modestement dans les vingt prochaines années puisqu'elle devra être maîtrisée. Ce qui entraînera quand même la construction d'environ 20 000 logements supplémentaires en vingt ans sur ce territoire. Voilà l'un des principaux enseignements de la réunion destinée à informer le public sur les avancées du futur Scot (Schéma de cohérence territoriale) du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre. Elle s'est tenue mardi dernier au Palais des congrès d'Arcachon devant une salle modestement remplie, surtout d'élus et de représentants d'associations.

Il est vrai que ce sujet très technique sur le papier n'est pas de nature à mobiliser les foules. C'est pourtant l'avenir du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre qui se dessine avec ce document qui chapeaute et cadre en particulier les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes. Sa rédaction va reposer sur un projet d'aménagement stratégique (PAS) dont les principaux objectifs ont été présentés lors de cette réunion publique et des deux autres qui suivront (lire encadré). L'orientation générale est un équilibre délicat à atteindre entre le développement économique et la préservation du capital nature.

Combien de constructions ? Mais surtout, ce Scot sera de toute façon très contraint par l'état et les marges de manœuvre sont réduites, en particu-



Présentation du Scot au Palais des congrès d'Arcachon mardi dernier, avec la présidente du Sybarval Marie Larrue et les maires d'Arcachon et La Teste. s.s.z.

lier sur un point, celui de l'urbanisation sur un territoire composé à 75 % de forêt. La loi fixe un objectif maximum de 50 % de consommation des espaces naturels par rapport à ce qui a été fait les dix dernières années. Pour cela, le Sybarval, en charge de la préparation du Scot, a mené une étude dans chaque commune. Pour avoir une idée de ce que cela représente, on peut se référer au travail précis déjà mené par l'Observatoire national de l'artificialisation des sols.

Il a établi qu'en dix ans, 11,6 millions de mètres carrés (1160 hectares) d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été remplacés par des constructions. Cela représente

1 500 terrains de foot, mais seulement 1 % du territoire qui est très vaste. A l'avenir, il ne faudra donc pas dépasser 50 % de cette consommation, soit

« Pourquoi ne pas faire moins de 50 % qui est un plafond et construire moins ? »

un peu plus de 500 hectares. A cela s'ajoute un objectif de maîtrise de la croissance démographique. Par ailleurs, comme l'a rappelé à regret la présidente du Sybarval Marie Larrue, il faudra aussi construire en densifiant et sur

les dents creuses. Une contrainte de l'état qui ne veut plus d'étalement urbain.

Et la concertation ?

« Pourquoi ne pas faire moins de 50 % qui est un plafond et construire moins ? », a questionné le conseiller municipal d'opposition d'Arcachon Sébastien Hémin. « Nous verrons avec les maires », a répondu Marie Larrue. On a aussi appris, par exemple, que les activités agricoles, qui représentent 7 % du territoire, seront développées, que les panneaux photovoltaïques ne pourront être construits sur la nature, que la prolongation de la quatre voies jusqu'à Arcachon fait partie des objectifs, ainsi que le dé-

D'AUTRES RÉUNIONS

Ce nouveau Scot est en préparation au sein du Sybarval, instance créée pour cela, qui rassemble les maires du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre et qui est présidé par Marie Larrue, maire de Lanton. Le Scot est un texte essentiel qui oriente le territoire jusqu'en 2040 en matière de logements, de mobilités, de développement économique, d'environnement, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Les élus des 17 communes du Bassin espèrent adopter ce Scot d'ici deux ans. Après plusieurs mois de travail, les maires ont construit le socle de ce Scot, le projet d'aménagement stratégique (PAS). Le travail se poursuit. Après celle d'Arcachon, deux autres réunions de concertation/information seront organisées : jeudi 27 janvier à 18 h 30 au Barp (salle du Bateau-Lyre) et jeudi 3 février à 18 h 30 à Biganos (salle des fêtes).

veloppement du train et des pistes cyclables, mais que le tournement routier du Nord-Bassin est quasiment abandonné.

Pas de quoi rassurer les élus écologistes et les associations de protection de l'environnement, présents à cette réunion. Ils ont surtout regretté que cette réunion de concertation soit « une réunion d'information » et réclamé « une vraie concertation ». Marie Larrue et Anthony Douet, le directeur du Sybarval, ont promis qu'un calendrier de concertation avec des ateliers sera rendu public très prochainement et rappelé qu'un panel de citoyens sera aussi tiré au sort pour participer à ces débats et les enrichir.

● Sud-Ouest – 1^{er} février 2022

16 BASSIN D'ARCAÇHON

URBANISME

Ici, on aime diviser les terrains parcellaires

Une étude montre qu'en 10 ans, 4 562 logements ont été créés par divisions parcellaires grâce à la loi Aur. soit 20 % des logements créés durant cette période. Les élus subissent souvent la situation

LE PIÉTON

Un piéton se déplace à 5 km/h. Un vélo à 15 km/h. Une voiture à 50 km/h. Une camionnette à 60 km/h. Un camion à 80 km/h. Un train à 120 km/h. Un avion à 900 km/h. Un satellite à 28 000 km/h. Un vaisseau spatial à 40 000 km/h. Un fusée à 11 200 km/h. Un vaisseau spatial à 40 000 km/h. Un vaisseau spatial à 40 000 km/h.

Verte de lignes à petit prix à la médiathèque

Alors que la médiathèque de Mios, qui a ouvert ses portes en septembre 2019, a été classée « verte » par le conseil départemental de l'Éyre, elle a obtenu le label « verte » de la commune de Mios. Elle a été classée « verte » par le conseil départemental de l'Éyre, elle a obtenu le label « verte » de la commune de Mios.

Rencontre avec Jeanne Faivre d'Arctier

Mais la médiathèque de Mios, qui a ouvert ses portes en septembre 2019, a été classée « verte » par le conseil départemental de l'Éyre, elle a obtenu le label « verte » de la commune de Mios.

450 logements par an

Les conséquences sont, évidemment, des tensions sur le marché de la pierre. Mais les élus ne peuvent pas agir sur le marché de la pierre.

« Les maires se sentent démunis face à ces demandes en théorie refusées »

Alors que les élus ne peuvent pas agir sur le marché de la pierre, ils se sentent démunis face à ces demandes en théorie refusées.

La faute à Aur

C'est évidemment une loi qui a permis de créer par divisions parcellaires 4 562 logements en dix ans.

Les divisions parcellaires sur le Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre en dix ans

3 013 divisions parcellaires en dix ans (2009-2018) ont permis de créer 4 562 logements. Soit 20 % des logements créés durant cette période.

Magasin Destockage

DES MILLIERS D'ARTICLES À PRIX FOUS !

BRADERIE

DU 04 AU 07 FÉVRIER * 9H-12H30 / 14h-18h30

GUAN-MESTRAS

2,797 AV. VAL DE L'ÉYRE

05 57 15 15 68

17 BASSIN D'ARCAÇHON

URBANISME

Trains pour les vendre

Un train de logements est en cours de construction à Mios. Les élus ont peur que cela entraîne une dévaluation des terrains.

Le train de logements

Un train de logements est en cours de construction à Mios. Les élus ont peur que cela entraîne une dévaluation des terrains.

Division parcellaire : « Ça a été catastrophique »

Dans cette commune où a connu une forte croissance démographique, les élus ont peur que cela entraîne une dévaluation des terrains.

Le Bassin d'Arcachon

Le Bassin d'Arcachon est une commune de 10 000 habitants. Elle est située sur la côte atlantique.

Le Bassin d'Arcachon

Le Bassin d'Arcachon est une commune de 10 000 habitants. Elle est située sur la côte atlantique.

Le Bassin d'Arcachon

Le Bassin d'Arcachon est une commune de 10 000 habitants. Elle est située sur la côte atlantique.

Le Bassin d'Arcachon

Le Bassin d'Arcachon est une commune de 10 000 habitants. Elle est située sur la côte atlantique.

• Audenge Mag' – Février 2022

Audenge Mag'

Objectif Audenge + BELLE ET PRATIQUE

SCOT... MAIS ENCORE ?

Il est de la responsabilité des élus locaux d'organiser l'aménagement des territoires afin qu'il contribue à un cadre de vie de qualité. Un défi de taille au regard du champ d'intervention qui ne cesse de s'étendre : enjeux climatiques, transition énergétique, évolution des modes de vie et de consommation, ère numérique... Pour agir, les communes du Bassin d'Arcachon Sud et Nord et celles du Val de l'Eyre se sont associées en syndicat mixte : le Sybarval. Sa mission première est l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.



DES DIRECTIVES D'AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE POUR LES 20 ANS À VENIR

Le Schéma de Cohérence Territoriale, ou SCoT, est un document d'urbanisme stratégique qui traduit localement les politiques d'aménagement du territoire. Véritable outil de planification supra intercommunale, il sert de cadre de référence pour répondre aux enjeux, anticiper les besoins et orienter l'évolution du territoire de manière durable.

UN CHAMP D'APPLICATION TRÈS LARGE

Comme son nom l'indique, le SCoT doit assurer un cadre de travail cohérent et coordonner l'ensemble des politiques sectorielles : logement, transports et déplacements, développement économique, commercial et touristique, équipements structurants, mais aussi qualité paysagère, protection des espaces naturels et des corridors écologiques, etc.

UNE NÉCESSAIRE COMPATIBILITÉ

La cohérence du SCoT vaut aussi pour les documents intercommunaux (Programme Local de l'Habitat...) et les documents d'urbanisme de responsabilité communale comme le PLU. Tous doivent être compatibles, autrement dit s'articuler, avec les orientations du SCoT qui prévalent.



L'IMPORTANCE DU SCOT POUR AUDENGE

À Audenge, les secteurs de Hougueyra, Pointe-Émile et Bas-Vallon sont directement concernés par la Loi Littoral qui interdit toutes nouvelles constructions. À travers ce cas particulier, on comprend mieux l'importance du SCoT, et le rôle concret de la révision du PLU qui en découlera, pour justifier, motiver et défendre la constructibilité de ces secteurs. Au titre de la transparence et de la démocratisation de l'action publique, les habitants peuvent agir, car ils sont associés à la définition du SCoT tout au long de son élaboration.

TROIS RÉUNIONS DE CONCERTATION SONT ORGANISÉES À DESTINATION DU PUBLIC : LES 18 ET 27 JANVIER À 18H30 À ARCACHON ET AU BARP, ET LE JEUDI 3 FÉVRIER À 18H30 À BIGANOS (SALLE DES FÊTES).



MIEUX COMPRENDRE LES ÉTAPES

Les communes et intercommunalités se sont mobilisées en 2021 pour fournir les données nécessaires à la réalisation d'un état des lieux, une première phase de diagnostic. Une stratégie est ensuite définie dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Lancé en septembre dernier, sa validation par les communes et intercommunalités est en cours et une concertation est prévue lors de trois réunions publiques début 2022. La dernière phase consiste à mettre en œuvre le PAS dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui sera lui aussi soumis à la concertation publique lors d'ateliers prévus au printemps 2022.

[Le mot du Maire]

« J'attends avec impatience la réalisation du Scot et je sais que les Audengeois également. Ce document programmatique s'avère un outil fondamental dans l'orientation de nos politiques publiques sur le long terme. Maintenant que le processus est engagé, il faut aller rapidement au bout dans l'intérêt collectif »

Nathalie Le Yondre,
maire d'Audenge

• La Dépêche du Bassin – Semaine du 10 au 16 février 2022

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
 N°1241
 DU 10 AU 16 FÉVRIER 2022

FOCUS



Urbanisme



Quel sera le visage du bassin d'Arcachon en 2040 ?

Il faut parfois savoir attendre... Ainsi, c'est lors de la troisième et ultime réunion organisée par le Sybarval, à Biganos, que la présidente Marie Larrue a eu face à elle une salle quasiment remplie.

Il y avait là des maires, d'anciens maires également, des militants associatifs, des représentants de collectifs citoyens... Mais comme souvent, assez peu de citoyens "lambda", d'habitants des communes sans mandat ni délégation. Peut-être viendront-ils lors des autres moments de concertation organisés dans les deux prochaines années, lorsque le Sybarval présentera des éléments plus fins, au maillage plus précis, aux données plus concrètes et parlantes... Comme par commune.

Car il faut bien avouer que l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (Scot), c'est assez rude pour le "quidam". Truffé d'acronymes et de sigles, on s'y perd vite si on laisse son attention aux vestiaires quelques secondes... Et c'est bien dommage car ce qu'il se dessine avec ce Schéma de cohérence territoriale, c'est bel et bien l'avenir du Bassin à horizon 2040. Nous aurons tous 20 ans de plus. Mais quel sera le visage du Bassin ? D'ailleurs vous souvenez-vous

« La loi nous l'impose mais nous ne souhaitons pas densifier et imposer des hauteurs à nos habitants. »

du visage qu'avait le Bassin en 2002 ? Il y a vingt ans... On l'a profondément changé. Il en sera sûrement de même dans deux décennies.

C'est aux communes de se mettre dans le rang...

C'est pour cela que ce texte est crucial. Mais il est un défi immense pour le territoire. Il doit, en effet, digérer toutes les lois nationales - Loi Littoral, SRU, Alur... - mais aussi européennes (Natura 2000 par exemple) pour les imposer aux plans locaux d'urbanisme de chaque commune. D'Arcachon au Cap-Ferret en passant par Le Barp et Lugos... Le Scot ingurgite tout et devient, une fois validé, un outil juridique faisant autorité. Et c'est aux communes de se mettre dans le rang, en compatibilité avec ce document qui rayonne sur nos 17 communes. Ah qu'il devait être plus plaisant d'être maire dans les années 70 ou 80... C'est d'ailleurs ce qu'a dit le maire Bruno Lafon en ouverture de cette séance, lui se référant souvent aux "anciens" de son "pays".

« De vraies contradictions »

Et puis il a laissé Marie Larrue, maire de Lanton et présidente du Sybarval, ainsi que son directeur Anthony Douet, présenter l'une des étapes importantes du Scot, le projet d'aménagement stratégique (PAS) reprenant les enjeux en matière de logements, de mobilités, de développement économique, d'environnement, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique... Ne nous noyons pas dans les chiffres, retenons-en cinq. La croissance foncière doit être diminuée de 50 % par rapport aux dix dernières années. Avec un objectif de "zéro artificialisation" en 2050. Ainsi, la hausse de population doit être freinée et doit passer de presque 2 % - ce qui est le cas depuis une vingtaine d'années - à 1,3 % pour la décennie à venir. On l'a compris, on ne grignote plus de terres non-urbanisées. Oui mais, le territoire doit tout de même produire du logement ; environ 11 000 à horizon 2030 et 9800 à horizon 2040 dont 20 % de logements sociaux. C'est là

l'un des paradoxes des injonctions de l'État, mis en avant par Marie Larrue. « Cela soulève de vraies contradictions. La loi nous impose cela mais nous ne souhaitons pas densifier et imposer des hauteurs à nos habitants. »

« Nous attendons beaucoup du Scot »

Après le cadre posé par la présidente, on distribue la parole. Et la salle a été bavarde. Notamment le collectif "Cobartec", militants depuis toujours pour la réalisation d'un tram-train pour irriguer les villes du Nord-Bassin. Pourquoi leur solution n'est-elle pas étudiée ? « Elle l'est », réplique Bruno Lafon qui informe d'une étude de mobilité, en cours à l'échelle de la Cbas... « Les citoyens pourront-ils donner leur avis », questionne le Cobartec ? Les élus acquiescent.

Monique Nicolas, pour l'association "Audenge Citoyenne" pointe du doigt « le développement anarchique du Bassin », devenu « un terrain de jeu pour la spéculation immobilière ». Elle cible « des projets aberrants comme ces parkings souterrains » là où

« Je ne vois que des mots et des bonnes intentions... »

les nappes affleurent... « Nous attendons beaucoup de ce Scot », prévient-elle.

« Une aberration »

Le collectif des « Audengeois Sacrifiés » évoque les incohérences de la Loi Littoral qui interdit toute urbanisation jusqu'à près de quinze kilomètres de nos rivages. « Une aberration », selon plusieurs participants... Un sujet que la Lantonnaise Marie Larrue connaît parfaitement, étant elle-même en prise avec cette problématique jusqu'à Blagon notamment... Elu écologiste de Gujan, Philippe Gaubert ne voit, dans cette présentation, « que des mots et des bonnes intentions ». Lui attend des actes concrets, notamment sur les mobilités et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Clarisse Olik, pour l'association du "Bérey, plage boisée à sauvegarder", craint un retour de la voie rétro-littoral dans les cartes du futur Scot. Ce que la présidente et le directeur réfutent aussitôt...

Tout ce petit monde pourra se revoir bientôt avec une nouvelle concertation, en avril, lors d'ateliers de travail et puis, plus largement, avec la constitution d'un panel citoyen au printemps pour apporter « une vision complémentaire au projet ». Nous verrons bien...

⇒ J.B.L.

- Sud-Ouest – 5 avril 2022

16 BASSIN D'ARCACHON

BASSIN D'ARCACHON



Le bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre fédèrent 17 communes aux enjeux parfois très différents. LAURENT THILLET • SUD OUEST

Des ateliers ouverts à tous pour définir les règles d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot), quatre ateliers de travail sont ouverts au public pour établir avec les élus les règles d'urbanisme

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

Quel sera le territoire de demain ? Comment seront légalement encadrés l'urbanisme, le développement économique, l'environnement et les mobilités à l'horizon 2040 ? De quelle manière le changement climatique en dessinera les contours ? Bref, où et comment vivrons-nous demain ?

Autant de questions auxquelles devra répondre le futur Schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (Scot). Et le grand public, habitants et usagers du territoire, est invité à donner son avis et à faire part de ses suggestions lors de quatre prochains ateliers de travail.

Supradocument opposable en termes de compatibilité aux plans locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme et schéma des zones d'activité, le Scot se doit également, depuis août 2021, d'être en conformité avec la loi Climat et résilience.

Sur le bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre, les premières discussions furent engagées en 2008. La version qui en découla, adoptée en 2013 par les maires des 17 communes, fut annulée en 2015. En cause, notamment, une trop grande consommation d'espace. Le Sybarval, le syndicat en charge de

l'élaboration du Scot, ne reprit ses travaux qu'en 2018, ambitionnant un schéma effectif pour 2023. Dix ans après, les enjeux demeurent aussi forts. Voir davantage.

630 hectares

Après la tenue, en janvier et février, de trois réunions publiques présentant les orientations du Scot, le Sybarval organise à présent des ateliers de travail. Ouverts à tous, ils consistent à rédiger le futur document d'orientations et d'objectifs (DOO). C'est lui qui contiendra les règles applicables demain. Évidemment, sa rédaction n'incombe pas aux seuls habitants : les élus du territoire planchent également dessus avec les partenaires institutionnels.

« Ce que nous voulons, c'est avoir la concertation la plus large possible et tenir compte de toutes les remarques »

« Nous avons déjà eu neuf ateliers thématiques avec les personnes publiques associées et les techniciens », stipule Marie Larrue, la maire de Lanton et présidente du Sybarval. « Ce que nous voulons, c'est avoir la concertation la plus large possible et tenir

compte de toutes les remarques. C'est ce que nous avons fait pour le PAS (projet d'aménagement stratégique). » Un autre document qui devrait être adopté lors du prochain conseil syndical du Sybarval. Il faut dire qu'il n'y a plus de temps à perdre.

En effet, le principal enjeu du Scot demeure la consommation d'espaces naturels. La loi fixe, pour les dix prochaines années, de réduire de moitié l'espace qui fut consommé au cours des dix dernières années et d'atteindre une artificialisation nulle d'ici 2050. Un objectif fixé à l'échelle régionale. « Ce qui représente, sur notre territoire, un maximum 630 hectares », précise Anthony Douet, le directeur du Sybarval. Et ce, à compter de 2021, jusqu'en 2030.

Ainsi, le compteur tourne-t-il déjà et les réalisations qui sortent actuellement de terre entament cette provision sur laquelle logent les maires soumis, tous autant qu'ils sont, à la pression démographique et urbanistique du secteur.

Des objectifs par territoire

« Comment, dans ce cas, réaliser des logements sociaux, créer des emplois et des infrastructures ? », questionne Marie Larrue qui pointe aussi l'iniquité de traitement. Les communes ayant jusqu'ici peu consommé se voient plus pénalisées que celles qui auront

LES RENDEZ-VOUS

Ces ateliers se tiendront le jeudi 14 avril à 18 h 30 à Salles (salle des fêtes) sur les thèmes de l'habitat et des mobilités, le vendredi 15 avril à 18 h 30 à Lanton (centre d'animation) sur les thèmes du développement économique et de l'environnement ainsi que le 26 avril à Biganos et le 27 avril à Andernos-les-Bains. Renseignements : 05 57 76 26 86.

ouvert davantage d'urbanisations. « La doctrine de l'état est de reconstruire la ville sur la ville ou cela pose un problème d'acceptabilité de la part de notre population dont une partie est attachée au pavillonnaire, l'autre à la ruralité. Nous allons devoir faire preuve de beaucoup de pédagogie », poursuit-elle.

Et de rappeler ainsi les différences flagrantes entre une commune telle qu'Arcachon, soumise à la loi littorale et Lugos, au sein du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Ou encore la loi SRU qui s'applique actuellement à la Cobas (Communauté d'agglomération du sud Bassin), pas encore à la Coban (Nord-Bassin) ni au Val de l'Eyre. « Il faudra faire une répartition, par intercommunalité puis par commune » annonce ainsi la présidente, parlant de « territorialisation des objectifs ».

En conclusion, les maires devront s'entendre et se partager ce qui restera du territoire.



LE PIÉTON

à lui qu'il y avait 320 bancs publics à Andernos-les-Bains. C'est beaucoup, mais ce n'est pas trop. Sonia Lavadinho, anthropologue et géographe suisse, explique : « Si on veut que les gens marchent, il faut qu'ils puissent s'asseoir. Une ville amicale est une ville avec des bancs. ». A Andernos : « L'ensemble des bancs de la commune ont été recensés afin d'analyser leur état et leurs usages. Certains ont fait l'objet d'une réfection. Les Services municipaux ont ensuite entrepris l'installation de bancs supplémentaires. »

Les gourmandises d'Aliénor
CHOCOLATERIE

251, av. du Parc des Expositions
33260 LA TESTE-DE-BUCH

Tél: 05 56 54 10 83

Voire artisan chocolatier sur le Bassin d'Arcachon depuis 1995

www.alienorarcachon.com

NOTEZ-LE

Les activités de l'AIA

ARCACHON Les activités de l'AIA (l'Association interculturelle d'Arcachon) à venir sont : le 8 avril, visite du château de Bonnac et du village de Monsempren-Libos. Le 12 avril : repas au lycée hôtelier. Le 20 avril à 16 heures, dans l'auditorium du MAAT : conférence : « la fragilité du monde sous-marin du Bassin » par Frédéric Lamotte. AIA : permanence tous les mardis de 14 h 30 à 16 h 30 espace Tamaris au 3^e étage du MAAT. Site : www.aia-arcachon.com Courriel : aia.a33@free.fr

Permanence parlementaire

ANDERNOS Sophie Panonacle, députée Liern du Bassin d'Arcachon, tiendra sa prochaine permanence parlementaire le vendredi 8 avril de 15 à 17 heures, à Andernos. Inscriptions : sophie.panonacle@assemblee-nationale.fr ou au 05 57 72 23 71.

Les tulipes du Lions club

LA TESTE Le Lions Club d'Arcachon (Die d'Argent organise les 8 et 9 avril à Interarcachon et au Leclerc de La Teste-de-Buch une grande vente de tulipes au profit de l'enfance du handicap et de la dépendance, particulièrement pour la construction d'une Maison des autistes. Durant deux jours, 60 membres des clubs d'Arcachon et Biscarrosse coupent, mettent en bouquet et vendent directement 30 000 tulipes.

- **TVBA – 14 avril 2022**

Des citoyens tirés au sort pour participer à l'élaboration du Scot - TVBA



Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre : Tirage au sort pour la constitution d'un panel citoyens

Par délibération du 9 juillet 2018, les élus du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre ont engagé l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT est un outil de planification qui vise à coordonner les politiques publiques d'un territoire. C'est un document conséquent qui s'articule autour de plusieurs documents :

- Un état des lieux de toutes les thématiques abordées, permettant de lister des enjeux ;
- Un projet de territoire (PAS, ex-PADD) à l'horizon 2040 hiérarchisant ces enjeux et les rendant cohérents entre eux ;
- Une boîte à outils (DOO) avec les règles qui s'appliqueront au territoire pour les années à venir.

Il s'agit donc d'imaginer le territoire et de construire le cadre des politiques publiques à l'horizon 2040.

Comme ils s'y étaient engagés lors des trois réunions publiques de janvier et février dernier, les élus du SYBARVAL ont souhaité constituer un panel de citoyens tirés au sort.

Sous couvert d'un huissier, le tirage au sort aura lieu le vendredi 15 avril à 14 heures au siège du SYBARVAL, 46 avenue des Colonies à Andernos-les-Bains.

Une fois le panel défini, plusieurs temps d'échanges seront organisés. Après une première réunion

- **InfoBassin – 19 avril 2022**

Le Sybarval vous consulte pour construire le Bassin de demain

Voulez vous participer aux ateliers de concertation pour la réalisation du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) du schéma de cohérence territoriale (SCoT)?

Le SCoT est un outil de planification du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre (Sybarval) visant à coordonner les politiques publiques d'un territoire. Il s'agit donc d'imaginer son futur et de construire le cadre des politiques publiques d'habitat, de développement économique, d'environnement, de mobilités à l'horizon 2040 et dans une vision cohérente d'ensemble.

A cette date, la population du Bassin aura dépassé les 200.000 habitants... Le challenge est sérieux.



Après les réunions publiques organisées les 18, 27 janvier et 3 février derniers dans différentes communes du territoire, où de nombreuses personnes ont participé, le Sybarval poursuit la concertation sur le projet de SCoT avec des ateliers de rédaction du DOO. La première série d'ateliers se tiendra :

-**jeudi 14** avril à 18h30 à **Salles** (Salle des fêtes) sur les thèmes de l'habitat et des mobilités.

-**vendredi 15** avril à 18h30 à **Lanton** (Centre d'Animation) sur les thèmes du développement économique et de l'environnement.

Les participants seront amenés à lister et hiérarchiser les différentes règles qui pourraient s'appliquer sur le territoire au travers des plans locaux d'urbanisme et autres documents stratégiques thématiques (Plan Local de l'Habitat, Plan de mobilité, Schéma des zones d'activités, ...).

La deuxième série d'ateliers sera organisée ensuite le 26 avril à Biganos et le 27 avril à Andernos. Les deux sessions seront organisées sur le même format et traiteront des mêmes thèmes.

SI vous voulez influencer sur le futur du Bassin d'Arcachon/ Val de l'Eyre, vous pouvez commencer par là, et regarder aussi les propositions des candidats élus aux élections locales et départementales...

Le Barp

Salon de l'Habitat et de la Déco du Val de l'Eyre

• La Dépêche du Bassin – Semaine du 28 avril au 4 mai 2022

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
 N°1352
 DU 28 AVRIL AU 4 MAI 2022

NORD BASSIN

23

à noter cette semaine

ARTISTES EN RÉSIDENCE À ARÈS

Elles ont pour but de faciliter la création en offrant aux artistes un lieu adapté, comme l'espace Brémontier. Depuis mars 2021, il en accueille de plus en plus. La dernière a eu lieu du 11 au 16 avril, avec la compagnie "Donc y chocs" pour la création de son nouveau spectacle, "À quel prix". D'autres sont prévues, par exemple la compagnie "Née d'un doute" et des street-arteurs qui préparent le Festival des arts de l'espace public du 24 au 26 juin, ou les "Clowns stéthoscopes" qui interviennent auprès des malades d'Alzheimer.

ANDERNOS ET LA COUTURE ÉCOLO

La recyclerie Atenoba propose une alternative aux éponges suremballées et aux cotons démaquillants jetables. Un atelier pratique a lieu le 28 avril de 18h à 19h30 pour fabriquer à partir de matières premières upcyclées ses propres éponges et lingettes lavables. Les matières premières sont fournies et l'équipe aide à la réalisation de ces objets zéro déchet en répondant aux questions des participants. Inscription au 07 69 55 20 14, par mail: contact@recyclerie-atenoba.fr. Participation aux frais dont 1€ d'adhésion à l'association: 10€.

FEELETHIK, SKATE POUR TOUS À ANDERNOS

Feelethik propose des cours de skate pendant les vacances avec plusieurs formules en demi-journée, journée complète ou à la semaine. Victor dit « la gazelle » sera là pour accompagner les enfants et adolescents à partir de 6 ans pour les initier. Les inscriptions sont encore possibles pour la journée du 29 avril sur les créneaux de 10h à 12h et de 14h à 16h. Skate-park au centre sportif Jacques-Rosazza, réservation au 0668 05 06 06. Tarifs: 25€ demi-journée (2h), 40€ la journée (4h) et 100€ les 5 jours (2 heures par jour).

LÈGE-CAP-FERRET

Quand le yoga s'étend de la Pointe jusque dans les Landes

Native du Cap-Ferret, Pia Martins a commencé le yoga en 2015 et y a ouvert sa yourthe en 2018. Elle y propose des cours, du jeudi au dimanche, yoga traditionnel le matin et yoga doux le soir, méditations et bains sonores. L'ouverture est plus large pendant les vacances scolaires et surtout l'été, avec d'autres enseignements selon les propositions. Depuis sa « transformation » par le yoga et l'expérience des voyages en Inde, elle « rêvait d'offrir un endroit à part entière, comme un ashram indien, où l'on peut séjourner loin du tumulte de la vie, explique-t-elle. Où on peut revenir à l'essentiel, à la pratique spirituelle et à la reconnexion au soi. Prendre un grand bol d'air frais, faire une coupure et se ressourcer. » Et comme les terrains sur la Presqu'île sont « inabordable », ce sera dans les Landes, au calme, dans un environnement nature, proche de la Réserve naturelle d'Arju-zanx, à Morcenx-la-Nouvelle. Une association, vouée au lieu, a été créée.



Pia Martins apprécie la nature pour la pratique du yoga.

8000 m2 et de la route qui y mène. Le shala, d'origine indienne, est « le lieu magique où l'on pratiquait le yoga, la pleine conscience et toute autre discipline spirituelle et physique ». D'où l'appellation YonShala. Le projet est de transformer l'ancien chenil de 80 m2 en shala, studio de yoga et autres. Il comprend la rénovation de l'ancienne grange de 150 m2, le "carriou", en habitation pour quinze personnes maximum, qui se rajoutent aux huit de la maison à colombage, ainsi que celle du four à pain, qui fait partie du patrimoine historique de la région,

mais en très mauvais état. L'airial doit aussi comprendre une serre pour cultiver des plantes médicinales et aromatiques, plus un espace potager. L'intention est de « créer un vivre ensemble » autour d'activités diverses, yoga, bien-être, respiration, danse et mouvement, ouvert à la co-création et au partage. Le projet fait appel au crowdfunding, uniquement pour le shala et le four à pain, jusqu'en septembre, où un Festival de deux jours est déjà prévu.

www.shakti-wave.com.
 Rens. au 0768673285.

BIGANOS

Pour la nature aussi, ce sera un "joli mois de mai" !

Le développement durable sera la vedette du mois de mai. Cette mise à l'honneur verra se dérouler de nombreuses animations sur la commune dont le programme est déjà annoncé sur son site internet. Puisqu'il ne faut jamais boudier le plaisir d'expliquer les évidences, la médiathèque accueillera notamment l'exposition "Le développement durable, pourquoi ?" Une question qui ne fait pas forcément sens pour tout le monde. Aussi, il est proposé au public de retrouver ce 4e volet de l'exposition créée en 2006 par la fondation GoodPlanet. Vous y trouverez une sélection de 19 images

légendées en grand format, réalisées par Yann Arthus-Bertrand et des photographes parlemaires « convaincus de l'importance des enjeux environnementaux ».

L'odeur des essences

Le photo club du Val de l'Eyre n'aura pas à rougir face à la présence de Yann Arthus-Bertrand puisque les talents locaux investissent eux aussi l'espace culturel tout au long du mois de mai à travers l'exposition "Penser pour ne pas panser". Attention, l'exposition est seulement visible de 12h à 16h. Les "petits botanistes" seront entraînés dans une chasse aux

trésors audacieuse. Ils recevront un indice « pour deviner le nom de l'arbre où aller chercher le prochain indice ».

Cette quête se déroulera donc principalement au sein même du parc Lecoq à la rencontre de quinze essences d'arbres différentes. Un livret sera mis à disposition des apprentis enquêteurs à l'accueil de la mairie, à la médiathèque ou encore à la maison des associations. Outre ces animations, des balades et visites pour le moins inédites sont aussi prévues. Le programme est à retrouver dans son intégralité sur le site villedebiganos.fr.



Emmanuelle Tostain, maire de Lugos, Anthony Douet, directeur du Sybarval et l'équipe de Maître Coudière lors du tirage au sort.

ANDERNOS-LES-BAINS

Qui es-tu le Scot et d'où viens-tu ?

Précieux recueil des bonnes pratiques que se fixe un territoire, le Scot ne provoque que rarement l'intérêt du grand nombre. Sûrement à tort. Mais qui est-il vraiment ? Qui est derrière et quel est l'intérêt de suivre son élaboration à la trace ?

Il est sur toutes les bouches et dans toutes les réunions. Les politiques, les maires et les élus ne parlent que de lui. Mais quel est donc ce nouveau « serpent de mer » à la graphie si particulière ? Scot est l'acronyme de "schéma de cohérence territoriale".

On va se l'avouer, ce n'est pas plus clair pour autant ! Pour simplifier, il suffit de dire qu'un Scot est « l'ensemble des documents de planification stratégique à long terme (plus de 20 ans) pour un territoire donné ». Ou plus simplement encore, « l'ensemble des orientations qui ont été prises par vos élus et responsables politiques concernant l'avenir et le devenir de votre lieu de vie ». Voilà, c'est plus clair !

Tous concernés

Créés par la loi Solidarité et renouvellement urbain en décembre 2000 - cette fameuse loi, entre autres, qui impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux - les schémas de cohérence territoriale ont pour vocation de servir de cadre de référence pour toutes les questions concernant l'organisation de l'espace, l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, l'environnement, la préservation des milieux et de la biodiversité, l'énergie et le climat, etc. Bref, des décisions importantes et qui nous concernent tous.

Quatre hommes et quatre femmes désignés au hasard pour chaque ville

Pour élaborer ce fameux Scot sur notre territoire, il fallait un organisme. Les dix-sept communes du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre se sont ainsi regroupées pour former un syndicat : le Sybarval. Et c'est à lui qu'incombe cette lourde tâche. Mais fort heureusement, il n'est pas tout seul ! Des citoyens de tous horizons ont également un droit de regard et de concertation sur ces futures orientations car leur avis est primordial et surtout, gage de démocratie. Pour ce faire, les élus du Sybarval ont souhaité constituer un panel de citoyens et de citoyennes tirés au sort. Sous couvert d'un huissier de justice, le tirage a eu lieu le 15 avril au siège du Syndicat à Andernos. Et c'est ainsi que quatre hommes et quatre femmes par commune ont été désignés par le hasard. L'avenir de notre territoire repose donc, en partie, sur leurs épaules !

© MATHIAS DURAND-REYNALDO

• La Dépêche du Bassin – Semaine du 14 au 20 juillet 2022

14



LE BASSIN EN PARLE

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1363
DU 14 AU 20 JUILLET 2022

BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE

Urbanisme, des élus appellent à former un collectif pour veiller au grain

Tandis que le document de référence en matière d'urbanisme autour du Bassin est en cours de rédaction, un collectif d'élus se forme pour que les enjeux d'avenir soient mieux pris en compte.

« Ils sont aujourd'hui une vingtaine d'élus du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, sans étiquette et dans une démarche « non partisane ».

Dans l'optique de faire peser leurs voix et apporter leur touche au futur document qui encadrera l'urbanisme, le développement économique, l'environnement et les mobilités à l'horizon 2040 - le Schéma de cohérence territoriale (Scot) actuellement à l'écriture et dont l'approbation est espérée pour fin 2023 - ils veulent faire grossir un collectif qui planche sur le projet tel qu'il est rédigé actuellement. Pour entamer la démarche et alors que le groupe



Le noyau dur du groupe a été rejoint par une quinzaine d'élus déjà.

a commencé à se constituer lors des dernières réunions d'élus à propos du Scot, ces dernières semaines, « en discutant sans forcément se connaître », explique l'élu écologiste arcachonnais Vital Baude, une série d'amendements a été posée sur le papier et remise au maire de Lanton, Marie Larrue, également présidente du Sybarval, le syndicat de communes du territoire qui a en charge la constitution du fameux

document d'urbanisme. « Nous souhaitons être constructifs » et s'il faut se mettre à la table des discussions, « on le fera avec plaisir », enchaine l'élu d'opposition lantonnais, Virginie Mallet. Autour d'autres élus de Salles, Gujan-Mestras, La Teste et en espérant en accueillir de nouveaux très rapidement, le groupe alerte, via ces amendements, sur les risques que comporte la manière dont le projet de Scot

est actuellement présenté. La question de la légalité est posée, par exemple, sur l'engagement de réduction des gaz à effet de serre qu'annonce le territoire. « Si on prend la loi "Climat et résilience", on évoque une baisse de 55 % à horizon 2030, relève Vital Baude. Aujourd'hui, le Scot en l'état fait référence à un texte de 2007, le "Plan climat" qui n'ambitionnait qu'une chute à moins 25 %. Localement, on part donc dans une version déjà obsolète... »

Autre exemple avec le passage consacré à l'artificialisation des sols où le Sybarval semble ne pas présenter les choses dans le bon sens, dans le passage accordé au Projet d'aménagement stratégique (PAS). Le document de référence stipule actuellement qu'entre 2031 et 2040, « la trajectoire consistera à artificialiser au maximum la moitié du volume des espaces artificialisés entre 2021 et 2030 ». Un

« bornage » dans le temps qui heurte les élus du collectif qui se demandent s'il s'agit d'une « erreur » de rédaction.

La loi dit effectivement que la limitation par deux de la consommation foncière doit se faire sur une période de référence des 10 années précédentes. « Et c'est donc bien sur la "photo" des 10 années qui précèdent la validation du Scot et non pas 10 ans après comme l'indique le texte », disent d'une même voix les cinq élus lors de la conférence de presse.

En attendant, les amendements sont en cours d'examen dans les bureaux du Sybarval et le collectif lance un appel aux autres élus du territoire afin de continuer d'enrichir le futur document qui dessinera l'avenir du territoire dans les prochaines années.

➔ NB
Pour prendre connaissance des amendements déposés par le groupe : <https://bit.ly/3R0eje0>

PRESSING BALEO®

1ère visite
10 € OFFERTS*

UN PROCÉDÉ
100 % NATUREL

CC Leclerc - Les Portes du Bassin
Route de Bordeaux
33740 Arès

www.baleo-pressing.com

*10 euros crédités sur votre compte fidélité pour l'adhésion à une carte fidélité BALEO prépayée et rechargeable d'un montant minimum de 50 euros.
Offre valable 1 fois par foyer jusqu'au 31 août 2022 - Non cumulable avec d'autres offres en cours.

• Sud-Ouest – 5 juillet 2022

ARCACHON ET SUD-BASSIN

ARCACHON

vagues « Francktastic »
Moulleau



Christian Visticot expose ses vagues à la Maison de quartier Moulleau. c.v.

Marin-pêcheur, Franck Visticot aime observer les vagues. Certaines lui ont paru tellement fantastiques qu'il n'a pu résister à en faire sa signature artistique. Le métier qu'il exerce actuellement lui laisse le temps de montrer par des œuvres « belles à lui ». Maître de son atelier, il se sert naturellement de son expérience pour décider d'aller aux couleurs de la mer. Il faut être un peu marin par beau temps, il faut aussi être un peu artiste. Selon la marée, la pression atmosphérique, les autres paramètres en part de bon matin, en commando, entre la Biscarosse et au télé-écran, il fait sa récolte d'im-

pressions comme d'autres de cèpes en forêt, ce qu'il peut faire aussi à l'occasion.

Il avait déjà fait une expo dans une cabane, à l'Aiguillon, et à la capitalnerie. « C'était juste des photos, je suis passé à une autre dimension, artistique, en faisant tirer mes clichés par un labo, en qualité d'œuvre d'art, en contrecollage sur aluminium, épreuves à tirage limité et numérotées, portant un certificat d'authenticité. »

Il faut se dépêcher, l'exposition, comme souvent à la Maison de quartier du Moulleau, ne dure que jusqu'à mardi et sera fermée dimanche.

Christian Visticot

BASSIN

Des élus veulent peser sur le futur Schéma territorial

Des élus écologistes ou de sensibilité écologique ont déposé des amendements au plan stratégique qui prépare les règles du futur Scot



Les élus qui ont présenté des amendements pour le futur Scot. a.e.

Bruno Béziat
bbeziat@sudouest.fr

Il n'ont pas l'intention de regarder le futur Schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin d'Arcachon se faire sans rien dire. Ce sont des élus écologistes, ou de sensibilité écologique, du territoire et ils viennent de proposer des amendements à un document qui prépare les règles du Scot. Il s'agit du PAS qui est un projet de territoire à horizon 2040. Cela fait beaucoup de sigles, de documents, mais il en est ainsi de l'administration française et son jargon incompréhensible. Ce que l'on peut retenir est que ce PAS structure un Scot, actuellement en construction, qui va chapeauter tous les documents d'urbanisme du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre, donc dessiner le territoire dans vingt ans.

Un document très important, comme le rappellent les élus

écologistes du Bassin Vital Baude et Philippe Gaubert, notamment en raison du dérèglement climatique qui a favorisé le grand incendie de La Teste. « Il est plus que temps d'agir. Commençons par élaborer un Schéma de

Lanton, Dominique Baude élu à Salles et Jean-Louis Martegoute adjoint à Salles.

Artificialisation et transports

Ces amendements ont été proposés à la présidente du Sybarval en charge de la réalisation du Scot, la maire de Lanton Marie Larrieu, qui va les examiner avec les autres maires du Bassin. Dans ce document de 45 pages, ils ont repéré un certain nombre de mots et de formulations ambiguës, notamment sur des points sensibles comme l'artificialisation des sols, l'urbanisation, la diminution des gaz à effets de serre, l'accès aux transports. Ces élus expliquent qu'ils sont dans une démarche constructive. « On ne veut pas tout réécrire même si nous ne sommes pas d'accord avec, mais modifier quelques points clés. On serait choqué qu'aucun de ces amendements ne soit pris en compte. »

« Il est plus que temps d'agir avec un Scot qui respecte la préservation des ressources naturelles »

cohérence territoriale qui respecte les ambitions de diminution de gaz à effet de serre et la préservation des ressources naturelles », disent-ils dans un communiqué récent. C'est dans le même esprit, avant les incendies, qu'ils avaient présenté des amendements au PAS avec Virginie Malet, élue d'opposition à

ACTUALITES EXPRESS

MESTRAS

Francoise Terrée, Vise et Patrick Bourden ont organisé des ateliers de arts au dimanche 7 août. Les ateliers proposeront au public de créer des peintures et peintures murales. Entrée libre de 10 à 18 h 30.

Le roller skating rink propose des initiations gratuites de hockey pendant le mois d'août. Les initiations se dérouleront au stade municipale, tous les jours de 17 h 30 à 19 h 30. La

première séance est prévue le 3 août. Ces séances sont ouvertes aux enfants à partir de 4 ans. Le club mettra à disposition patins et protections à chaque séance. www.rsgm.fr ou contact@rsgm.fr.

Concert. Depuis 2009, So Gospel et sa dizaine de chanteurs parcourent la France et l'étranger avec un spectacle gospel exceptionnel. Mercredi 3 août, ils seront en l'église Saint-Maurice de Gujan-Mestras pour donner leur concert à 21 heures. Tarif : 7,50 €, réduit 12,50 €. Prévenances à l'office du tourisme : 05 56 66 12 65. Billeterie en ligne : www.sogospel.fr.



HIPPODROME
LA TESTE DE BUCH
SAISON 2022


LA BEAUTÉ AU NATUREL

VENEZ LE VOIR COURIR


DIMANCHE 31 JUILLET
16H10 À 20H30

UN HOMMAGE SERA RENDU AUX SOLDATS DU FEU
AVANT LA 1ÈRE COURSE

- **CODEPPI – 21 juillet 2022**



N° 21 Juillet 2022



**EFFONDREMENTS DE LA BIODIVERSITÉ :
L'EXEMPLE DE L'ALOISE DANS L'ADOUR**

Le tribunal administratif de Pau a suspendu en avril 2022 la pêche dans l'Adour de cinq espèces de poissons migrateurs dont les Aloses pour sauvegarder l'espèce et lui permettre de continuer à remonter le fleuve. Mais en amont, dans l'Adour fluvial, la préfecture des Landes continue à l'autoriser en utilisant une faille dans le filet législatif, ce qui l'autorise à maintenir dans son département des Landes la capture des espèces dont la pêche reste interdite chez les voisins. De surcroît, le ministère de la Transition Écologique, a formé un recours en annulation devant le Conseil d'État début avril 2022 afin de tenter de faire annuler l'interdiction de la pêche des lamproies et des aloses.

Devant cet imbroglio désolant pour la sauvegarde des espèces, les associations dénoncent que lors d'une fête à Audon dans les Landes 800 convives se sont vu servir de l'Alose. Et déclarent : « Ce week-end n'a certainement pas été la fête ni pour les aloses, ni pour les générations futures qui se font dépeupler sans avoir leur mot à dire » et suggèrent que les fêtes de l'aloise à Audon se perpétuent, mais qu'elles soient célébrées dans le but de favoriser le sauvetage de poisson et non plus pour « sa consommation aujourd'hui anachronique »

(source presse locale et Rue 89 Bordeaux)

LE POINT SUR le SCOT EN PREPARATION (sujet suivi dans nos publications)

Le SYBARVAL en charge du nouveau SCOT (*), réunit les trois intercommunalités du Bassin d'Arcachon : COBAN pour le Nord, COBAS pour le Sud et VAL de LEYRE.

L'épreuve principale pour nos élus au sein de cette instance est de travailler avec un facteur important de réduction des zones artificialisées : 50% de la surface consommée ces dix dernières années. Ce ralentissement est l'engagement formulé par les politiques publiques et confirmé par la récente loi Climat et Résilience.

Les premiers chiffres portés à notre connaissance font état, pour le territoire, d'environ 650 hectares pour les projets de construction, pour la décennie à venir (soit 50% de 1300 hectares consommés pour la décennie passée)

Le quota COBAN pour les dix ans serait de 280 ha avec un premier aperçu, pour Lège Cap Ferret : **0 ha pour les ZAE** (zones d'activités économiques), **13 ha pour l'Habitat** et **0 ha pour les équipements publics**.

La priorité donnée par l'État à la densification, se traduit par la possibilité d'aller **jusqu'à 40 habitations à l'hectare**, ce qui contraste avec la moyenne actuelle de 12 habitations à l'hectare dans la commune.

Sur la densité évolutive, notre maire a déclaré " je ne laisserai jamais s'installer un urbanisme à l'encontre de notre modèle de villages sous les arbres ! " Alors quel objectif fixera-t-il entre 12 et 40 habitations?

Une fois fixée un droit de construire maximum de 13 hectares (pour les 10 ans à venir), de quels instruments dispose la municipalité pour limiter la densification ? C'est dans le PLU (**), que se trouveront les réponses au travers du **zonage** et du **taux d'emprise au sol** par zone. Mais aussi des règles qui seront édictées en matière de **division de parcelles**, et de **hauteur de construction** par exemple ? Il conviendra donc de ne pas perdre de temps pour proposer une modification du PLU au regard du SCOT.

Illustration : La commune a enregistré en 2021, 114 projets de construction. Si nous RETENONS une surface moyenne de terrain de 1000 m2 avec un coefficient d'emprise autorisé de 20 % cela donne une consommation de 2,5 hectare /an. Soit le double du plafond actuel. Cependant la part de projets de rénovation extension, de projets conservant tout ou partie d'une emprise au sol d'un bâti existant, peuvent nous faire retenir une hypothèse de + ou - 2 hectares/an.

L'effort sur les logements sociaux pourra peut-être faire l'objet d'une modification spécifique du PLU. Mais on devine que la tendance actuelle, en matière de consommation de surface artificialisée pour construire, devra être corrigée.

Dans ces conditions, ne faudrait-il pas sans tarder établir un tableau d'hypothèses sur ces différents critères et préparer une modification du PLU « synchro » avec le nouveau SCOT ?

Les grandes lignes sont connues, même si plane l'impact sur la réduction supplémentaire de ces chiffres, que représenterait le maintien du projet de contournement de la RD3, que seule la COBAN continue à évoquer (projet très consommateur de surfaces artificialisées)

Nous observons, par exemple, que La ville de Gujan-Mestras vient de lancer la procédure pour une 7^{ème} modification de son PLU et que la ville d'Audenge entreprend une révision profonde de son PLU. Toutes deux sans attendre la promulgation du SCOT.

Nous avons noté que le maire allait mandater un bureau d'études pour avancer dans ce sens (réunion consultative des associations du 25 mai).

Pour l'instant, la municipalité semble maîtriser la question. Nous ne demandons qu'à être convaincus de sa stratégie pour résoudre ce problème. Quand nous connaissons ladite stratégie

- Sud-Ouest – 9 novembre 2022

18 BASSIN D'ARCACHON

BASSIN D'ARCACHON

Environ 600 hectares seront artificialisés en vingt ans

Le Sybarval va présenter le 17 novembre son projet d'aménagement stratégique. Un autre document fixant plus précisément les règles suivra, avec notamment les hectares pris sur la nature

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

C'est un document essentiel : la bible qui détermine l'évolution du territoire du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre à l'horizon 2040. Un document très attendu qui s'appelle dans ce jargon si cher à l'administration un Scot ou Schéma de cohérence territoriale. Une fois adopté, il va chapeauter tous les plans locaux d'urbanisme (PLU) des dix-sept communes concernées qui devront s'y conformer. Autrement dit, il va façonner le visage du territoire pour les vingt prochaines années. Il est d'autant plus attendu que le précédent avait échoué, après avoir été retoqué par la justice à la suite de recours d'associations écologistes.

1 Comment ça marche et pour quoi ?

Un syndicat mixte, le Sybarval présidé par la maire de Lanton Marie Larrue, a été créé pour concevoir ce fameux Scot. Son rôle est de rédiger deux documents qui constituent le Scot. Le premier est le Projet d'aménagement stratégique (PAS). C'est un texte politique qui détermine les grands enjeux et objectifs que se fixent les élus, mais n'entre pas dans le détail.

« 630 hectares : 280 en nord Bassin, 175 pour le sud Bassin et 175 en Val de l'Eyre »

Ce projet est finalisé et sera présenté le jeudi 17 novembre aux élus. Le deuxième pilier du Scot est le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui contient les règles, mesures et actions à prendre pour se conformer aux objectifs politiques du PAS. Le travail autour de ce deuxième document a débuté en mars et se poursuivra l'an prochain pour une finalisation du Scot à la fin 2023.

2 Quel public pour quelle concertation ?

Le Sybarval rassemble les principaux élus des trois intercommunalités (Cobas au sud, Val de l'Eyre et Coban au nord) regroupant les 17 communes du territoire, en particulier leurs maires. C'est évidemment l'instance de décision.

Mais le Sybarval a mis en œuvre une démarche de concertation du public. Il y a d'abord eu trois réunions publiques de présentation du Projet d'aménagement stratégique à Arcachon, Le Barp et Biganos. Des partenaires institutionnels ont participé à des groupes de travail thématiques permettant de recueillir des propositions. Quatre ateliers ouverts au grand public ont éga-



L'urbanisation a été continue sur le bassin d'Arcachon, même si ces dix dernières années, elle a diminué. ■ ■

lement été organisés. Enfin, un panel de 68 habitants a été tiré au sort. Ils ont participé à quatre temps d'échanges, de formation et de travail.

3 Une prévision de 630 hectares

Dans ce cadre, les élus des trois intercommunalités ont d'ores et déjà validé un accord sur la répartition suivante des hectares qu'il sera possible de prendre sur la nature à l'horizon 2040 dans le cadre du Scot.

Il s'agit de 630 hectares : 280 pour le nord Bassin, 175 pour le sud Bassin et 175 pour le Val de l'Eyre. C'est le maximum fixé par loi.

Car cette artificialisation des sols à venir, autrement dit la construction sur la nature (bâtiment, route, parking, etc.) ne doit pas dépasser 50 % de ce qui a été consommé sur la nature les dix dernières années. 630 hectares cela représente à peu près 750 terrains de football, mais 0,5 % de l'ensemble du territoire.

« 68 habitants ont été tirés au sort. Ils ont participé à quatre temps d'échanges »

Pour parvenir à ces 630 hectares, le directeur du Sybarval assure qu'ils se sont appuyés sur les données officielles du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, pour savoir ce qui a été pris sur la nature les dix dernières années.



Quelques élus qui ont déposé des amendements : de gauche à droite Virginie Malet, Jean-Charles Perucho, Philippe Gaubert, Vital Baude et Hervé Georges. ■ ■

4 Des amendements déposés

Plusieurs élus se sont regroupés pour présenter des amendements au Projet d'aménagement stratégique.

Il s'agit entre autres des élus écologistes Vital Baude et Philippe Gaubert, des élus d'opposition de Lanton Virginie Malet et Jean-Charles Perucho, des élus de la majorité de Salles Dominique Baude, Jean-Louis Martegoute et Hervé Georges, ainsi que Jacques Chauvet élu d'opposition à Gujan.

Ils ont demandé des modifications sur des points sensibles comme l'artificialisation des sols, l'urbanisation, la diminution des gaz à effets de serre, l'accès aux transports. « Plusieurs des amendements ont été pris en compte », assure Marie Larrue présidente du Sybarval.

5 Des élus inquiets : « les dés sont pipés »

Néanmoins, ces élus qui ont présenté ces amendements déplorent de ne pas avoir eu de retour sur leurs propositions « constructives », avant la présentation du PAS. Ils l'ont dit lundi lors d'une conférence de presse, évoquant un « risque de recours juridique » pour le futur Scot. Ils estiment également que les 630 hectares sont supérieurs aux 50 % prévus par la loi. Ils évoquent un chiffre de 58 % en s'appuyant sur les données de l'organisme officiel Cerema. Ils critiquent également la « pseudo-concertation qui ne sert à rien », sur laquelle « il n'y a eu aucun retour ». « Les dés sont pipés et tout est décidé », dit l'un d'eux. « On est sur l'autoroute de l'enfer climatique la pédale pied au plancher », ajoute un autre.

• La Dépêche du Bassin – 10 au 16 novembre 2022

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1380
DU 10 AU 16 NOVEMBRE 2022

CE QUE VOUS AURIEZ PU RATER



5



CHASSE, DES VIDÉOS QUI CARTONNENT...

Marius est un jeune chasseur et vidéaste qui partage ses sessions de chasse un peu partout en France. L'un de ses sites de prédilection ? Le Bassin où le jeune homme a déjà réalisé des vidéos sur l'ouverture de la chasse, sur la pêche au thon et, cette semaine, il vient de publier un nouveau contenu sur la chasse à la tonne, passant deux nuits avec des pratiquants du cœur du Bassin, sur le domaine de Certes avec des chasseurs d'ici : Damien, Léo et Romain. Sa vidéo cumule près de 50 000 vues sur Youtube.

Le buzz

BASSIN D'ARCACHON ET VAL DE L'EYRE

« Pour nous, cette concertation n'est qu'une façade ! »

Plusieurs élus du territoire - ne siégeant pas à la table du Sybrval - craignent que le résultat des travaux menés par les maires du Bassin et du Val de l'Eyre ne soient pas « à la hauteur des enjeux environnementaux » et des « attentes des citoyens ».



De gauche à droite : Virginie Malet, Jean-Charles Perucho, Philippe Gaubert, Vital Baude et Hervé Georges.

Rappelons d'abord que les 17 maires du territoire - de Lège-Cap-Ferret jusqu'à Lugos - travaillent de concert pour établir un nouveau schéma de cohérence territoriale. Ce texte, qui a autorité sur les plans locaux d'urbanisme, définit les enjeux en matière environnementale, urbanistique, économique... On y parle aussi d'habitat social, de transport, de respect des sites naturels, des coupures d'urbanisme... Bref, un vrai défi pour le syndicat présidé par Marie Larue, maire de Lanton. Le prochain conseil syndical se tient jeudi 17 novembre à 11h30 au Centre d'animation de Lanton. Avec, parmi les points importants, le vote sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), ex-PADD pour les connaisseurs. Ce document permet aux élus de « se projeter

dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif » sur les vingt prochaines années. Il s'assure « du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver ». La concertation n'a pas été oubliée avec plusieurs réunions publiques, un panel de citoyens tirés au sort ou encore des ateliers de travail avec les partenaires. Mais pour plusieurs élus du territoire - siégeant au sein des oppositions municipales - l'objectif ne semble pas atteint. « Nous attendons bien évidemment ce qui doit se dire la semaine prochaine mais nos craintes sont réelles », explique

l'élu régional écologiste arcachonnais, Vital Baude, entouré de Virginie Malet et Jean-Charles Perucho pour Lanton, Philippe Gaubert pour Gujan et Hervé Georges pour Salles et le Val de l'Eyre. « Nous sommes sur un modèle archaïque avec un simple partage, entre élus, des espaces à urbaniser. Nous parlons de 280 hectares sur le Nord-Bassin, 175 sur le Val de l'Eyre et 175 pour le Sud-Bassin à ouvrir à l'artificialisation. » Bref, pour ces élus, on reste « scotchés dans de vieilles politiques des années 80 ». « Les maires souhaitent toujours accueillir davantage, bâtir davantage afin d'en récolter les fruits. Nous estimons que cette concertation était un passage obligé mais qui n'a pas atteint sa cible. Ce n'était qu'une façade. » À suivre la semaine prochaine.

MERCREDI 2

Plus de deux millions d'oiseaux à La Pointe

Voici pourquoi la Ligue de Protection des Oiseaux se réjouit : « La barre des 2 millions d'oiseaux comptabilisés a été franchie. C'est historique et un nouveau record pour le site ! Le site du Cap-Ferret retrouve ses lettres de noblesse et rentre dans les stations de comptage incontournables pour la migration d'automne. » Avec, notamment, plus d'1,7 million de Pinsons des arbres. « Les rapaces nous ont encore régautés tout au long de cette semaine ; faucons crécerelles, émerillons, hobereaux et pélerins ont été de la partie. Certains très proches pour le plus grand plaisir des observateurs. »

SAMEDI 5

Cap-Ferret: ils ont compté les hippocampes



Une initiative proposée par l'association "Ocean'Obs" sous la houlette de Christophe Heurtaux et Marion Cruzabal. 90 plongeurs ont longé la côte nord-est du bassin d'Arcachon, au Cap-Ferret, pour compter les hippocampes. Il s'agit là d'une opération participative en place depuis une décennie avec la Mission de préfiguration du Parc naturel marin. Son objectif ? Collecter les observations de plongeurs volontaires et les consigner sur des fiches récapitulatives sur de nombreux sites le long de la Presqu'île et d'Arcachon. Ainsi, les hippocampes à museau court et les hippocampes à museau long ont été scrutés ainsi que plusieurs espèces de syngnathes.

DIMANCHE 6

Une maison incendiée à Marcheprime

Un incendie a détruit 40 mètres carrés d'une maison située rue du général Robert-Picqué à Marcheprime. Le sinistre est survenu ce dimanche vers 14 h 30. Les sapeurs-pompiers sont rapidement intervenus pour circonscrire le feu. Les occupants n'ont pas été blessés et ont été rélogés chez des connaissances. L'origine de l'incendie est inconnue. Une enquête de la gendarmerie est en cours. Source: Sud Ouest

LUNDI 7

Pas de réfectoire au collège

Une déformation de la toiture du réfectoire du collège Henri Dheurle de La Teste-de-Buch a été observée il y a quelques semaines. Des expertises plus complètes sont réalisées. Ainsi, pour ne prendre aucun risque, un périmètre de sécurité a été dessiné et un nouvel espace de restauration est mis en place dans le hall du collège pour une période transitoire.

Poisson à la criée

	Tonnes
SOLE	6,979
SEICHE	3,092
MERLU	1,751
SEICHE EN BLANC	1,200
MULET	1,148
DORADE MARRÉE	1,080
SEICHE EN TÊTE	0,803
GRONDIN ROUGE	0,378
OMBRINE BRONZE	0,363
SAR COMMUN	0,360

Criée du port de pêche d'Arcachon
Arrivée du 31 octobre
au 4 novembre 2022

- La Dépêche du Bassin – 24 au 30 novembre 2022

10
LE BASSIN EN PARLE
LA DÉPÊCHE DU
DU 24 AU 30 NOVEMBRE

POLITIQUE

Les maires du Bassin et du Val de l'Eyre font un pas de géant vers leur "Scot"

Les élus réunis au sein du Sybarval - du Cap-Ferret jusqu'à Lugos - viennent de valider le "Projet d'aménagement stratégique" le 17 novembre à Lanton. Une étape clef dans l'élaboration du fameux "Schéma de cohérence territoriale".

On vous en a très souvent parlé dans nos colonnes. Les élus de l'arrondissement d'Arcachon planchent sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), sorte de super "Plan local d'urbanisme" (PLU) qui a autorité sur les règlements communaux... En clair, avant de prendre la moindre décision en matière de logement, d'habitat, d'aménagement commercial, environnemental ou économique, les maires du Bassin et du Val de l'Eyre devront se référer à cette bible qu'est le Schéma de cohérence territoriale. Ces "tables de la loi" locales pourraient être achevées à la fin de l'année 2023. Mais déjà, les élus ont franchi un grand pas avec cette adoption, plutôt tranquille, du "Projet d'Aménagement Stratégique" (PAS) sous la présidence de Marie Larrue. Ce PAS définit les objectifs stratégiques globaux, à savoir l'équilibre et la complémentarité des polarités urbaines et rurales, la gestion économe de l'espace, les transitions écologiques, énergétique et climatique, l'offre d'habitat, de services et de mobilités, l'agriculture, la qualité des espaces urbains et naturels, ainsi que des paysages.

Une offre alternative à la voiture thermique
 Mais après ces belles paroles, allons dans le concret et donnons quelques chiffres à retenir. Le territoire se donne pour mission d'atténuer les effets du changement climatique. « 60 % des émissions de gaz à effet de serre sont imputables aux mobilités. Le transport routier représente presque l'intégralité (99 %) des consommations de ce secteur. Une offre alternative à la voiture thermique doit pouvoir être proposée pour circuler sur le territoire afin de réduire les déplacements contraints. » Pour continuer sur les transports, le Sybarval estime que de nouvelles réflexions sont à approfondir sur des axes structurants : poursuivre le développement de la voie directe Arcachon, pour réfléchir à la réouverture d'arrêts TER sur les lignes reliant Bordeaux à d'Hins et Lugos ; pour améliorer l'offre de mobilité entre cheprime et le Barp. Le Sybarval annonce aussi que ces améliorations progressives du routier pourraient permettre d'abandonner le scénario de contournement routier sur le Nord-Bassin...

« Ne pas dépasser 200 000 habitants permanents »
 Le Bassin étant un territoire dynamique, la question de l'accroissement de la population est, là encore, centrale. « Après une croissance démographique moyenne de 1,1 % par an sur les vingt dernières années, l'objectif à 2020-2030 est de ne pas aller au-delà de 1,1 % par an puis 1 % par an entre 2030 et 2040 afin de ne pas dépasser 200 000 habitants permanents. De fait, le besoin en logements reste majeur. Même sans accueillir de nouvelles populations, il est nécessaire de construire des logements pour répondre aux besoins de la population, aux besoins des personnes en situation de handicap. Ainsi, le scénario de croissance démographique implique d'offrir 8800 logements supplémentaires à 2030 puis 8600 logements à 2040 avec « davantage de logements sociaux ». À suivre.

Le Scot du Bassin pourrait être approuvé en fin d'année 2023.

))) Qui agit près de chez moi ?

ÉVIDEMMENT, C'EST MA RÉGION !

NOUVELLE-AQUITAINE

TERRITOIRES

Trains et cars du quotidien, tiers-lieux, très haut débit, maisons de santé, commerces de proximité, équipements culturels et sportifs... La Région agit pour améliorer le cadre de vie de tous les habitants du territoire.

Expresso

FAITS-DIVERS

Cambriolages à répétition chez les ostréiculteurs

Depuis une quinzaine de jours, les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon sont victimes de cambriolages à répétition. « Tout autour du Bassin, du Cap-Ferret à l'Aiguillon, nous déplorons des vols, des intrusions et des dégradations sur les véhicules, le matériel de production et les fonds de caisse dans les cabanes ostréicoles ainsi que dans les dégustations », explique la filière. « À un mois de Noël, la filière est en pleine effervescence pour préparer les fêtes. C'est un coup dur pour les professionnels », concède Olivier Laban, le président de la filière. « Même si une surveillance de certains ports est prévue à partir du mois de décembre, nous appelons aujourd'hui à un renfort significatif des forces de police et de gendarmerie. Alors que la profession souhaite remettre en place un réseau de gardes jurés, elle ne parviendra pas seule à déjouer de tels réseaux de malfaiteurs. »

• Sud-Ouest – 24 novembre 2022

18 BASSIN D'ARCACHON

40 000 habitants de plus dans vingt ans

200 000 habitants sur le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre sont attendus en 2040, contre 160 000 aujourd'hui. Il faudra donc construire 16 600 nouveaux logements

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

Le bassin d'Arcachon sera encore plus peuplé dans les vingt prochaines années. Il faudra donc les accueillir tout en préservant les écosystèmes, garantissant la ressource en eau, favorisant les économies d'énergie, améliorant les mobilités, etc. Ce sont quelques-uns des douze objectifs généraux validés par les élus jeudi dernier à Lanton lors du conseil du Sybarval, collectivité en charge de rediger le futur schéma de cohérence territoriale (Scot).

Ces objectifs et ces prévisions sont ceux de l'un des deux documents qui constituent ce Scot. Ce premier texte s'appelle Projet d'aménagement stratégique, soit la feuille de route politique pour les élus du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre jusqu'en 2040. Il a été approuvé à l'unanimité par les élus et tous les maires des 17 communes de ce territoire. Ces objectifs devront ensuite être mis en musique. C'est le rôle d'un deuxième document beaucoup plus concret (le DOO) qui est en train d'être élaboré et sera terminé fin 2023.

600 hectares construits
Alors que contient ce premier document général d'aménagement du territoire, en particulier sur l'urbanisation du bassin d'Arcachon qui est le point crucial ? D'autant plus que le

Identifier des espaces naturels, agricoles et forestiers qui seront interdits à toute urbanisation

Scot va s'imposer à tous les documents d'urbanisme des villes. Il propose d'abord d'identifier des espaces naturels, agricoles et forestiers qui seront interdits à toute urbanisation.

Dans le même esprit, la loi Littoral sera « prise en compte ». Rappelons qu'en dehors des espaces déjà urbanisés, elle interdit toute construction ou installation sur une bande de 100 mètres à partir de la limite du rivage.

Il est aussi rappelé que l'artificialisation des sols sera réduite à l'avenir. Il ne sera pas possible de construire (bâtiments, routes, etc.) sur plus de la moitié de ce qui a été prélevé sur la nature les dix dernières années. Cela représente un peu plus de 600 hectares qui pourront être construits au maximum sur tout le territoire jusqu'en 2020, soit 700 stades de foot, mais seulement 0,5 % du territoire.



Les maires lors de l'approbation du premier document du Scot à Lanton. © a.

Pas de contournement

Freiner les constructions et donc freiner pour cela l'expansion démographique du Bassin. Selon le scénario retenu, il y aura 200 000 habitants permanents en 2040 sur le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre, contre 160 000 aujourd'hui. Pour loger tous ces nouveaux habitants, il faudra construire 16 600 logements d'ici 2040, d'autant que la demande (non pourvue) est déjà aujourd'hui de 11 500 logements. Parmi ces logements, il en faudra beaucoup de sociaux. Le Scot vise un respect de la loi SRU qui prévoit au moins 25 % de logements sociaux, même si le territoire en est loin.

Autre objectif, celui d'une réduction des gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030. Sur le territoire, 60 % de ces émissions proviennent des transports. Le texte évoque donc « une offre alternative à la voiture thermique qui doit pouvoir être proposée », sans grande précision. Si ce n'est que ce futur Scot annonce l'abandon très probable du fameux contournement du Nord-Bassin, alors que le prolongement de la voie directe jusqu'à Arcachon est lui acté. Seules pistes concrètes envisagées pour limiter l'usage de la voiture thermique : la réouverture d'arrêts TER à Croix-d'Hins et Lugos et de nouvelles aires de covoiturage. Enfin, on peut signaler que le Scot prévoit le développement « encadré » de parcs solaires photovoltaïques et thermiques. À ce jour, les énergies renouvelables assurent 8 % des besoins en énergie du territoire.

L'UNANIMITÉ DES MAIRES

Jeudi dernier, lors de la présentation du projet d'aménagement stratégique (PAS), qui constitue l'un des deux piliers du futur Scot, la présidente du Sybarval et maire de Lanton Marie Larue a félicité les élus et les services pour la réalisation du document, avant de lancer le débat. Puis la maire de Gujan-Mestras et présidente de la Cobas, Marie-Hélène des Esgaulx, a salué « l'unanimité des maires qui n'est pas par défaut ». Elle a parlé d'une « ambition claire et non équivoque pour la protection du territoire ». « Nous serons économes en consommation d'espaces tout en étant réaliste »,

a-t-elle ajouté. L'adjoint de La Teste Pascal Berillon a lui salué un « projet protecteur des intérêts de la population et qui répond aux préconisations du Giec sur le climat ». Tel n'est pas l'avis d'élus d'opposition de plusieurs communes qui avaient fait des propositions d'amendements, dont certaines ont été reprises. Ils parlent « d'un catalogue de bonnes intentions » et « d'une crainte d'un affichage sans moyens ». Ils déplorent aussi « le manque de suivi des objectifs » et estiment que cela ne va pas assez loin « dans la protection de la forêt et la réduction des gaz à effet de serre ».



Il y a déjà une demande pour 11 500 logements sur le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre. © a.



LE PIÉTON

attend avec impatience le lancement des travaux de rénovation de la rue Taillefer pour lesquelles les consultations n'en finissent pas (dernier délai le 30 novembre sur le site de la mairie). Mais avant de savoir s'il faut y mettre des arbres, des bancs ou des places de stationnement, il faudrait d'abord boucher les trous où les piétons se tordent les chevilles depuis des mois. Et quand il pleut comme ces derniers jours, ils se transforment en flaques d'eau qui éclaboussent les piétons au passage des voitures qui roulent trop vite. Qui peut le plus peut le moins, mais l'inverse est aussi vrai.

À NOTER

Philippe Caubère joue « La Chèvre de M. Seguin ».

BASSIN D'ARCACHON Philippe Caubère jouera « La Chèvre », recueil extrait des « Lettres de mon moulin » d'Alphonse Daudet, sur la scène de l'Espace Bremonter, vendredi.



MOBILE LALONET

25 novembre, à 20 h 30, à Arès, et « La Mule », le lendemain à 20 h 30 à la salle de la Halle à Lège-Cap-Ferret. Le comédien, également auteur et metteur en scène, joue comme s'il les avait vécus, avec une seule envie : s'amuser et amuser les autres.

La prose de Daudet est aussi belle et précise que de la poésie, impossible de changer un mot. Et puis tout le monde connaît par cœur « La Chèvre de Monsieur Seguin » avec « ses yeux doux, sa barbiche de sous-officier ». On sait Caubère rompu aux monologues marathons, là, il respecte un texte à la lettre pendant une heure et demie.

« La Chèvre », par Philippe Caubère, tarif plein 17 euros, réduit : 12 euros. Durée 1 h 40. Billets à acheter sur espacebremonter-aves.fr, à la mairie ou sur place une heure avant. « La Mule », le 26 novembre à 20 h 30 à la salle de la Halle à Lège-Cap-Ferret. 13/22 euros. Tél. 05 56 03 84 00.

Retraite sportive

ARCACHON L'assemblée générale ordinaire du Club arcachonnais de la retraite sportive (CARS) a lieu aujourd'hui mercredi à 15 heures au 17 av. vol à Arcachon.

- **Le Belinétinois – 6 décembre 2022**

Val de l'Eyre : ce qu'il faut comprendre autour du PLUi-H et du SCoT

Par Corentin Barsacq



L'urbanisation dans le Val de l'Eyre est au coeur de ces deux documents./Photo d'archives Le Belinétinois.

Cinq réunions publiques se tiendront courant décembre pour parler urbanisme et habitat dans le Val de l'Eyre. Elles s'inscrivent dans la concertation publique initiée dans le cadre du nouveau projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

« Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat ». Le terme, un soupçon barbare, qui se cache derrière l'acronyme PLUi-H est d'une importance capitale. Depuis 2020, la communauté de communes du Val de l'Eyre s'est engagée dans l'élaboration de son PLUi-H, qui avait pourtant été arrêté à l'occasion d'un conseil communautaire le 12 novembre 2019. Ce document liant les cinq communes du territoire vise à prévoir l'aménagement des communes à l'échelle du Val de l'Eyre jusqu'en 2030, et ce au travers d'une réglementation de l'occupation des sols. Les élus entendent « favoriser un développement harmonieux du territoire et un traitement équitable des habitants en matière d'urbanisme. »

Pas de remise en question du projet politique

En clair, dès son approbation, (en fin d'année 2023 d'après le président de la CDC du Val de l'Eyre Bruno Bureau), le PLUi-H remplacera les plans locaux d'urbanisme qui existent dans les communes du Val de l'Eyre. Le 16 novembre dernier, en conseil communautaire, le maire de Salles Bruno Bureau annonçait la tenue de cinq réunions publiques afin que les habitants puissent prendre connaissance de l'avancée du projet et émettre un avis. Elles se tiendront le lundi 12 décembre à 18h à Saint-Magne, ainsi qu'à 20h au Barp. Une autre réunion est planifiée le mardi 13 décembre à Belin-Béliet à 18h et à 20h à Salles. Une dernière réunion est programmée à Lugos le jeudi 15 décembre à 9h.

Souhaitant « retravailler son PLUi-H suite aux évolutions législatives comme la Loi Climat et résilience, le schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration et les dernières évolutions observées sur le territoire », les élus ne veulent pas remettre en cause le projet politique initial de ce document, à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme l'a annoncé Bruno Bureau en conseil communautaire.

Enfin, la nouvelle version du PLUi-H sera votée le 1er février 2023, alors que chaque commune aura approuvé son contenu en amont lors de conseils municipaux. Une enquête publique permettra à la population d'émettre des observations avant l'approbation du document. L'intercommunalité rappelle également qu'un registre de concertation est disponible au sein de chaque mairie mais aussi au siège de la CDC du Val de l'Eyre.

Et le SCOT alors ?

Autre sigle, autre vision. Le SCOT, schéma de cohérence territorial est un document conçu, non pas pour les cinq municipalités du Val de l'Eyre, mais bien les 17 communes du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. Sous l'égide du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, SYBARVAL, le territoire doit s'entendre sur une vision stratégique de son développement en matière d'urbanisme, d'habitat, mais aussi de développement économique, d'environnement et de transport, tout cela à l'horizon 2040. Ce document n'a rien d'une nouveauté puisqu'il avait été initialement approuvé en 2013, avant d'être annulé deux ans plus tard par le tribunal administratif de Bordeaux, ce dernier pointant du doigt « l'imprécision du rapport de présentation et l'absence de prise en compte des aspects environnementaux dans les coupures d'urbanisation de certains secteurs. »

Depuis, les élus se sont remis au travail et ont enchaîné les réunions aussi bien internes qu'avec la population dans le but d'impliquer cette dernière dans son élaboration. Le SCOT, qui n'est autre que la feuille de route dans laquelle s'inscrivent les PLU des communes du BARVAL, doit, entre autres, répondre aux enjeux à venir, notamment sur la question de l'accueil de nouvelles populations sur le territoire. 40 000, c'est le nombre d'habitants que devrait accueillir le secteur d'ici 2040, alors même que le SYBARVAL a récemment adopté son projet d'aménagement stratégique.

Comme le PADD pour le PLUi-H, ce document trace l'orientation politique de la stratégie commune aux 17 villes du syndicat. Ainsi, ces dernières ont participé au débat réglementaire qui s'est tenu le 17 novembre dernier. Présidé par la maire de Lanton Marie Larrue, le Sybarval a fait le choix d'urbaniser 630 hectares supplémentaires sur l'ensemble du territoire, dont 175 sur le Val de l'Eyre, avec l'obligation, pour les dix prochaines années à venir, de ne pas artificialiser plus de sol que la moitié de ce qui a d'ores et déjà été urbanisé au cours des dix dernières années. En somme, les élus tablent sur la nécessaire construction de 16 600 logements d'ici 2040, et doivent plancher sur les problématiques inhérentes à cela. Comment mieux desservir le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre ? La réouverture de la gare de Lugos est étudiée...

- Courrier de Gironde – 19 décembre 2022

Le projet d'aménagement du territoire validé



Les ateliers de préparation du Pas avec les maires.

Ph LIG



Le territoire du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre.

Ph Sivad

BASSIN D'ARCACHON/ VAL DE L'EYRE

Le Pas (ex-Padd) est le projet de territoire à l'horizon 2040. Il doit s'appuyer sur les éléments du diagnostic du territoire et représente la deuxième étape de l'élaboration du Scot du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre. Le Schéma de Cohérence territoriale (Scot) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme (les 15 à 20 ans à venir). Il assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme

et définit l'équilibre entre protection et développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme ; il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Après plusieurs mois de travail, les maires du territoire ont construit le Projet d'Aménagement stratégique (Pas), reprenant les enjeux en matière de logements, de mobilités, de développement économique, d'environnement, de transition énergétique et d'adaptation au changement

climatique, dans une vision cohérente d'ensemble.

Le débat réglementaire s'est tenu le 17 novembre en Conseil syndical ouvert au public. Les élus ont félicité les services et les partenaires pour le travail accompli et ont légèrement amendé le document.

Le projet d'aménagement stratégique adopté se développe en 3 axes et 12 objectifs :

Axe 1 : préserver. Préserver le socle structurant des écosystèmes, garantir en qualité et en quantité la ressource en eau, favoriser les économies d'énergie, prévenir les risques pour protéger les populations, atténuer les effets du changement climatique et adapter le

territoire à ses conséquences.

Axe 2 : accueillir. Organiser l'armature urbaine et encadrer l'accueil de nouveaux habitants.

Garantir un accueil qualitatif des visiteurs en toutes saisons. Améliorer et diversifier les mobilités.

Axe 3 : conforter. Renforcer l'économie productive du territoire. Valoriser les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire. Optimiser l'accessibilité numérique et les usages associés.

LIET GÉRARD

Plus d'informations sur www.les-acteurs-pas.com

• PALCF – Janvier 2023

COMMISSION TERRE
ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

14

- ✓ du report modal de la voiture vers le vélo, ce qui semble assez illusoire compte tenu de l'encombrement des rames TER actuelles, des moyens très insuffisants de recharge des vélos électriques et d'une météo peu toujours étonnante. La recherche de réduction des flux d'automobiles sur la RD3 (desservant Lège-Cap Ferret), Lanton, Biganos, Fauroux, etc.) reste un enjeu majeur ;
- ✓ d'une densification du réseau actuel de transport en commun, en combinant lignes structurantes, de rabattement et urbaines, avec une augmentation significative du budget transport de 30%. Remarque est faite qu'aucune alternative à la route n'est proposée pour les lignes urbaines ;
- ✓ de la réutilisation du tracé de l'ancienne voie ferrée par un transport ferroviaire, voire aérien (des solutions de transport par drones sont à l'étude), avec à la clé un avantage écologique important. Cependant, selon des études récentes, le premier frein à la mobilité collective restant la localité de stationnement (c'est facile, à quoi bon proposer des alternatives...), on s'aperçoit que les seules lignes de transport en commun qui fonctionnent sont celles qui partent d'Arcachon, où une partie du centre-ville est piétonnier et où le stationnement est payant. Des itinéraires inter-quartiers ainsi que des infrastructures supplémentaires, comme des parkings de stationnement, seront donc indispensables au succès de l'usage intensif des transports en commun.

Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (SYBARVAL) - Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) [https://www.sybarval.fr/le-sct/] et Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) - [https://www.sybarval.fr/le-sct/etapes-sct/pas/]

La richesse environnementale et paysagère caractérise le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre. Ce milieu vivant est cependant soumis à diverses pressions que le SCoT doit identifier et atténuer, dans le cadre de ses compétences.

Les premières décisions d'engager un nouveau schéma de cohérence datent de 2018, avec deux objectifs majeurs :

- (1) fixer l'engagement du territoire dans la transition énergétique et (2) respecter le patrimoine paysager et écologique, en préservant son capital naturel exceptionnel.**

La restitution des travaux menés à ce jour a fait l'objet d'un débat public le 17 novembre 2022, conduisant à l'adoption du PAS, le nouveau SCoT ayant ainsi franchi l'avant-dernière étape de son élaboration.

Plus que jamais, du fait des tensions entre nations et des conflits armés, mais aussi des choix politiques en matière de mix énergétique, et compte tenu des problèmes liés à la pénurie des énergies, la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie (PCAE) affiche clairement ses objectifs très ambitieux (trop, voire irréalistes pour certains ?), informations reprises dans ce bulletin dans l'article intitulé Energies Renouvelables et Collectivités Territoriales :

- Diminution de 50% des consommations d'énergie* ;
- Multiplication par 3 de la production d'énergies renouvelables pour atteindre 50% de la consommation d'énergie totale en 2050* (voir encart sur le sujet du vent dans ce bulletin) ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990*



Le territoire du SCoT Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre (SMOVI)

3 Dans un rapport daté d'octobre 2022, l'IEA (International Energy Agency) prévoit une augmentation de 24% de la consommation des énergies entre 2021 et 2040, sur une hypothèse basse, principalement en raison de la croissance économique et de la population hors OCDE, en particulier en Asie.
4 Autant en matière de vent... l'éolien pourrait bien manquer de vent ! l'année 2021 s'est déjà traduite par un trou d'air exceptionnel en raison des conditions anticycloniques sur l'Europe du Nord.
5 Objectifs de la COP21 de 2015 basés sur une limite du réchauffement à +1,5°C. Ce chiffre est de plus en plus mis en

COMMISSION TERRE
ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

15

Tous les acteurs retiennent le caractère exceptionnel du territoire, labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2018, obligent à penser un développement harmonieux préservant les espaces naturels les plus sensibles, tout en continuant à le développer pour les résidents actuels, mais aussi pour l'accueil de nouveaux entrants, habitants ou activités économiques.

Enfin, deux autres objectifs se focalisent plus particulièrement sur (3) **placer l'amélioration de la vie quotidienne au cœur du projet territorial, mais aussi (4) assurer l'avenir du territoire par une économie attractive, performante, durable, en soutenant les filières historiques et locales, ainsi qu'en renforçant les filières innovantes.**

A ce titre, l'aménagement du territoire - qui est une préoccupation majeure pour notre association PALCF depuis 50 ans, vise à privilégier la qualité et le cadre de vie, en préservant les spécificités et identités des territoires, et en veillant à accroître la mixité urbaine et fonctionnelle de proximité. L'ambition est clairement d'inscrire la question des mobilités au cœur du projet d'aménagement.

Le projet d'avenir pour le développement économique dans les territoires, vise un renforcement et un développement soutenu des filières déjà existantes, comme les cultures marines et la sylviculture, mais aussi le soutien aux filières émergentes, permettant de définir des axes économiques intégrant les activités agricoles et touristiques, ancrés sur l'ensemble des potentiels du territoire et de ses forces vives.

Le SCoT est également l'occasion de questionner le développement du territoire, et ainsi notamment de consolider une économie née de la mer et de la forêt, liée aux compétences traditionnelles et aux savoir-faire locaux.

Le PAS se développe ainsi en 3 axes : Préserver, Accueillir, Conforter et 12 objectifs, déclinés de façon synthétique comme suit :

- 1. Préserver (le changement climatique étant un enjeu structurel du projet de territoire)**
 1. Protéger l'ensemble des espaces naturels, en préservant le socle structurant des écosystèmes, notamment les forêts dunaires et la forêt usagère, identifiés comme sensibles et identitaires. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) cartographie les réservoirs de biodiversité qui font la richesse du territoire, afin de strictement les protéger de toute urbanisation, tout en prenant en compte la loi Littoral de 1986, qui laisse aux décideurs locaux la possibilité d'adapter la loi aux spécificités locales ;
 2. Garantir en qualité et quantité la ressource en eau, malgré la baisse des précipitations. De même le SCoT doit préserver la qualité des eaux marines et des rivières. L'adaptation des usages de l'eau doit prendre en compte la disponibilité en quantité et un réajustement de la ressource. Les collectivités compétentes doivent s'engager avec détermination dans la maîtrise de la performance des réseaux et la sécurisation de la ressource, ainsi que l'optimisation des usages pour une meilleure économie en eau ;
 3. Favoriser les économies d'énergie, le PCAE du territoire affichant des objectifs décennaux ambitieux. Parmi les plus prégnants, l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments existants, mais aussi la réduction des déplacements contraints et l'utilisation de sources d'énergies alternatives (biogaz, géothermie, hydrogène* vert) ;
 4. Prévenir les risques, incendies, submersions marines, tornades, apparition de nouvelles espèces comme le moustique tigre ou la spartine, pour protéger les populations, par un aménagement raisonné du territoire. Parmi les aspects les plus préoccupants, le réajustement du trait de côte, intensifié par les phénomènes climatiques extrêmes. La prévention du risque lié à la dégradation de la qualité de l'air passe de plus en plus sur les populations locales, principalement du fait de l'activité industrielle, mais également les particules fines émises par le transport routier ;
 5. Atténuer les effets du changement climatique, par l'application de la stratégie du PCAE de réduction des consommations des énergies fossiles versus le développement des Energies Renouvelables (ENR), qui doit entraîner la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), en particulier celles issues des mobilités et des bâtiments, mais aussi renforcer le stockage du carbone, notamment par la couverture

déjà compte tenu des émissions des GES actuelles. La COP27 de novembre 2022, a tiré une nouvelle fois l'alarme, avec le réchauffement vers lequel se dirige le monde pour l'an 2100 de +1,7°C, voire +1,8°C pour les prévisions les plus pessimistes. 6 Pour la cohérence de la démarche, seul l'hydrogène vert fera sens...

COMMISSION TERRE
ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

16

boisée et le maintien des feuillus existants. L'acidification des océans couplée au ruissellement des eaux pluviales, pèse sur la qualité de l'eau, le SCoT ayant aussi pour vocation de suivre l'évolution des eaux marines (dont la qualité dépend du traitement des effluents, ainsi que de gérer l'imperméabilisation des sols pour éviter les phénomènes de ruissellement des résidus polluants dans les fossés, crastes et cours d'eau, ainsi que dans le Bassin d'Arcachon. Par ailleurs, le SCoT fixe des objectifs précis à 30 et 100 ans afin d'anticiper les risques d'érosion du littoral et de submersion marine, en s'appuyant sur les scénarios fournis par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), aux horizons 2050 et 2100, mais aussi fixe des objectifs afin d'adapter le territoire aux risques d'inondation par crues et remontées de marée. Avant l'épisode douloureux de l'été 2022, les feux de forêt constituaient un risque majeur sur le territoire, phénomène amplifié par la sécheresse et les pics de chaleur, le SCoT fixant des règles et préconisations harmonisées et cohérentes en relation avec les Défenses de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), mais aussi à vocation de développer une culture du risque. Enfin, plusieurs thèmes complètent les attendus du SCoT, en particulier l'adaptation de la filière touristique aux hausses des températures, l'attractivité du territoire pour les personnes âgées, et la volonté de développer un foncier dédié au rapprochement de l'emploi au plus près de la population pour lutter contre les déplacements contraints.

Accueillir (cadre de vie des habitants et visiteurs du territoire)

- 6. Organiser l'armature urbaine et encadrer l'accueil de nouveaux habitants, essentiellement d'ailleurs à l'intérieur du tissu urbain, en veillant à maîtriser la croissance afin de ne pas dépasser 200 000 habitants permanents sur le territoire en 2040.** Le foncier encore libre est mobilisé pour la construction de logements et d'offres de service ou de commerces. Le PAS spécifie que les nouvelles opérations doivent intégrer le parcours résidentiel des habitants, en proposant divers produits d'habitat, intégrés dans des formes urbaines densées, adaptés à des populations pouvant trouver un logement abordable, en particulier des logements sociaux, avec une attention particulière pour les saisonniers. Un renforcement des réseaux de commerce et services devra faciliter l'implantation dans les centralités, bien que les extensions foncières des zones commerciales soient interdites.
- 7. Garantir un accueil qualitatif des visiteurs en toutes saisons, le BARVAL étant un territoire globalement attractif, mais qui présente des enjeux différenciés, les communes littorales cherchant plutôt à limiter l'afflux touristique, notamment en répartissant l'accueil des vacanciers au long de l'année, alors que les espaces rétro-littoraux souhaitent plutôt mettre en valeur leurs atouts touristiques.** L'armature d'accueil sera organisée autour de 3 catégories d'espaces, un pôle régional, des pôles territoriaux et des centres-bourgs, tout en optimisant le foncier déjà urbanisé. Les collectivités devront chercher à orienter l'offre en logements de façon à correspondre aux profils des ménages présents sur le territoire, mais également à celui des ménages qu'ils souhaitent accueillir. Le SCoT fixe à 8 000 logements supplémentaires à 2030, et environ 6 000 nouveaux à 2040*. Une réponse appropriée devra être proposée pour le logement des travailleurs saisonniers, ainsi que la prise en compte des besoins en logements sociaux. Enfin, du fait du vieillissement de la population, le maintien du niveau de l'offre de santé sera préservé.
- 8. Améliorer et diversifier les mobilités, avec en particulier un renforcement de l'offre en transports en commun, des interconnexions entre réseaux et un maillage plus efficace.** Le territoire bénéficie déjà d'une desserte routière et ferrée structurée, grâce à la présence des autoroutes A63 et A630 et des départementales 106 et 1010 qui convergent toutes vers Bordeaux, ainsi que des 7 gares du territoire, qui entretiennent des liens forts avec la métropole bordelaise (Bordeaux est à 50 mn de la gare d'Arcachon). Cette accessibilité soutient l'attractivité du BARVAL, aussi bien résidentielle que touristique et économique. Le territoire entend conserver cette inscription régionale, ce qui implique un bon fonctionnement du réseau et son adaptation aux niveaux des flux et du cadencement. L'accueil de nouvelles populations et la saisonnalité nécessitent de réfléchir à l'échelle des lieux intercommunales ou maintien de cette accessibilité et à l'ouverture vers d'autres territoires. La voiture garde sa place, mais des offres alternatives, comme le covoiturage, évitant l'autosolisme*, doivent être proposées. Un effort doit être fait en matière d'installation de nouvelles bornes de recharge électrique. Plusieurs projets nécessitent des approfondissements, d'une part sur les trois axes majeurs Nord-Sud entre Lège et Biganos, Marchepime et Le Barp ainsi que Belin-Béliet et Mios, faisant apparaître des besoins nouveaux d'infrastructures routières. Plus particulièrement, la liaison avec

7 On peut d'ailleurs se poser la question de la prise en compte des zones potentiellement inondables.
8 Fait de circuler seul dans une automobile.

COMMISSION TERRE
ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

l'aéroport de Mérignac doit être repensée afin de limiter le flux de véhicules. Concernant la façade océane, l'accès aux plages et aux lieux touristiques reste à améliorer, notamment en proposant des alternatives à la voiture*. Enfin, les trois intercommunalités ont mis en place des services de transport à la demande, et ont engagé des plans pluriannuels d'investissement dédiés aux pistes cyclables et aux services associés. A ce titre une pratique apaisée du territoire, des solutions de mobilité alternatives viendront compléter l'existant en favorisant par exemple les modes actifs d'usage quotidien (marche à pied et vélo), ainsi que l'interconnexion aux grands itinéraires touristiques.

Conforter (le poids économique du territoire pour créer de l'emploi local)

- 9. Renforcer l'économie productive du territoire, en consolidant les filières existantes et émergentes du territoire, notamment en optimisant le foncier disponible au sein des zones d'activités (hors zones commerciales), en le mutualisant ou en le requalifiant.** Il est à noter que de nouvelles offres en immobilier d'entreprises seront nécessaires. Cependant l'organisation productive du BARVAL implique de prendre en compte la logistique de proximité, ainsi que le souhait de développer une économie plus qualifiée et d'accroître ainsi la valeur économique du territoire. La stratégie énergétique (territoire à énergie positive en 2050) prévoit une production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur des sources variées comme l'électricité photovoltaïque, la géothermie, la méthanisation ou l'hydrogène. Le SCoT encourage par ailleurs une gestion raisonnée des déchets dans une logique d'économie circulaire, en passant par leur réduction et/ou leur valorisation.
- 10. Consolider les filières existantes et émergentes du territoire, en valorisant en particulier les filières piscicole et ostréicole, bois et agricole, en lien avec les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire, mais aussi en favorisant l'émergence de nouvelles entreprises tout en veillant à consolider les filières économiques historiques et structurantes (ostréicoles, sylvicoles, piscicoles et agricoles).** Cet objectif de soutien aux filières traditionnelles et émergentes permet de proposer de l'emploi aux actifs résidents et de créer les conditions d'accueil prospères et qualitatifs. Par ailleurs, pour répondre aux besoins de la population présente et à venir et en particulier s'adapter au vieillissement de la population, le BARVAL dispose d'une part de deux pôles santé importants (hôpital de La Teste de Buch et clinique d'Arès), d'autre part souhaite accroître les activités en lien avec la filière santé et la silver économie (halothérapie, résidences médicalisées pour personnes âgées, etc.).
- 11. Valoriser les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire, en consolidant l'économie de la mer (en particulier la pêche et l'ostréiculture) et son adaptation aux enjeux du développement durable, et en garantissant le maintien des sites d'activités, par la nécessité modernisation et adaptation des filières, notamment en permettant aux différents ports d'accueillir de nouveaux projets, dans le respect de la loi Littoral et autres réglementations en vigueur (domaine public maritime, règles liées aux différents activités, etc.).** Les actions visent à favoriser les débouchés locaux pour les produits de la mer. Enfin, le SCoT attachant comme priorité le maintien du massif forestier des Landes de Gascogne, le soutien des activités économiques liées à la forêt s'orientera vers une structuration de la filière sylvicole diversifiée et respectueuse de la biodiversité. En sus des activités bois-papier existantes (Smurfit Kappel), des complémentarités entre les différents segments de la filière bois seront recherchées pour la valorisation du bois, le développement du bois-construction (en orientant l'architecture), ainsi que l'utilisation des déchets liés à la filière sylvicole pour alimenter la filière bois-énergie et entrer dans le mix énergétique du territoire.

12. Optimiser l'accessibilité numérique et les usages associés (accès ou très haut débit), en renforçant la couverture téléphonique mobile et numérique, afin de garantir l'attractivité des territoires pour permettre l'implantation et le développement de nouvelles entreprises, accueillir de nouveaux ménages ou encore assurer une promotion touristique efficiente, ainsi qu'un accompagnement du développement de la fibre sur l'ensemble du territoire. A ce titre, les intercommunalités se sont engagées dans des projets ambitieux de couverture de leur territoire en fibre optique à l'horizon 2024, certains secteurs stratégiques étant cependant desservis en priorité, et en particulier les zones d'activités économiques, afin de ne pas entraver la compétitivité des entreprises, les espaces publics structurants, les sites touristiques de grande envergure. Par ailleurs, un panel de services numériques (e-services et applications spécifiques)

9 Pour l'accès aux plages côté Lège-Cap Ferret, le SCoT est relativement muet sur les moyens permettant une régulation efficace des flux d'estivants.

• Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 12 mai 2023

18 BASSIN D'ARCACHON

BASSIN

Jusqu'à 30 000 logements de plus d'ici à 2040

Le Schéma de cohérence territoriale est présenté cette semaine au public, avec des chiffres affinés sur l'urbanisation qui sera possible sur le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre

Bruno Béziat
 b.beziat@sudouest.fr

Trente mille logements de plus... cela semble beaucoup. Mais sur vingt ans et un territoire aussi vaste que le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre ce n'est pas un chiffre aussi élevé qu'il n'y paraît. On serait sur un rythme de 1 500 logements nouveaux par an, c'est-à-dire bien inférieur à celui des dernières années, et encore moins des décennies précédentes. Sur un territoire qui compte déjà 160 000 logements (pour 163 000 habitants à l'année et 400 000 en période estivale), cette hausse de 30 000 logements correspond à un accroissement de 25 % sur vingt ans.

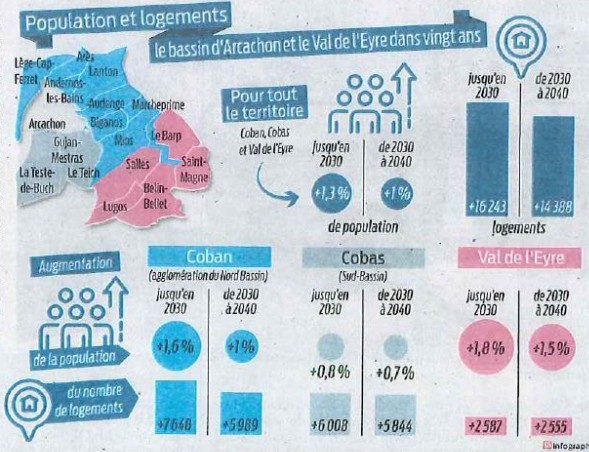
Zéro artificialisation nette des sols d'ici à 2050, « cela sera difficile à respecter, mais on y tend »

Cette donnée importante est l'une de celles qui ont été présentées par le Sybarval (lire encadré) lors de réunions publiques cette semaine. Ce syndicat mixte prépare un document essentiel à la vie quotidienne des habitants, puisqu'il va définir le visage du bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre d'ici 2040, en particulier concernant son urbanisation. Ce document s'appelle le Schéma de cohérence territoriale (Sct) et tous les Plans locaux d'urbanisme (Plu) des 17 communes du territoire devront s'y conformer.

Moins d'artificialisation

Dans cette dernière étape du calendrier (lire encadré), on a pu constater que le travail est allé assez loin en précision, en se conformant autant que possible aux textes de loi. « J'espère que nous n'aurons pas grandes surprises », a d'ailleurs déclaré la présidente du Sybarval lors de la réunion de Biganos, allusion aux recours des associations écologistes qui avaient fait annuler devant la justice le précédent Sct. Prenons par exemple l'objectif de la loi Climat et résilience qui prévoit zéro artificialisation nette des sols d'ici à 2050 et de la réduire de moitié d'ici à 2030. L'artificialisation c'est la construction sur la nature, qu'il s'agisse de routes, de maisons, de parkings, de bâtiments, etc. « Cela sera difficile à respecter, mais on y tend », a d'ailleurs admis Marie Larrie.

Voilà pourquoi on sait sur le bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre qu'on ne pourra pas artificialiser plus de 800 hectares d'ici à 2030, et 400 hectares d'ici



à 2040. Même si l'on ne sait pas encore, par exemple, si les golfs ou les terrains de sport seront comptabilisés par le législateur, 800 hectares, cela peut sembler beaucoup puisque cela représente à peu près 850 terrains de football. Mais seulement 0,7 % d'un territoire composé à 85 % de nature (essentiellement de la forêt). Le nombre de logements que l'on pourra construire a été calculé en tenant compte de cette contrainte de la loi, mais aussi de la population et la demande en logements.

200 000 habitants
 La croissance démographique sera ainsi contenue pour respecter ces objectifs. Il y aura selon les prévisions 400 000 personnes de plus sur le territoire, qui dépassera ainsi les 200 000 habitants en 2040. Les 30 000 logements - dont un bon pourcentage de sociaux exige le Sct - serviront à accueillir ces nouveaux habitants, mais aussi à loger ceux qui attendent désespérément aujourd'hui un toit et sont plus de 11 000.

1 500 logements nouveaux par an, bien inférieur aux dernières années, et encore moins que les décennies précédentes

Comment construire d'ailleurs autant de logements sans artificialiser, ou si peu, les sols ? Les solutions prônées par l'état sont la densification, l'augmentation des hauteurs et la division des terrains déjà



Les représentants du Sybarval lors de la réunion publique de Biganos, a.a.

LE SCOT FIN 2023

Le calendrier est pour l'instant tenu par le Sybarval. C'est le syndicat mixte qui a été créé, présidé par la maire de Lanton Marie Larrie, pour concevoir ce fameux Sct ou Schéma de cohérence territoriale. Document essentiel qui chapeaute tous les documents d'urbanisme des communes, qui doivent s'y conformer. Le rôle du Sybarval est de rédiger deux textes qui constituent le Sct. Le premier, déjà présenté et finalisé, est le Projet d'aménagement stratégique (PAS). C'est un texte politique qui détermine les grands enjeux et objectifs que se fixent les élus, mais n'entre pas dans le détail. Le

deuxième pilier du Sct est le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui contient les règles, mesures et actions à prendre pour se conformer aux objectifs politiques du PAS. Sa synthèse a été présentée à Biganos mardi, à La Teste mercredi, et le sera lors d'une dernière réunion publique à la salle des fêtes de Salles ce lundi 15 mai à 18 h 30. Après l'arrêt du projet par le Sybarval à la mi 2023, les partenaires institutionnels auront trois mois pour émettre un avis. Au second semestre 2023, une enquête publique sera organisée pour recevoir plus globalement les remarques des habitants.

verment à certains endroits, mais pas à d'autres, et dans une certaine limite.



LE PIÉTON

a surpris Isabelle, une boulangère du marché, plongée dans un livre. « Le jeudi, il y a peu de monde, alors je lis. Mais je ne suis pas seule. On est plusieurs commerçantes à se passer les livres et on en discute. » Comme un club de lecture, quoi. De quoi alimenter l'idée d'une boîte à livres ouverte à tous au marché ?



ÉCHOS DU BASSIN

Journée de sensibilisation à l'autisme

LE BARP Demain, le Foyer d'accueil médicalisé situé dans la commune du Barp organise une journée de sensibilisation à l'autisme de 10 à 17 heures. Au programme : parcours d'ateliers, exposition, visite, stands. L'établissement est géré par l'Association pour le développement, l'inclusion et l'accompagnement des personnes handicapées (Adiapah). À l'Adiapah, le Foyer d'accueil médicalisé (FAM) l'Atelier du Nid de l'Agasse accompagne depuis 2003 des adultes en situation de handicap présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).



avec trouble du développement intellectuel moyen à sévère. Un Foyer occupationnel (FO) est également associé qui accueille lui aussi des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme. Les objectifs sont de maintenir et de développer les acquis de ces personnes dans l'ensemble des actes de la vie quotidienne. Les volets éducatifs et de soin que recouvre l'accompagnement ont pour vocation de favoriser un bien-être physique, psychique et moral aux personnes afin d'améliorer leur qualité de vie. Infos sur adiapah.fr.

Ciné-débat Ligue des droits de l'homme

GUJAN-MESTRAS La Ligue des Droits de l'Homme, fédération de Gironde et section Bassin Arcachon Val de l'Eyre, organise un ciné-débat, le 16 mai à 18 heures, à la Maison des associations de Gujan Mestras, route des bienvenues. À partir du documentaire « Après Daesh, l'impossible retour des enfants français ? » de Fanny Morel et Nils Pignède, les intervenants, l'avocate Marie Dosé, le représentant du Collectif des familles unies et la Ligue des Droits de l'Homme dialogueront avec le public.

• La Dépêche du Bassin – Du 11 au 17 mai 2023

LA DÉPÊCHE DU BASSIN
N°1405
DU 11 AU 17 MAI 2023

LE BASSIN EN PARLE



19

BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE

Le futur Scot se dévoile au public

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) entre dans sa dernière ligne droite avant son adoption en janvier 2024. Document d'urbanisme structurel, il dictera les orientations d'aménagement du territoire jusqu'à 2040. Et il fait actuellement l'objet d'une présentation au public.

Une cinquantaine de personnes avait répondu à l'appel du syndicat du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (Sybarval) ce mardi 9 mai à l'espace culturel de Biganos. Une première réunion publique qui précède celle du mercredi 10, à l'heure où nous mettons sous presse. Une troisième et ultime réunion de présentation est prévue le lundi 15 mai à 18 h 30 à la salle des fêtes de Salles. Le Scot - ce outil de planification complexe - est le fruit d'une longue concertation, tenant compte des spécificités du "pays", et anticipant les enjeux d'avenir pour les 160 000 habitants du territoire. Le document présenté mardi soir - gère le foncier et lui attribue une vocation" explique en préambule Marie Larue, maire de Lanton et présidente du Sybarval. Il ne fallait donc pas compter y trouver les règles d'urbanisme pour votre parcelle. Ça, c'est le rôle des plans locaux d'urbanisme, PLU, gérés par les communes, et soumis aux principes édictés par le Scot. Plus que des principes, ces règles sont synthétisées au sein d'un Document d'orientations



Le Scot "réserve" des espaces et leur attribue une vocation.

et d'objectifs (DOO). Ce document est la traduction du projet politique des élus du territoire. Du côté du Sybarval, on précise que le document a une portée juridique, « il est opposable aux tiers ». Les plans locaux d'urbanisme devront donc se mettre en compatibilité avec le DOO qui énonce 277 prescriptions et 157 recommandations.

L'immobilier "open bar", c'est terminé

Autre spécificité du pays Barval, la présence d'un volet "littoral" et d'un volet "maritime". Quant au contenu, il est difficile de lister dans ces colonnes l'intégralité des principes retenus par le Sybarval. Notons qu'ils se regroupent, fidèles au projet d'aménagement stratégique, en trois axes : Préserver, accueillir, conforter.

Le volet "préservation" affiche, entre autres, une volonté d'adapter le territoire à l'augmentation de la température et de prioriser

la question de l'eau, de protéger la ressource en adaptant nos usages. L'anticipation de l'intensification des risques naturels s'impose également à ce document stratégique. Le chapitre le plus attendu est certainement celui de la consommation d'espaces.

Sans surprise, nous l'avons déjà annoncé, les collectivités ont défini un total de 800 hectares à artificialiser d'ici à 2040, soit la moitié de ce qui a été consommé sur les 10 dernières années. Le document a pour ambition de « freiner l'accueil de nouvelles populations » sans toutefois se soustraire à l'obligation de loger ses habitants ou d'en accueillir de nouveaux. Il ne s'agit pas de ne plus construire ou de mettre sous cloche le territoire. Mais les élus « ne veulent plus subir comme par le passé ». Ils ont ainsi défini à 1,3% la prévision d'évolution de la population d'ici à 2030. Un « engagement fort » précise-t-on au micro. Même chose pour

les grands pôles commerciaux et le maillage en centre-bourg. La tendance sera à la sobriété et l'optimisation du foncier.

Les extensions pour l'habitat seront « limitées », l'enveloppe urbaine « optimisée ».

Le marché de l'immobilier sera-t-il impacté par ces orientations demande-t-on dans le public ? « C'est un risque mais avec un marché "open bar", il y a déjà un renchérissement du foncier... » L'attention du public se porte sur l'application de la loi Littoral et ses conséquences pour les 10 communes concernées. « Nous serons le premier Scot à appliquer le volet littoral "nouvelle formule" » indiquent les représentants du Sybarval.

"Secteurs déjà urbanisés", "villages", "hameaux"... De ces définitions et de leurs règles découlent la capacité ou l'incapacité de plusieurs participants à construire et valoriser leur patrimoine. Il ne leur reste plus qu'à éplucher le millier de pages du document et ses annexes pour se faire un avis. Le projet s'accompagne par ailleurs d'un atlas cartographique « très complet », à la demande des élus. Quant à la suite de la procédure, l'arrêt du Scot est prévu le 25 mai prochain. Mais il ne s'agit là que du début d'une nouvelle phase. Le document sera soumis aux personnes publiques associées - services de l'État, associations, etc - pour avis avant de faire l'objet d'une enquête publique en octobre 2023. Enfin, son éventuelle approbation est prévue pour janvier 2024.

⇒ 30

Espresso

OSTRÉICULTURE

L'hommage à Raymond Bidondo

Raymond Bidondo est décédé le 5 mai à 84 ans. Le Comité régional de la Conchyliculture vient de rendre hommage à cette figure du Nord-Bassin. « Raymond Bidondo a dédié une grande partie de sa vie à l'ostréiculture et a grandement contribué au développement de la profession. En tant que président élu de la Section régionale conchylicole d'Arcachon-Aquitaine, il a occupé ce rôle avec dévouement et succès pendant dix-sept ans jusqu'en 1996, témoignant ainsi de son engagement indéfectible pour la filière conchylicole et de la confiance accordée par ses pairs. » Il a également marqué l'histoire de l'ostréiculture sur le bassin d'Arcachon par ses contributions majeures, notamment dans le domaine public maritime. Grâce à son implication, le projet de bateau "Estey" a pu voir le jour. De même, il a œuvré pour la régularisation de l'exploitation du banc d'Arguin, à la pérennisation de l'activité ostréicole. Il a notamment joué un rôle important dans la gestion de la crise du TBT (tributylétain), qui générait des difficultés de production in intra bassin. Grâce à son engagement et à sa détermination, il a défendu avec succès les intérêts de la profession auprès des autorités et a contribué à la mise en place de mesures adaptées pour garantir la qualité des huîtres.

COEUR DU BASSIN

À l'assaut des ports du Nord-Bassin

Du 18 au 20 mai, l'office de tourisme intercommunal "Cœur du Bassin" (Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime, Mios) propose quatre sorties à ne pas manquer ! On commence la visite avec les amateurs de belles images. Jeudi 18 mai, à 9h, le guide naturaliste et photographe local Jimi vous invitera à la découverte du littoral. Cette sortie vous permettra de bénéficier de ses conseils et de son œil avisé pour réussir et améliorer vos photos, mais également pour mieux connaître la faune et la flore locale. Pour vous faire une idée, son travail est actuellement exposé dans les murs de l'office de tourisme d'Audenge, jusqu'au 31 mai. Vendredi 19 mai à 15h, rendez-vous à l'étang de Mesples, à Audenge. Dans ce lieu à l'écart de la ville, Gregory, animateur environnement de l'association Nature Gasconne proposera

des activités ludiques pour les enfants de 5 à 12 ans. L'occasion de découvrir la faune qui peuple ce bijou naturel.

Grenouiller au marais

Prenons le large samedi 20 mai à 16 h 30 avec une balade à la découverte des ports de Cassy, Audenge et Biganos. C'est la chance de découvrir le domaine de Certes et Graveyron par son littoral et de vous perdre dans les méandres de la Leyre. Une balade "à fleur d'eau" de 3h pour 5 personnes maximum. Enfin, le soir même à 20 h 30, un guide naturaliste vous invitera à la découverte, à la tombée de la nuit, de la vie secrète du marais. Crapauds, grenouilles, tritons et autres amphibiens vous attendent de patte ferme.

Réervations, renseignements auprès de l'office de tourisme au 0557 706756. Voir sur www.tourisme-coeurdubassin.com.



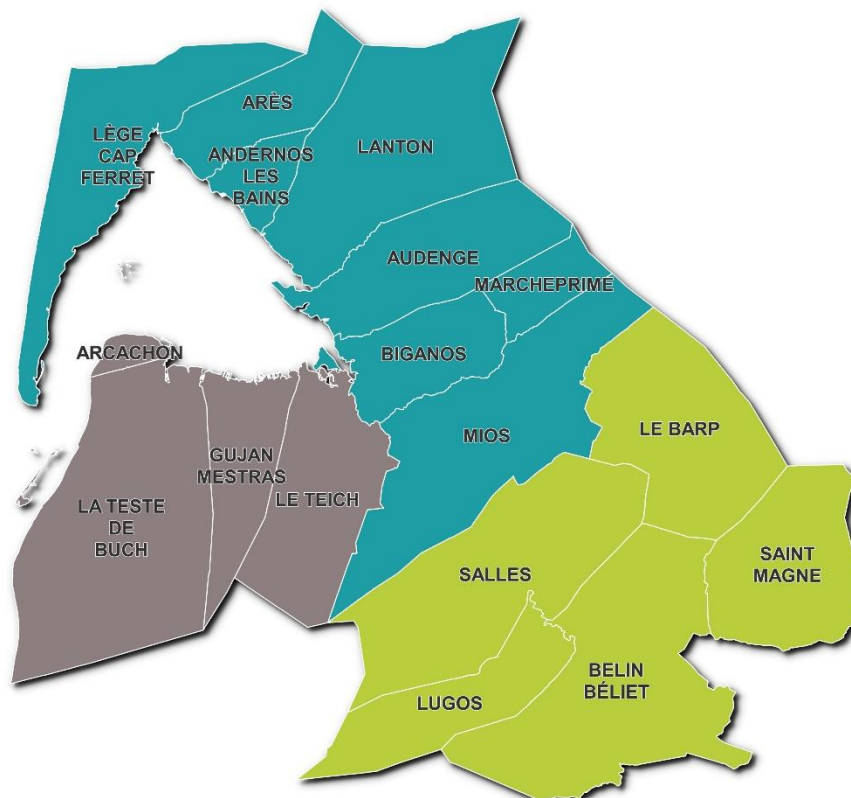
Le port de Biganos sera la destination finale de la sortie "De port en port".



Syndicat Mixte du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre

Schéma de Cohérence Territoriale

BILAN DE LA CONCERTATION



Arrêt du SCOT - 25 mai 2023